

Rapport d'activité

2012



LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES

Mercredi 22 Février
Journée Européenne des Victimes



Du Lundi 5 Mars au Dimanche 18 Mars
Campagne médiatique
« La Meilleure Maman du Monde »

Du Lundi 27 Février au Jeudi 1^{er} Mars
2^{ème} Conférence mondiale des hébergements pour les femmes victimes de violences à Washington

Dimanche 17 Juin
La Course des Héros



Vendredi 20 Avril
Conférence :
« Repenser les droits universels en intégrant l'égalité Femmes Hommes »

Lundi 18 Juin
Visite de la Ministre des Droits des Femmes Madame Najat Vallaud-Belkacem à la FNSF



Samedi 7 et Dimanche 8 Juillet
Rencontres Féministes



Mardi 19 Juin
20^{ème} anniversaire Violences Conjugales Infos

Samedi 23 et Dimanche 24 Juin
Assemblée Générale

Dimanche 9 Septembre
La Parisienne



Mercredi 10 et Jeudi 11 Octobre
Conférence au Sénat et formations Protect II Wave / Solidarité Femmes

Du jeudi 25 Octobre au samedi 27 octobre
Université d'Automne à Saint Denis (93)

Vendredi 19 et Samedi 20 Octobre
Conférence Wave à Londres

Du Jeudi 15 Novembre au Samedi 15 Décembre
Campagne médiatique « Le Souffle »



Dimanche 25 Novembre
La Mirabal – Tremplin 94

Mardi 4 Décembre
Colloque :
« Violences faites aux femmes : parcours de femmes migrantes »

EN 2012 ...

SOMMAIRE

Rapport moral	03
Les services et les missions de la Fédération Nationale Solidarité Femmes	05
<i>L'animation du réseau Solidarité Femmes</i>	
<i>Violences Conjugales Info – 3919</i>	
<i>L'Observatoire</i>	
<i>Le service Formation</i>	
<i>La documentation, l'information, la communication</i>	
<i>La mission Justice</i>	
<i>La mission Île-de-France</i>	
<i>Le développement des partenariats financiers</i>	
<i>Événements et manifestations</i>	
<i>Représentations nationales et internationales</i>	
La dynamique Solidarité Femmes	39
<i>La Commission Prévention</i>	
<i>La Commission Communication</i>	
<i>La Commission Justice</i>	
<i>La Commission Femmes étrangères, femmes issues des immigrations</i>	
<i>Le Comité d'Éthique</i>	
<i>L'Université d'Automne</i>	
<i>Les Mises en Sécurité</i>	
Le réseau Solidarité Femmes	45
<i>La vie des territoires</i>	
<i>Les Unions Régionales Solidarité Femmes</i>	
Les instances de la Fédération Nationale Solidarité Femmes	51
<i>L'Assemblée Générale et la réunion des Présidentes</i>	
<i>Le Conseil d'Administration</i>	
<i>L'Équipe salariée</i>	
Annexes	55

RAPPORT MORAL

Nous aurions beaucoup à dire sur l'année qui vient de s'écouler. Je la qualifierai volontiers d'année « en montagnes russes », aussi bien sur le plan des possibilités du niveau national que dans les associations de notre réseau.

« Pour les cimes », nous avons renforcé notre présence avec un ministère nouvellement créé et soucieux d'un partenariat associatif, et en particulier sur les violences faites aux femmes. Nous avons assis notre reconnaissance et le spot « Le souffle » créé à l'occasion des 20 ans d'existence du service Violences Conjugales Info, diffusé au-delà de nos espérances, en est le symbole. L'évolution du 3919, qui doit se concrétiser fin 2013, début 2014, par un élargissement à toutes les violences faites aux femmes en est la manifestation la plus visible.

Mais, « pour les creux », le problème de financement a consommé notre énergie (surtout celle de la directrice et du Conseil d'Administration) au-delà du raisonnable. Malgré ces difficultés, nous avons pu maintenir tous les chantiers en cours. Nous avons travaillé sur la question des SIAO, aussi bien sur leur mise en place sur le territoire que sur la reconnaissance de la spécificité de nos accueils. Notre constance et notre acharnement pour être entendues par les ministères de tutelle face aux associations généralistes, opposées à nos propositions, ont porté leurs fruits et un protocole a vu le jour en 2013. Comme dans d'autres domaines, ce texte servira de référence pour les associations.

Notre volonté de faire avancer la cause a été sans cesse contrariée par de sordides calculs sur les décisions à prendre, les priorités à maintenir... faute de moyens suffisants. Ce qui est certainement le plus usant pour notre

énergie vitale au service des femmes est d'avoir une claire conscience du souhaitable, et même du possible, et dans le même temps de devoir se contenter de « mise en survie » ou, plus vrai, « mise en sursis ». Le découragement nous guette souvent et il nous faut chaque fois nous rappeler l'importance de notre combat pour ne pas lâcher, mais nous avons toujours pu nous appuyer sur la motivation et l'énergie des équipes de salarié-e-s. Du côté du Conseil d'Administration, heureusement l'unité prédomine, ce qui n'empêche pas le débat. Une fois de plus, le CA aimerait plus penser et moins gérer, mais l'époque ne le permet pas.

Nous disons sans cesse que nous sommes à un tournant. Cela veut sûrement dire qu'il ne peut pas y avoir de linéarité dans notre parcours. Comme pour les femmes qui viennent à nous, la voie n'est pas tracée, et la vie de notre fédération, de nos associations, suit bien des méandres.

Le tournant est cette fois bien réel, et en ce début 2013, les difficultés viennent de toutes parts. Nous avons une mission de service public, aussi bien à faire vivre le 3919 qu'en assurant la fonction de tête de réseau. Mais depuis plusieurs années, nous constatons un désengagement progressif des financeurs publics et les financements privés qui ont permis pendant quelques années de maintenir l'équilibre financier ne suffisent plus à combler les manques. Le plan stratégique que nous sommes en train de finaliser devrait nous aider à mieux cerner les voies d'amélioration de la situation.

Nous sommes confronté-e-s dans le même temps à la concurrence d'associations qui, parce qu'elles pensent qu'il y a une manne financière à la clef, s'intronisent spécialistes

des violences conjugales sans avoir l'expérience de l'accompagnement de ce type de public. Aussi, devons-nous montrer que nous sommes incontournables dans notre domaine d'intervention et montrer notre force, la force de notre réseau tout à la fois militant et professionnel, présent sur le terrain et dans la recherche (ce qui devient compliqué par le fait que nous peinons à nous réunir, faute de moyens).

Et même avec les associations féministes avec lesquelles nous devrions avoir des liens de confiance et de solidarité nous permettant d'œuvrer ensemble, les relations ne sont pas simples, nous en faisons l'expérience à travers le projet d'extension du 3919.

Nous continuerons à communiquer sur ce projet, à le construire comme nous l'avons toujours souhaité, dans le respect des partenaires. Chaque association féministe traitant des violences faites aux femmes devra pouvoir y trouver sa place et sa reconnaissance afin d'apporter les réponses les plus adaptées pour les femmes qui s'adressent à nous.

Les associations du réseau souffrent des mêmes maux, difficultés financières, nécessité de se faire reconnaître, concurrence. Du fait de différences en tailles et en modes d'organisation, certaines s'appuient exclusivement sur des bénévoles (les plus petites), d'autres sur des salarié-e-s, d'autres sur les deux à la fois. Certaines disparaissent, d'autres sont absorbées par des associations plus importantes avec au mieux des fusions d'associations internes au réseau Solidarité Femmes.

Nous devons continuer à avancer sur ces questions, à nous de trouver les moyens de

faire front ensemble à ces difficultés et dangers et de continuer à mériter notre nom de Solidarité Femmes

Pour conclure, j'aimerais poser la question « qui a besoin de notre fédération ? ». Les femmes. Les associations de terrain, d'autant plus si elles sont dans un isolement géographique. La société toute entière car lorsqu'il n'y aura plus de fédération nationale Solidarité Femmes pour porter la question des violences conjugales, celle-ci ne sera plus portée ni politiquement, ni socialement en France.

Maryvonne Bin-Heng
Présidente de la FNSF

LES SERVICES ET LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES

ANIMATION ET SOUTIEN DU RÉSEAU SOLIDARITÉ FEMMES

Ce rôle a pris beaucoup d'importance ces dernières années et ce n'est pas sans raison que cette fonction faisait l'objet du premier objectif stratégique de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la FNSF et la Direction Générale de la Cohésion Sociale et négociée avec le Service des Droits et de l'Égalité Femmes-Hommes pour 2010-2012. Un point est, en conséquence, consacré à cette fonction depuis le rapport d'activité 2010. L'animation et le soutien au réseau revêtent des aspects divers dont il est rendu compte dans les pages de ce rapport. Le présent point traite des réunions nationales dont les sujets concernent spécifiquement et exclusivement l'activité des associations de terrain et le suivi qui en est fait par le siège (directrice et administratrices).

En 2010, la FNSF s'était mobilisée sur la question des SIAO avec pour principal objectif de préserver le traitement spécifique du public femmes victimes de violences conjugales dans la mise en œuvre des SIAO, tant d'urgence que d'insertion. Cette défense de la spécificité du public femmes victimes de violences conjugales menée depuis 2010 a permis à la FNSF de faire partie en 2012 de la concertation pouvoirs publics/associations dans l'élaboration de mesures prioritaires en matière d'hébergement et d'accès au logement en 2012, comme on le verra dans les lignes qui suivent.

En 2012, le réseau Solidarité Femmes et la FNSF se sont mobilisés sur la question des Accueils de Jours pour femmes victimes de

violences, sur l'Étude Nationale des Coûts et enfin sur les mesures prioritaires en matière d'hébergement et d'accès au logement.

Les accueils de jours pour femmes victimes de violences

Le 3^{ème} Plan Violences (2011-2013) prévoit la mise en place et le financement d'Accueils de Jour pour femmes victimes de violences, que la FNSF demandait depuis de nombreuses années. Doté de 2 660 keuros en 2012 sur le programme 137 (Égalité Femmes-Hommes) abondé par plusieurs programmes conformément au plan de financement interministériel, l'objectif de cet axe du plan est que chaque département dispose d'un accueil de jour à la fin du plan triennal (à fin 2013). La première dotation des accueils de jour s'est faite par appel à projet lancé par circulaire ministérielle le 13 avril 2012. Le projet de cahier des charges avait été présenté par le ministère et le SDFE lors de la commission nationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 14 mars et la FNSF présente avait pu faire ses remarques. Pour pouvoir faire des propositions pour la définition du cahier des charges au SDFE, la FNSF avait organisé une réunion nationale le 2 novembre 2011. A partir de l'expérience des 22 associations présentes et des informations recueillies, la FNSF a réalisé un document présentant l'Accueil de Jour pour femmes victimes de violences et leurs enfants dans le réseau Solidarité Femmes. Ce document a été diffusé aux associations via les administratrices et les administrateurs de la

FNSF et une circulaire d'information a été adressée aux associations le 26 mars. Ce document a permis d'une part à la FNSF de faire ses recommandations et remarques pour le cahier des charges et d'autre part de donner des éléments qualitatifs à faire valoir dans les réponses des associations qui souhaitaient répondre à l'appel à projet.

L'appel à projet 2012 portait sur 69 accueils de jour (un par département), donc 69 projets sélectionnés au premier niveau par les chargées de mission départementales Droits des Femmes (arbitrage entre projets du même département), puis à un deuxième niveau par les déléguées régionales DDF (2^{ème} arbitrage, entre les départements d'une même région) et dernier arbitrage au niveau central. La FNSF a suivi de près les associations qui ont fait remonter des difficultés locales, difficultés qui ont pu être exposées lors d'un rendez-vous avec la cheffe de service du SDFE le 24 juillet.

Le recensement réalisé par la FNSF auprès des associations membres par circulaires des 26 et 27 juillet faisait état de 39 associations qui avaient déposé un projet et de 6 associations qui avaient fait le choix de ne pas en déposer. Une vingtaine d'associations n'avaient pas répondu. Sur les 39 demandes, 15 ont reçu une réponse positive avec des montants qui sans jamais atteindre les 40 000 euros prévus en étaient en général assez proches. 7 associations ont reçu des réponses négatives. La FNSF a tenu les associations informées lorsque celles-ci ne voyaient pas arriver les réponses puis les crédits, ce projet ayant pris du retard à chaque étape, lancement, décisions sur les projets retenus et enfin délégation des crédits arrivés au dernier trimestre.

La contractualisation et l'Étude Nationale des Coûts

La politique du 'Logement d'abord' engagée en 2011 s'est poursuivie en 2012 par la

parution de deux circulaires ministérielles, l'une, du 13 janvier, relative à la mise en œuvre opérationnelle du logement d'abord et la seconde, du 20 février, relative à la campagne budgétaire du secteur AHI et à la contractualisation entre l'Etat et les opérateurs pour 2012. Dans cette deuxième circulaire, il était dit « (la contractualisation) doit constituer le levier privilégié de la réorientation de l'activité des acteurs de l'AHI vers la politique du 'Logement d'abord' » (pt 2.1, dernier alinéa). Le point 3.1 prévoyait « l'utilisation des premiers outils disponibles issus de l'ENC préalablement à la détermination des financements 2012 des dispositifs d'hébergement ».

Au premier trimestre, quelques associations nous ont fait part de formations sur l'ENC par les DDCS. Dans le même temps, la FNARS faisait connaître ses réserves quant à la démarche de contractualisation ou plutôt concernant les modalités de cette démarche et posait des conditions à sa réalisation. Durant cette période, les associations Solidarité Femmes concernées ont chacune, avec leur réalité locale, fait en sorte de surseoir à la contractualisation jusqu'à ce que la FNSF réunie en Assemblée Générale le 23 juin prenne position officiellement sur le sujet : recommandation à participer aux formations et rencontres proposées, mais à ne pas remplir les données individuelles des associations et ne pas signer les contrats de contractualisation. Le 19 juin, la Fnars avait par courrier à la ministre Cécile Duflot demandé la suspension de la contractualisation et de l'ENC tout en poursuivant des négociations avec la DGCS et le cabinet de la ministre. La FNSF dans le même temps demandait à rencontrer la Ministre afin de faire reconnaître dans l'ENC (comme pour les SIAO) la spécificité des activités des associations spécialisées dans l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales.

Plan quinquennal d'action pour l'hébergement et l'accès au logement

Le 5 juillet, soit deux mois après l'installation du nouveau gouvernement, la ministre de l'égalité des territoires et du logement confiait au préfet Alain Régnier, délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL), une mission de concertation en vue de l'élaboration d'un plan quinquennal d'action pour l'hébergement et l'accès au logement intégré au plan quinquennal de lutte contre l'exclusion.

La FNSF n'était pas présente à la réunion de lancement le 12 juillet. En revanche, elle était présente à la réunion organisée avec le préfet Régnier à la préfecture d'Ile de France le 20 juillet, le traitement de la situation en Ile de France, présentant un caractère d'urgence. Lors de cette réunion, il a été convenu que le préfet rencontrerait la FNSF rapidement fin août et que celle-ci lui ferait parvenir auparavant une note de propositions. La note de 10 pages 'Propositions de la FNSF en vue de la politique à mener pour le quinquennat et l'élaboration de mesures prioritaires en matière d'hébergement et d'accès au logement (pour l'Ile de France)' a été transmise le 27 juillet au préfet Régnier. Une circulaire avait été envoyée le 23 juillet au réseau portant une demande de remontée d'informations afin de préparer un état des lieux qui a servi à la rédaction de la note, étayant les demandes formulées en objectivant les constats qui les provoquaient.

La note de 10 pages concernait tous les territoires de la FNSF (et pas seulement l'Ile de France comme le titre le laissait penser). Elle a été diffusée au réseau par circulaire le 19 septembre. Cette circulaire connectait tous les sujets relatifs à l'hébergement et à l'accès au logement : ENC et contractualisation (pour lesquelles la FNSF avait saisi le ministère par courrier), SIAO, nuitées d'hôtels, besoins en

places d'hébergement (en lien avec la promesse du président de la république que un tiers des 5 000 places d'hébergement à créer durant le quinquennat soient dédiées aux femmes victimes de violences) et mission de la DIHAL. Une circulaire du 1^{er} octobre a relancé les associations sur la remontée d'informations avec pour objectif de faire un état des lieux de la situation de l'ensemble du réseau sur les publics, les bonnes pratiques et les besoins en hébergement. La FNSF, qui avait assuré sa présence dans le groupe de travail thématique « réponses spécifiques pour les personnes sans domicile ou mal logées ayant des difficultés spécifiques », avait en effet besoin de données précises et actualisées pour défendre les positions des associations Solidarité Femmes. Le réseau Solidarité Femmes a été représenté par une des vice-présidentes et des directrices du réseau, qui ont mené les travaux qui se sont tenus durant le dernier trimestre 2012.

On trouvera l'essentiel des positions de la FNSF sur ces sujets au point 12 de la 2^{ème} annexe : « *Contribution de la FNSF au comité interministériel aux Droits des Femmes – novembre 2012.* »

Violences Conjugales Info (VCI), service national d'écoute anonyme pour les violences conjugales créé en 1992 par la FNSF, dispose depuis 2007 d'un numéro vert, le 3919. Les missions principales de VCI sont d'écouter, d'informer et d'orienter les appelant-e-s (victimes, entourage, famille, professionnels, associations, auteurs de violence et autres) vers des structures adaptées.

Missions du service

Apporter un soutien et une première réponse aux victimes

Ecouter : Les écoutantes qui sont toutes professionnelles se mettent à l'écoute des appelantes pour entendre les situations exprimées, pour leur permettre d'en parler, les amener à réfléchir sur leur vécu, leur présenter les possibilités qui s'offrent à elles en fonction de leur situation sociale et économique et de leur état émotionnel,

Informer : Les écoutantes diffusent de l'information quant aux droits des appelantes,

Orienter : Les écoutantes dirigent les appelantes vers les structures susceptibles de les accompagner pour la résolution de leurs problèmes en fonction des ressources disponibles localement. L'accompagnement vers lequel les appelantes sont orientées peut être de nature sociale ou juridique (civil ou pénal). Les contacts fournis proviennent de l'annuaire de Violences Conjugales Info qui comporte 1 500 adresses de partenaires, mises à jour de manière régulière (associations du réseau Solidarité Femme, CIDF, numéros nationaux tels Viol Femmes info, 119, 08 victimes, chargées de mission départementales Droits des Femmes, etc.). Les associations du réseau Solidarité

Femme sont privilégiées pour les orientations concernant les appels violences conjugales car elles peuvent assurer l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes dans leur parcours de sortie des violences tout en mobilisant les partenaires locaux qui participent chacun dans leurs missions à ce retour à une vie normale.

Apporter soutien aux proches et les aider à inciter les victimes à appeler elles-mêmes ou à se rapprocher d'une association de terrain

L'écoute au 3919 prend une dimension légèrement différente lorsque les appelant-e-s ne sont pas des victimes, mais des proches, famille ou ami-e-s de victimes. En effet, les écoutantes doivent prendre en compte la souffrance et les questionnements des proches dans le but d'aider et soutenir la victime. Mais il faut également leur donner les arguments qui leur permettront à leur tour d'inciter la femme victime elle-même à prendre contact avec le 3919 ou avec une association proche de chez elle. Pour pouvoir sortir des violences, la victime va devoir s'engager elle-même. Ainsi, ces appels peuvent se combiner de manière différente sur les aspects « écoute », « information » et « orientation ».

Apporter de l'information aux professionnels (travailleurs sociaux, professionnels de santé, policiers...) en matière de violences conjugales et d'associations spécialisées

Dans ce cas de figure, les écoutantes apportent essentiellement de l'information à des professionnels : coordonnées de structures sur une région ou sur une autre problématique que les violences conjugales,

informations sur les violences conjugales, informations juridiques, etc.

En 2012, le 3919 a reçu **55 281 appels traitables** (ensemble des appels reçus moins les « abandons » pendant l'annonce de présentation ou sur sonnerie). On observe une baisse du trafic d'appels de 22% par rapport à 2011. Ce qui s'explique probablement par le fait qu'il n'y a pas eu de campagne médiatique forte depuis 2010 (voir encadré ci-dessous).

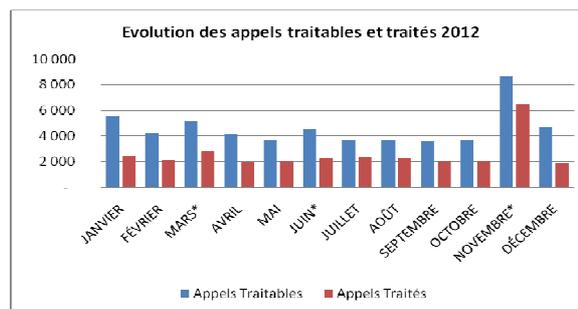
Activité du 3919 en 2012

Trafic d'appels et qualité de service (QS)

Sur les 55 281 appels traitables, **30 983 ont été traités** par une écoutante.

La **qualité de service (QS)** (taux de réponse des appels traités rapportés aux appels traitables) a été de **56,05%** (59,67% en 2011, soit une diminution de 3,62 points). La baisse de la QS s'explique par la baisse d'heures d'écoute (près de 1 200 heures d'écoute en moins, pour des raisons budgétaires) en 2012 par rapport à 2011.

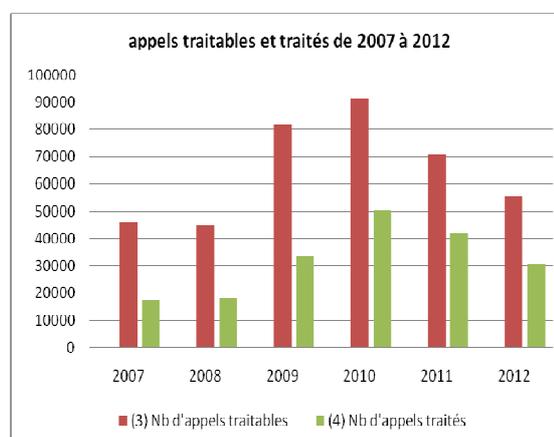
Lors de la campagne gouvernementale de novembre 2011, 7 ETP (équivalents temps plein) supplémentaires avaient été déployés durant 36 jours en novembre et décembre afin de faire face au trafic d'appels. En 2012, les ressources humaines déployées en novembre et décembre pour faire face à la campagne médiatique de Solidarité Femmes pour le 3919 ont été de moins d'un ETP sur 12 jours, faute de moyens financiers. L'observation des courbes d'appels de novembre 2011 et novembre 2012 montrent les mêmes valeurs en termes d'appels traitable (plus de 8 000). Il est fort probable qu'en ayant eu les mêmes moyens en ressources humaines à cette époque de l'année, la QS annuelle aurait moins baissé que ce que l'on observe ci-après.



(*) Périodes ayant nécessité la mise en place d'un pré-accueil

Pour faire face aux afflux d'appels, dans les périodes de campagne par exemple, un pré-accueil est mis en place. Le 'pré-accueil' consiste en un premier niveau de réponse courte visant le désengorgement des files d'attente lorsque le 3919 est très sollicité. Dès lors que l'appel est un appel « violence conjugale », celui-ci est transféré aux écoutantes de VCI. Dans le cas où le transfert téléphonique est impossible, une ou plusieurs orientations peuvent être proposées. En 2012, un pré-accueil a été mis en place en 3 occasions : durant 4 jours au moment du 8 mars, le jour et le lendemain de la visite de la Ministre des Droits des Femmes, Madame Najat Vallaud-Belkacem, le 18 juin, et enfin lors de la campagne du 25 novembre à l'initiative de la FNSF (spot « le souffle ») durant 12 jours. Le déploiement du pré-accueil a consisté dans les 3 cas en l'ouverture de 2 lignes de 9 heures à 20 heures.

Evolution d'activité 2007 à 2012



Impact des campagnes médiatiques sur les sollicitations du 3910

On constate sur le graphique précédent que l'activité du 3919 augmente de 2008 à 2010 puis diminue à partir de 2011. On peut penser que le capital d'appels engrangé en 2010 (année durant laquelle la lutte contre les violences faites aux femmes avait été déclarée Grande Cause Nationale) par le 3919 qui avait fait l'objet de plusieurs campagnes télévisuelles, s'épuise petit à petit. En novembre 2011, une campagne presse sur les violences faites aux femmes dont les violences sexuelles, avait provoqué un rebond au 3919. En 2012, il n'y a pas de campagne médiatique gouvernementale. Toutefois la FNSF bénéficie du concours d'une agence de communication qui décide de communiquer sur le 3919 à l'occasion des 20 ans du service Violences Conjugales Info. La campagne est très remarquée et reprise gracieusement pendant plusieurs semaines par les chaînes de télévision notamment hertziennes (voir chapitre communication) et provoque des afflux d'appels au 3919 (voir graphique « trafic d'appels en 2012 »). Ainsi, comme on le sait par expérience, on constate que les campagnes médiatiques régulières jouent bien leur rôle visant à faire connaître le 3919, provoquant ainsi les sollicitations du public.

Les appels parasites

La forte progression d'appels parasites enregistrée entre 2009 et 2011 s'explique par la conjugaison de trois facteurs : la multiplication des numéros courts à préfixe 39 (Pôle emploi, France Télécom, EDF, Ville de Paris ...) générant d'avantage d'erreurs de numéro de la part des usagers en général ; la médiatisation du 3919 pendant plusieurs années entraînant une notoriété de plus en plus grande du service auprès du public et favorisant les appels de plaisantins, d'insultes, etc... qui se sont multipliés ces dernières années, notamment aux moments des campagnes médiatiques ; la gratuité d'accès.

Les 20 ans de Violences Conjugales Info

En juin 2012, Violences Conjugales Info a eu 20 ans, le moment de rappeler que de 1992 à 2012 le service a traité près de 350 000 appels.

Typologie des appels

Les appels « à contenu » englobent les appels « violences conjugales », « autres violences » et « Infos/Renseignement ». En 2012, 20 266 appels étaient des appels à contenu, soit 66% des appels traités en 2012 (54% en 2011).

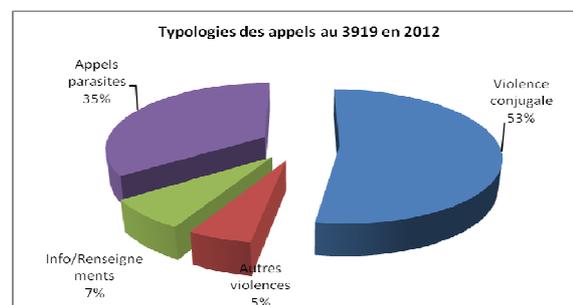
On observe donc que si l'activité (appels traitables et traités) a diminué en 2012, la proportion d'appels « à contenu » par rapport aux appels traités reste importante.

Les appels « Violence conjugale » ne prennent en compte que les appels axés sur le « cœur de métier » du 3919, à savoir la thématique « violence conjugale ». Il y a eu **14965 appels violences conjugales en 2012**.

Ces appels représentent 51% des appels traités et 77% des appels « à contenu » (42% et 77% en 2011, soit respectivement 9 points en plus et stable en 2012).

Ainsi, malgré les campagnes 'violences faites aux femmes' de la Grande Cause Nationale de 2010 et la campagne 'violences faites aux femmes dont les violences sexuelles' de

novembre 2011 et en dehors de ces campagnes, le 3919 est globalement un numéro repéré 'violences conjugales' par le grand public.



Orientations effectuées par le 3919 en 2012

Orientations réseau Solidarité Femmes	4 952	28%
Orientations hors réseau Solidarité Femmes (<i>liste pré-établie - voir encadré ci-dessous</i>)	5 262	30%
Proposition de rappel du 3919	5 578	31%
Orientations autres	2 035	11%
Total orientations 2012	17 827	100%

Plusieurs orientations peuvent être proposées aux appelant-e-s. Il s'agit donc ici de la première orientation proposée.

Détail des orientations hors réseau Solidarité Femmes

	Nb	%
CIDFF	3 902	74,2%
119 (Enfance maltraitée)	207	3,9%
08VICTIME	197	3,7%
HABEO-3977 (Maltraitance pers. Agées/handicapées)	176	3,3%
VIOLS FEMMES INFO	162	3,1%
FNACAV (Auteurs de violences)	151	2,9%
Hébergement HORS Réseau	137	2,6%
CIMADE (Femmes étrangères)	86	1,6%
AIDE AUX VICTIMES DEPARTEMENTAL	72	1,4%
AUTRES (précisez)	68	1,3%
PLANNING FAMILIAL	36	0,7%
AVFT (Violences au travail)	35	0,7%
Orientation hors FNSF	13	0,2%
VOIX DE FEMMES (Mariage forcé)	13	0,2%
AMICALE DU NID (Prostitution)	6	0,1%
GAMS (Mutilations sexuelles)	1	0,0%
Total	5 262	100%

Réponses apportées aux courriers et mails

Les réponses aux courriels et courriers papier représentent 84 sollicitations auxquelles les écoutantes du 3919 ont répondu. Il n'y a à ce

jour pas de service développé sur le canal « mail », le téléphone restant l'outil privilégié lors des contacts avec le 3919.

L'observatoire de la FNSF porte plusieurs missions. La mission la plus importante concerne l'analyse des données enregistrées sur les fiches de recueil d'information du 3919.

Ses autres missions sont relatives à l'analyse des données contenues dans les rapports sociaux des Mises En Sécurité relayées toute au long de l'année par la FNSF (voir ci-dessous) ainsi que celles recueillies auprès des associations Solidarité Femmes et permettant de rendre compte de leurs activités.

L'analyse de l'ensemble de ces données permet d'observer année après année les typologies des victimes, des auteurs, des violences ainsi que le traitement du phénomène des violences conjugales par les institutions (justice, santé, social, ...), les réponses apportées et les parcours des femmes victimes.

Pour permettre le recueil d'informations disponibles mais provenant de sources diverses, l'observatoire a une fonction de développement d'outils statistiques propres à la FNSF dont des outils communs Solidarité Femmes. Ces derniers doivent permettre le recueil d'informations relatives d'une part aux activités des associations elles-mêmes, afin d'élaborer tous les ans le Rapport d'Activité des associations Solidarité Femmes, et d'autre part des données relatives au public, à l'instar de ce qui est fait pour le 3919.

L'observatoire a vocation, par ailleurs, à inscrire la FNSF dans des appels à projets, ou à participer avec d'autres services de la FNSF à de tels appels, dans son champ de compétence. Il est régulièrement sollicité par des institutions partenaires pour présenter les analyses statistiques de la FNSF ou participer à

des réflexions sur l'utilisation de données et d'analyses quantitatives dans le champ des violences faites aux femmes.

Analyses des données du 3919

Au 1^{er} janvier 2012, une nouvelle fiche de recueil d'information a été mise en service à Violences Conjugales Info. Fruit d'une collaboration entre l'observatoire de la FNSF, le service écoute 3919-Violences Conjugales Info et le service informatique de l'association Sida Info Service, ce nouvel outil plus performant que le précédent permettra des analyses plus poussées (tris à plat et tris croisés) à partir des données recueillies en 2012. Les analyses elles-mêmes seront donc produites courant 2013.

Le recueil des données issues des appels au 3919-VCI s'effectue sur une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, ce qui explique que l'ensemble des analyses produites par l'observatoire se fait à partir des données de l'année précédente.

En 2012, ce sont donc les données du 3919 recueillies en 2011 qui ont été analysées et ont données lieu à des rapports et des bilans. L'analyse des données recueillies en 2012 sera réalisée au cours de l'année 2013.

Les rapports et bilans sont produits soit de façon systématique, soit à la demande de partenaires ou des associations Solidarité Femmes.

En 2012, l'Observatoire a produit les rapports suivants :

> Analyses globales des données 2011, à usage interne, et à partir desquelles ont été produites les synthèses globales ou spécifiques. Le document a également été

communiqué au Service des Droits des Femmes et de l'Égalité qui en assure le financement.

> Synthèse des données globales 2011, qui est largement diffusée aux associations, aux partenaires, aux médias et à toute personne le demandant.

> Analyses des données relatives aux femmes victimes de violences conjugales résidant à Paris, financées par la Ville de Paris.

> Analyses portant sur les femmes étrangères et les femmes issues des immigrations, financées par l'ACSE.

Le réseau Solidarité Femmes a passé commande d'analyses souvent utilisées dans le cadre de réunions des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :

> Le Territoire Sud-Ouest pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées et pour la ville de Bordeaux.

> L'Union Régionale Solidarité Femmes Pays de Loire pour le Conseil Régional Pays de Loire.

> Le Territoire Sud-Est pour les villes de Marseille, Toulon et Sainte-Maxime.

> Le Territoire Nord pour le Conseil Général du Nord et la ville de Lille.

Les demandes extérieures à la FNSF sont venues de :

> L'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et de la Réponse Pénale) dans le cadre du rapport 2012 sur la Criminalité en France – Données Nationales.

> L'INED (Institut National des Etudes Démographiques) – Unité Genre dans le cadre d'une journée d'Étude Scientifique intitulée « Connaissances statistiques sur les violences de genre : Sources, approches théoriques et perspectives - Communication des données nationales ».

> Les services déconcentrés des Droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, sur l'évolution depuis 2009 des appels au 3919, pour 13 régions (soit 64 départements) :

- Alsace
- Aquitaine
- Bourgogne
- Franche-Comté
- Ile de France
- Languedoc-Roussillon
- Limousin
- Lorraine
- Midi-Pyrénées
- Nord
- PACA
- Pays de la Loire
- Rhône-Alpes

Ces demandes sont en augmentation par rapport à l'année précédente puisqu'en 2011, 8 régions et 43 départements avaient été traités (données 2010). Les analyses sont fournies aux Délégué-e-s régionales et aux chargées de missions départementales qui en ont fait la demande ainsi qu'aux associations membres de la FNSF implantées sur les territoires concernés.

Traitement des données issues des rapports sociaux des Mises En Sécurité

Le dispositif de MES de la FNSF est exposé dans le chapitre qui suit, intitulé « la dynamique Solidarité Femmes ». Les fiches de liaison de demandes de MES ainsi que les rapports sociaux qui les accompagnent

fournissent beaucoup d'informations relatives à la situation des femmes en très grand danger pour lesquelles ce dispositif se mobilise. Depuis 2010, l'Observatoire recueille ces données à des fins de traitements statistiques. Les analyses sont présentées dans un document intitulé « Dispositif national de lutte contre le risque de fémicide – Intervenir dans les situations à haut risque de létalité : Les Mises En Sécurité - Bilan ». Comme pour les données du 3919, le document produit en année N présente les analyses des données recueillies en année N-1.

En 2012, le Bilan portait sur 2011. Il a été très largement diffusé, notamment au moment du colloque Wave-FNSF Protect II, organisé à Paris au Sénat, le 10 octobre (voir ce point dans les pages qui suivent).

Le « Rapport d'Activité des associations Solidarité Femmes »

Ce Rapport d'Activité a vocation à paraître tous les ans. Pour harmoniser le recueil d'informations et agréger les informations provenant de plus de 60 associations, l'observatoire a élaboré un questionnaire spécifique. Cet outil commun tend à montrer l'exhaustivité des activités du réseau, ce qui le rend complexe dans sa forme et ne facilite pas le renseignement des items présentés suivant six grands champs (données administratives, missions, moyens, réglementation, communication, sécurité).

Le questionnaire avait été diffusé en 2011, avec peu de remontées malgré les nombreuses relances, du fait de la lourdeur de l'outil. Il a été revu et un peu allégé et a été à nouveau adressé à l'ensemble du réseau en juillet 2012. Au 31 décembre 2012, l'observatoire avait reçu 56 questionnaires renseignés sur les 63 associations membres en 2012, soit un taux de réponses de près de 90%, lié, il faut le dire, à un intense travail de

relance au mois de décembre. Les Rapports d'Activité des associations qui n'avaient pas rempli le questionnaire ont permis de remplir la base de données sur les éléments les plus significatifs (activités en direction du public, notamment).

Les observations produites par l'analyse des données recueillies sur les questionnaires feront l'objet d'une publication spécifique.

Le « projet Santé »

Dans le cadre de l'appel à projets 2011 sur la « Prévention des risques liés à la sexualité et aux addictions chez les femmes » de la Direction Générale de la Santé, la FNSF a obtenu un financement pour réaliser une étude intitulée « femmes victimes de violences conjugales et addictions ». Le projet, à l'échelle du réseau, a vocation à s'appuyer sur l'expertise et l'analyse développées par la FNSF au cours des trente années de travail avec les femmes victimes de violences conjugales.

Il a pour objectifs généraux :

> d'améliorer la connaissance du phénomène de l'addiction chez les femmes victimes de violences conjugales, de ses causes et de ses effets

> d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales dépendantes à des substances psychoactives par tous les acteurs concernés (associations d'accueil et d'accompagnement des femmes et professionnel-les de santé).

Le projet a fait l'objet de réunions à la FNSF dont des réunions avec les partenaires locaux de certaines associations plus spécifiquement impliquées dans le projet. Par ailleurs, la responsable de l'observatoire s'est

déplacée à l'occasion de la réunion du 2^{ème} ou du 3^{ème} trimestre de chacun des territoires (hors Dom-Tom) pour exposer le projet et sensibiliser les associations à son importance pour une meilleure connaissance des problématiques d'addiction des femmes accueillies ou hébergées.

Les observations se feront à partir des informations recueillies auprès des femmes qui accepteront de répondre à un questionnaire sur leurs pratiques, les effets des produits consommés, 150 questionnaires au moins étant attendus pour faire des analyses permettant de dégager des tendances.

Le 3919 doit également participer par le relevé d'informations sur le champ exploré quand l'entretien le permet (on rappelle à cet égard, que les entretiens au 3919 n'ont en aucun cas vocation à servir à des fins d'enquête et ne peuvent être menés pour satisfaire à des besoins de recherche).

Il est apparu que le questionnaire conçu (et testé préalablement) était trop intrusif pour être utilisé même vis-à-vis de femmes en confiance. S'agissant d'une recherche-action, cette indication était en soi un élément de réflexion demandant d'infléchir la recherche. Il s'en est suivi que le projet a pris du retard, et que l'échéancier de réalisation a dû être reporté d'une année, étant donné les objectifs ambitieux de cette étude.

A la fin de l'année 2012, toutefois, un bon outil de traitement des données permettant des tris croisés des informations recueillis sur le Questionnaire « public » a pu être réalisé grâce à une chargée de mission, démographe, diplômée de l'Ined, embauchée spécifiquement pour cela.

LA FORMATION

Depuis 2008, le service Formation de la FNSF s'attache à offrir un service de qualité aux membres du réseau Solidarité Femmes. Outil visant à renforcer les pratiques du réseau, il propose un espace de réflexion approprié aux pratiques d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, et est un vecteur de transmission de la culture commune au sein de Solidarité Femmes. Pour les salarié-e-s comme pour les bénévoles des associations, il est un lieu de ressourcement et d'échanges au-delà de l'acquisition de connaissances ou de compétences.

Depuis 2010, la formation s'est ouverte aux professionnel-le-s extérieures au réseau et ses propositions pédagogiques ont évolué grâce à la double compétence théorie et terrain que le service a su imposer comme un gage de qualité pour les structures commanditaires. Aujourd'hui, le service Formation de la FNSF accompagne beaucoup de professionnel-le-s du secteur social et médico-social sur la compréhension du phénomène des violences conjugales avec une grille de lecture féministe. Des associations du réseau Solidarité Femmes sont systématiquement associées à ces processus pédagogiques apportant leur expérience et leur expertise de terrain tant sur l'accompagnement des femmes que sur l'impact des violences sur ces dernières et sur leurs enfants. Elles démontrent l'importance du travail en réseau. Les professionnelles sollicitées dans le cadre de la co-animation sont des universitaires, des intervenantes sociales, des psychologues qui accueillent et accompagnent les femmes et les enfants dans les associations du réseau.

Cette année la responsable du service Formation a réalisé 39 jours de face à face pédagogique qui ont permis de toucher 420

professionnel-le-s dans le cadre de huit formations extérieures, cinq formations 'Sur Mesure' auprès d'associations Solidarité Femmes et deux formations intra intra Solidarité Femmes.

Douze de ces actions ont consisté en la poursuite d'actions de formation engagées en 2011. Trois actions nouvelles ont favorisé la création de nouveaux modules et un renouvellement de l'approche de la thématique.

Les actions extérieures

L'action à la Mairie de Gennevilliers, « Promotion des droits des femmes : lutter contre les stéréotypes de genre et les violences faites aux femmes », s'est poursuivie auprès des cadres, responsables, chefs de service, agents de collectivité. Le CNFPT a renouvelé sa demande d'une journée d'actualité sur le thème des « Violences conjugales » dans le cadre d'un regroupement des professionnel-le-s du Grand Est. Enfin le service formation a continué ses actions de sensibilisation en entreprises du groupe PPR avec le soutien de la fondation PPR pour la dignité et les droits des femmes.

De nouvelles actions ont pu être menées dans le cadre du Plan Violence 2011-2013 sur les axes de la formation des professionnel-le-s, à la demande des services déconcentrés de l'Etat en région Ile de France. Ainsi la DISP de PARIS a commandé la formation des conseiller-ères d'insertion et de probation en milieu pénitentiaire pour « Mieux comprendre le phénomène des violences conjugales ». La DRHIL a souhaité que les écoutant-e-s du 115 et du SIAO puissent « mieux comprendre les violences conjugales ». Enfin la police nationale a fait former des officiers de prévention aux

« comportements et violences sexistes : prévenir, orienter ».

Formations en direction du réseau des associations Solidarité Femmes

La formation de base à l'accompagnement des femmes des femmes victimes de violences conjugales a pu s'adresser à un public mixte (salariées et bénévoles) grâce à un module en direction des bénévoles et un module en direction des salarié-e-s. La formation en direction des bénévoles a bénéficié d'un petit soutien du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA). La formation sur la 'Méthodologie de mise en place d'un collectif – groupes de parole' s'est également tenue cette année.

Formation « sur mesure » auprès des associations du réseau souhaitant renforcer des compétences spécifiques de leurs équipes

Tremplin 94 a demandé une intervention sur la 'Méthodologie de mise en place d'un collectif de femmes victimes de violences conjugales'. L'Apafed (Cenon) a demandé que soit menée une formation sur les violences conjugales. L'Union Régionale Solidarité Femmes Pays de Loire a souhaité faire bénéficier les associations de l'URSF d'une formation sur 'Comment animer une intervention en prévention des comportements et des violences sexistes : quels argumentaires ?'.

L'ARS (Lille) a organisé la 'formation de base' en intra. Tandis que l'Union des Femmes de la Martinique a fait venir la responsable du service accompagnée de l'intervenante qui assure traditionnellement la formation de base pour une formation de 5 jours articulant formation de base et pratiques professionnelles.

Les nouvelles actions de l'année 2012

Direction interrégionale des services de la pénitentiaire de Paris

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a contribué à la réalisation de ce module de formation inédit et intégré en 2012 dans le plan de formation interne de la DISP. Ce module proposé pour les conseiller-ère-s pénitentiaires-s d'insertion et de probation vise à les outiller sur la dimension sexiste des violences faites aux femmes. Il ne s'agit pas tant de s'interroger sur les profils des auteurs, que de comprendre le contexte sociétal dans lequel s'inscrit le phénomène des violences à l'encontre des femmes (dont les violences au sein du couple), de déconstruire les stéréotypes de genre qui sous-tendent ces violences, de comprendre l'emprise et ses mécanismes et ses conséquences sur les femmes et les enfants le cas échéant.

L'action s'est déroulée sur deux sessions, une session en avril et une session en octobre. Le bilan final a permis de mettre à jour le bien fondé de cette démarche et les besoins évidents pour les conseiller-ères d'insertion et de probation en matière de connaissance sur les violences conjugales. Quelques réajustements pédagogiques ont été proposés et validés par la DISP et l'action doit être renouvelée en 2013 sur le même modèle (2 jours de formation et 1 journée de retour sur expérience).

DRIHL - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

Dans le cadre de la déclinaison du Plan régional sur l'Égalité Femmes/hommes (PRSEFH), et dans le prolongement des groupes de travail 2011/12 sur la mise en œuvre des SIAO, la DRIHL et la Délégation

Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité ont élaboré conjointement des fiches actions. L'une d'entre elles vise la formation des écoutants du 115 et le cas échéant, des personnels des SIAO sur la prise en compte des femmes victimes de violences. En effet, il est apparu que les écoutant-e-s et intervenant-e-s de première ligne identifiaient difficilement les situations des femmes victimes de violences. La formation a été proposée sous forme de deux sessions de deux jours chacune afin d'améliorer le repérage et l'évaluation de ces dernières. En 2013, une évaluation du dispositif de formation sera faite en vue d'envisager une continuité du programme.

Le service Formation en Martinique avec Union des Femmes de la Martinique

Cette association implantée en Martinique depuis plus de 30 ans a demandé au service



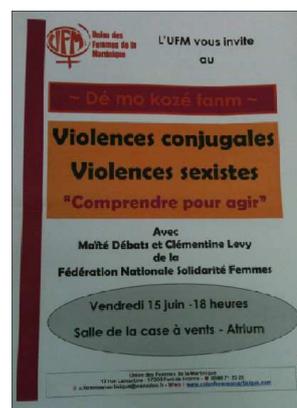
Jeux de rôles

Formation de la FNSF la réalisation d'une action de formation sur mesure et pluridisciplinaire (accueil, accompagnement, culture commune, prévention des comportements et des violences sexistes).

Les moments forts de cette semaine ont été partagés avec une intervenante de l'APIAF, partenaire Solidarité Femmes de cette action.

Mutualisation des pratiques en formation au sein de Solidarité Femmes

En 2012, Pascale Bohnème de Flora Tristan (Châtillon/92), l'Equipe de l'Escale (Gennevilliers/92), les écoutantes du 3919, Amandine Trizac-Lejamble (FNSF), Hélène Tanné du Relais de Sénart (77), Aurélie Launay de Tremplin 94), Claire Grangeau de SOS Femmes 93), Laure Fornels de Du Côté des Femmes (Cergy/95), Claire Durozay de Sos Femmes Strasbourg, Maïté Debats de l'APIAF ont contribué au fonctionnement du service Formation et à la mutualisation des pratiques en formation à la FNSF.



Participation à des événements militants



Echanges de pratiques et cultures communes

La documentation et l'information au réseau

Le service documentation assure la circulation de l'information et la gestion de la communication au sein de la FNSF, par l'envoi de documentations, la gestion du site internet, de la page Facebook et du compte Twitter, la participation à l'organisation des événements de Solidarité Femmes, la participation et le suivi des travaux de la Commission Communication, la fabrication des outils de communication et notamment de la Lettre d'Infos.

Diffusion de documentations

En dehors des associations du réseau (un quart des envois), les demandes de documentations émanent principalement des professionnels gérant des lieux publics d'accueil : centres médicaux psychologiques, cabinets médicaux, hôpitaux, médecine du travail, commissariats et gendarmeries, mairies. Plus rarement des demandes proviennent de particuliers (18% des demandes). La documentation est envoyée soit voie postale soit par voie informatique, selon sa disponibilité en version papier ou électronique.

La documentation expédiée par la FNSF est constituée pour une grosse part par la brochure *Osez en Parler*, ainsi que par des affiches, des plaquettes de présentation de la FNSF et des bibliographies sur les violences conjugales. La quantité de documentations expédiées varie peu d'un mois à l'autre, à l'exception d'un pic d'envoi observé au mois de mars (26 envois). Il est fréquent qu'une demande d'envoi de documentation fasse suite à un appel au 3919.

Les envois de documentation ont baissé de 30% par rapport à 2011. Cette baisse corrobore la baisse observée en terme de sollicitations au 3919 et s'explique probablement de la même façon.

La brochure *Osez en Parler* (2009) présente le phénomène des violences conjugales dans son ensemble et le parcours d'une femme qui en est victime. C'est l'ouvrage le plus diffusé par la FNSF. Sa diffusion a également baissé de 20% par rapport à 2011. La diffusion moyenne mensuelle est de 450 exemplaires mais cette valeur cache des variations importantes d'un mois à l'autre. En effet, cette valeur double au mois de mars (le mois de diffusion le plus important de l'année 2012, ce qui n'était pas le cas en 2011) et elle est trois fois moins importante au mois d'avril (comme si le potentiel de demandes avait été absorbé en mars). Le mois de novembre est un mois dans la moyenne, alors qu'en 2011, avec 885 exemplaires diffusés, il avait été le mois de diffusion le plus important. Rappelons qu'en 2011, les violences faites aux femmes dont les violences sexuelles avaient fait l'objet d'une campagne de presse gouvernementale.

Circulaires d'information au réseau Solidarité Femmes

L'information de la FNSF vers les associations de son réseau se fait exclusivement par voie de circulaires en courrier électronique. En 2012, 43 circulaires d'informations ont été envoyées portant sur des demandes de remontées d'informations du réseau (15), des informations sur les actions organisées par la Fédération ou liées à la vie interne du réseau (13), des informations sur les politiques publiques en matière de lutte contre les

violences (7), des informations au réseau sur des campagnes médias organisés par la Fédération (6), informations générales au réseau (*décès de Françoise Collin et pétition à faire suivre*)(2).

La communication

Les campagnes médias

La meilleure maman du monde

Pour le 8 mars 2012, journée internationale des droits des femmes, Solidarité Femmes a présenté un spot réalisé par Camille Hédouin et Jérôme Genevray intitulé *La meilleure maman du monde*. Ce spot percutant décrit l'enfer vécu par des femmes dans leur propre domicile. Alors qu'elles vivent sous l'emprise et dans la peur, elles tentent de dissimuler les violences à leurs enfants en espérant les protéger. Ce film met aussi un coup de projecteur sur les conséquences néfastes de ces violences sur les enfants. *La meilleure maman du monde* a été vu plus de 20 000 fois sur la chaîne Youtube.



Le communiqué de presse et la campagne ont été assez bien repris dans la presse et le film est passé sur Canal +, i-télé et France 5. La campagne a reçu un très bon accueil public et médiatique, ce qui a eu des répercussions sur la demande de documentation et en particulier de brochures *Osez en parler* et sur la fréquentation du site internet (voir ci-dessous) ainsi que, quoique dans une moindre mesure, sur les appels au 3919.

Le Souffle, un spot pour les 20 ans de la plateforme téléphonique 3919-Violences Conjugales Infos

L'année 2012 a permis de marquer les vingt ans d'existence de la plateforme téléphonique d'informations sur les violences conjugales : Violences Conjugales Info – 3919. A cette occasion, l'agence W&Cie a, pour la 3^{ème} année consécutive, proposé la réalisation gracieuse d'un support de campagne médiatique. Cette année, à l'occasion des 20 ans de VCI, W&Cie a réalisé *Le souffle*, un spot mettant en avant le numéro 3919. Grâce à l'appui de la Fondation d'Entreprise pour la dignité et les droits des Femmes PPR et la créativité de W&Cie, ce spot a été très bien accueilli par le public et par la presse dès son lancement le 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes).



La couverture médiatique a été très large, particulièrement à la télévision, où il n'est généralement pas facile d'obtenir de la diffusion à titre gracieux. La Ligue de Football Professionnelle a par ailleurs permis sa diffusion dans tous les stades et sur les chaînes de télévision spécialisées dans le sport à la même période, en début des matchs de ligue 1.

Le souffle a été diffusé gracieusement pendant plusieurs semaines et jusqu'à la fin de l'année sur TF1, France2, France 4, France Ô, LCP, June, NT1, Stylia, Eurosport, Be In Sport 1 et 2. Le réseau Screenvision l'a diffusé sur 40 écrans de cinéma dans toute la France (soit 2100 diffusions). Cette campagne a été reprise par un grand nombre de médias (télévision, radios, presse et internet) et même visionnée à l'étranger grâce à YouTube.

Les communiqués de presse

La FNSF fait des communiqués de presse (voir encadré ci-contre) lorsque l'actualité, l'organisation d'un événement, le lancement d'une publication ou d'une campagne média l'exigent. Leur diffusion se fait auprès des journalistes et sur les supports de communication de Solidarité Femmes, site internet, page Facebook et compte Twitter.

Relations avec les médias

La FNSF dispose d'un fichier presse de plus de 200 journalistes appartenant à divers médias nationaux (presse, radios, télévisions, sites internet) dont certains spécialisés dans le secteur social.

En 2012, Solidarité Femmes est régulièrement apparue dans les médias, principalement à l'occasion des campagnes du 8 mars et du 25 novembre. Les médias online (sites web) et traditionnels (presse, radio télévision) ont relayé les communiqués de presse et publications de la FNSF, qu'il s'agisse de médias professionnel (secteur social) ou généralistes.

Liste non exhaustive des relais médias en 2012 (agence, presse, radio et télévision) :
AFP, Al Jazeera, ASH, Aufeminin.com, Be In

Sport, BFM TV, Canal +, CAPA TV, Causette, Chérie HD, Elle, Eurosport, Femme Actuelle, France Télévision, i-Télé, June, La Chaîne Parlementaire, La Croix, Le Figaro, Le Figaro Madame, Le Nouvel Observateur, le Magazine de la santé, NRJ 12, NT1, Radio France, RMRTL, Santé Magazine, SIPA, Stylia, Sud Radio, TF1, TMC, etc.

En 2012, la FNSF a diffusé 9 communiqués de presse

6 mars : La meilleure maman du monde, la nouvelle campagne de Solidarité Femmes.
18 juin : Chiffres violents : les statistiques du 3919.

3 août : Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple : une femme meurt tous les 3 jours. Une baisse significative mais des chiffres encore trop élevés.

9 août : Dijon, nouveau drame au moment d'une séparation suite à des violences conjugales. Mieux sécuriser les passages au domicile conjugal.

11 octobre : Femmes en danger de mort, une étude inédite de Solidarité Femmes.

23 octobre : Femmes victimes de violences, la précarité aggrave le danger.

15 novembre : Le 3919 a 20 ans, découvrez Le Souffle, le nouveau film de Solidarité Femmes.

16 novembre : Le football français soutient la journée mondiale contre les violences faites aux femmes.

30 novembre : contribution de Solidarité Femmes au Comité Interministériel aux Droits des Femmes.

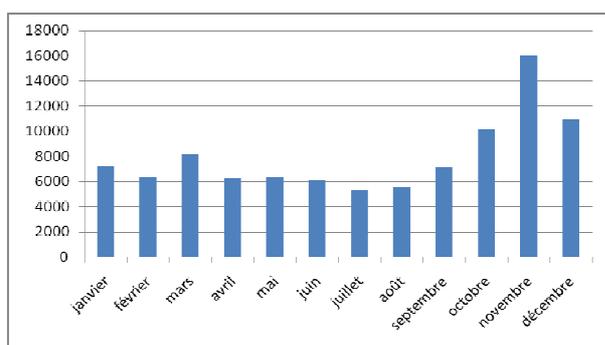
Gestion du site internet et des réseaux sociaux

Le site internet et les réseaux sociaux font l'objet d'une gestion quotidienne consistant en la mise en ligne d'informations utiles pour le réseau Solidarité Femmes (en intranet) et pour le grand public : actualités, annonces de manifestation, actions du réseau, actions des commissions, offres d'emploi, etc.). Les commentaires sont également modérés tous les jours. La gestion du site internet consiste également à traiter le suivi des ventes en ligne des ouvrages disponibles sur le site internet www.solidaritefemmes.org et à gérer les dons en ligne en lien avec le service comptabilité.

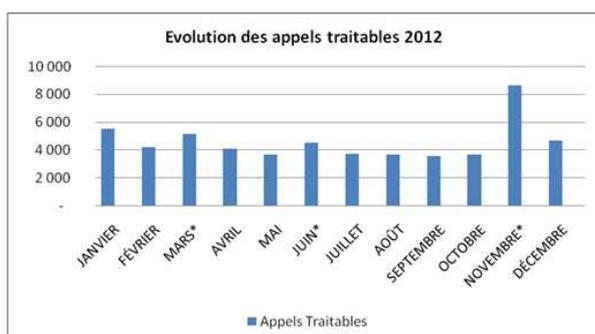
Le site internet

Avec près de 100 000 visites en 2012, la fréquentation du site internet de la FNSF a poursuivi sa progression (+ 30% / 2011 et + 45 % / 2010). Cette progression importante en 2012 peut s'expliquer en partie grâce au succès médiatique et public de la campagne *Le Souffle*.

Le site internet



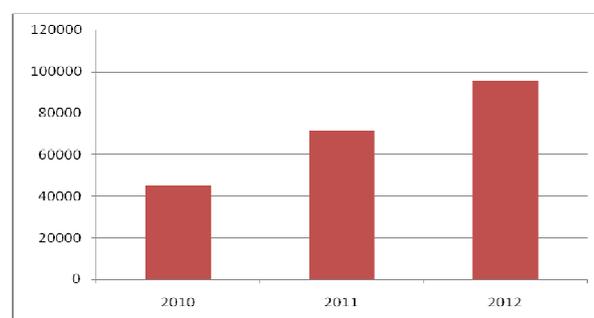
Le 3919



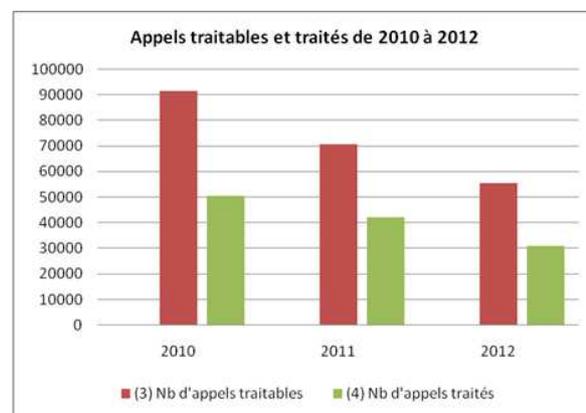
Comme le montrent les graphiques précédents, l'observation du volume de visites mensuelles du site de la FNSF et des volumes d'appels traitables révèle des courbes similaires tout au long de l'année 2012.

En revanche, l'observation de l'évolution des volumes de visites du site et d'appels traitables et traités entre 2010 et 2012 révèle que le site ne subit pas les mêmes variations à la baisse que le 3919. Il a sa vie propre.

Le site internet



Le 3919



Notons que le site a évolué en 2012 avec la création d'une rubrique dédiée aux campagnes d'informations donnant la possibilité de visionner les spots et les affiches des différentes campagnes depuis 2010 :

> Campagne de novembre 2010 : *Se taire c'est participer* (spot + affiches)

> Campagne de novembre 2011 : *Dénonçons la violence qui se cache* (affiches « Les Monstres »)

> Campagne de mars 2012 : *La Meilleure Maman du Monde* (spot)

> Campagne de novembre 2012 : *Le Souffle* (spot)

Le site est une source d'informations qui peut relayer le 3919 en l'absence de campagnes médiatiques gouvernementales. Le fait que ce type de média touche tout particulièrement un public jeune doit être un élément de réflexion en matière de développement de la communication vers le public.

La page Facebook

Le nombre d'amis de la page Facebook de la FNSF a presque triplé en un an pour compter à fin 2012 2700 « amis », intéressés par les thématiques développés par Solidarité Femmes ainsi que par ses actions, manifestations et campagnes médias. C'est une vitrine des actions et opérations de Solidarité Femmes, là également tout particulièrement auprès du jeune public, plus sensible aux réseaux sociaux qu'aux canaux de diffusion traditionnels (presse et télévision).

Le compte Twitter

Conscient du succès de Twitter en France, la FNSF a ouvert un compte sur ce réseau social afin de pouvoir diffuser encore plus largement ses informations. Un compte a donc été créé fin 2012 (@SolidariteFemme). Il sert à diffuser de l'information sur les activités de la FNSF et notamment en période de campagne média. Plus de 200 « followers » avaient souscrit à ce compte en quelques semaines et leur nombre augmente chaque jour.

Autres outils de communication

La Lettre d'Infos

La Lettre d'infos, bulletin d'actualités sur les actions de la FNSF et proposant une revue de presse, est diffusée par voie électronique aux journalistes, associations du réseau Solidarité Femmes, partenaires et toute personne en ayant fait la demande, soit au total à 607 personnes à fin 2012. Elle est également disponible sur le site internet de la FSNF et est relayé sur sa page Facebook et sur Twitter à 3 000 personnes. La Lettre d'Infos touche donc près de 4 000 personnes en direct.

La chaîne vidéo Youtube

Afin de maîtriser la diffusion des spots initiés par la FNSF sur internet et d'en faciliter l'accès, une chaîne a été créée sur le premier canal mondial internet de diffusion, disponible via le lien :

www.youtube.com/user/solidaritefemmesFNSF

Cette chaîne est amenée à se développer et à servir de lieu ressource pour les vidéos des campagnes médias sur les violences conjugales et le 3919.

La mission justice mise en place en septembre 2011 est remplie par une chargée de mission qui assure le suivi des travaux de la Commission Justice et la mise en œuvre des actions de la FNSF dans le domaine de la Justice.

Une veille juridique sur tous les aspects relatifs aux questions des violences faites aux femmes et au droit des femmes d'une façon générale est assurée pour l'ensemble de Solidarité Femmes (FNSF et réseau) dont bénéficie particulièrement le service Violences Conjugales Info-3919 dans lequel travaille également à mi-temps la chargée de mission Justice. Par ailleurs, la mise en ligne des compte-rendu de la commission justice, ainsi que l'actualisation du site internet de la FNSF (« Que dit la loi ») a permis aux associations Solidarité Femmes de prendre connaissance d'informations précises sur les différentes évolutions de la loi et d'avoir à disposition les informations et réflexions portées par la Commission Justice.

L'année 2012 a été marquée par le suivi de l'application de la loi de juillet 2010, tant cette loi a d'importance pour les femmes accueillies dans le réseau Solidarité Femmes.

Le suivi de la loi de 2010

Le travail sur le suivi de l'application de la loi engagé en 2011 s'est poursuivi en 2012 s'organisant en trois temps.

Tout d'abord sur la base des travaux de 2011, un complément d'information a été fait en juin 2012 sous la forme d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon d'associations sur le territoire.

Les quatre questions de l'enquête téléphonique

Y a-t-il eu des demandes d'ordonnances de protection par les femmes suivies par les associations au cours de l'année?

Ont-elles abouti ?

Si oui, ont-elles eu un effet (dissuasif) sur le comportement des auteurs, et en cas de non respect, y-t-il eu des plaintes suivies de sanction ?

Quel a été l'impact de la création du délit de violences psychologiques ?

Par ailleurs en août et en septembre, une étude menée conjointement par une association de terrain et la FNSF a permis de faire un état des lieux précis sur l'ensemble des ordonnances de protections (accordées ou rejetées) prononcées sur un département. L'objectif de cette étude était d'appréhender le parcours des femmes ayant demandé une ordonnance de protection.

Enfin, dans le cadre du travail en réseau, une rencontre avec une famille, partie civile dans un procès et soutenue par l'association Du côté des Femmes 95, faisant suite au décès d'une femme sous les coups de son conjoint, a révélé d'importants dysfonctionnements.

A l'issue de ce processus, la FNSF a rédigé un ensemble de propositions visant à l'amélioration de la loi de juillet 2010 qu'elle a diffusé auprès des parlementaires et des interlocuteurs rencontrés dans les rendez-vous institutionnels et auditions. Un document exhaustif est disponible à la

demande dont les éléments essentiels sont les suivants :

> La prolongation de la durée de l'ordonnance de protection (la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale a proposé 6 mois), et la possibilité de son renouvellement,

> Une meilleure définition des critères de danger en tenant compte de la problématique des violences conjugales,

> Une meilleure mise en relation entre le civil et le pénal,

> La mise en place d'un partenariat avec les professionnel-le-s de la justice en vue d'une meilleure efficacité de l'application de la loi. L'enjeu pour les associations de la FNSF d'être reconnues personnes morales qualifiées est donc décisif,

> L'établissement de la liste, dans chaque tribunal, des associations qualifiées pour accompagner les femmes victimes de violences,

> La possibilité pour le Juge aux Affaires Familiales, en cas de refus de délivrance d'une OP, de reconnaître la présomption d'existence des violences conjugales, afin de pouvoir conserver une chance d'obtenir un divorce pour faute,

> Une réflexion autour d'un principe de « véracité des propos de la victime » face au principe de la présomption d'innocence,

> La révision de la faisabilité d'application du délit de harcèlement psychologique au sein du couple, notamment par la formation des médecins et des professionnels de la santé, et par la demande systématique par les services de police d'un examen de retentissement psychologique lors du dépôt de plainte,

> Une intensification des formations dispensées aux professionnel-le-s de la justice, dispensées conjointement par des juristes et des professionnel-le-s des violences conjugales,

> La référence à une charte constitutionnelle de la dignité de la personne humaine et comportant une condamnation solennelle des violences faites aux femmes (Rapport Bousquet et Geoffroy, 2009, p.287),

> Une meilleure communication autour de l'article 9 de la loi de juillet 2010 concernant le retrait de l'autorité parentale en cas de condamnation pour délit ou crime (sur la mère ou le père) de l'autre parent,

> L'étude de la problématique que rencontrent les structures d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales.

La situation pour les femmes étrangères victimes de violences a fait l'objet d'une attention particulière car au cours des travaux menés en 2012, la FNSF a constaté de nombreuses difficultés rencontrées dans l'application de la loi de juillet 2010 pour les femmes victimes de la double violence. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi, les préfetures ont encore tendance à exiger une ordonnance de protection pour délivrer une première carte de séjour ou pour la renouveler. La situation des ressortissantes algériennes est toujours d'une extrême précarité, malgré la circulaire du 9 septembre 2011 confirmée par la circulaire du 28 novembre 2012.

La constitution d'un réseau d'avocat-e-s

S'inspirant de ce qui existe en Espagne, la FNSF poursuit la constitution d'un réseau d'avocat-e-s (voir Rapport d'Activité 2011)

permettant un échange de réflexions sur les bonnes pratiques à adopter en matière d'accompagnement juridique des femmes victimes de violences conjugales. La FNSF souhaite s'appuyer sur les juristes présentes dans les associations et sur ce réseau d'avocat-e-s en lien avec les associations pour affirmer sa légitimité auprès des tribunaux. Des avocates travaillant régulièrement avec les associations du réseau Solidarité Femmes sont prêtes, dans le cadre d'un réseau national, à partager leurs pratiques, les jugements et leur expertise entre professionnelles. Le réseau est actuellement constitué de 65 avocat-e-s sensibilisé-e-s à la problématique des violences conjugales.

Une conférence « Genre et Droit »

Afin de mettre en lien ce réseau d'avocat-e-s avec les associations, la Commission Justice a organisé, le 20 avril à Paris, une conférence sur le thème « Comment repenser les droits universels en intégrant l'égalité réelle femmes-hommes ? » assurée par Bodelón González, Maître de conférences en Philosophie du Droit à l'Université Autonome de Barcelone. Face aux difficultés financières rencontrées en cette année 2012 et du fait qu'il s'agissait d'une première fois, seules quelques unes des avocates invitées ont pu être présentes.

La formation interne et externe

La mission Justice a apporté son expertise en collaborant avec le service Formation de la FNSF sur des actions de formation et de sensibilisation auprès de différents partenaires sur le parcours juridique des femmes. En novembre 2012, elle est intervenue à Nancy dans une formation organisée par le Centre National Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur les spécificités de l'accompagnement juridique,

sur des informations spécifiques à la loi du 9 juillet 2010 et enfin sur des demandes particulières formulées par les participant-es.

Elle a vocation à organiser ou à participer à des formations en direction des associations Solidarité Femmes. En 2012, toutefois, la FNSF n'a pas pu organiser une formation *in situ* compte tenu des contraintes économiques et budgétaires dans lesquelles se trouvent les associations du réseau. La formation s'est faite sous la forme de questions-réponses via l'outil internet autour des problématiques juridiques que les femmes victimes de violences rencontrent dans leurs parcours.

La formation en direction du réseau Solidarité Femmes a cette année comme les années précédentes pris la forme d'un atelier en deux temps lors de l'Université d'Automne de la FNSF (Saint Denis-93, les 25-26 et 27 Octobre) : « Comment prépare-t-on une femme victime de violences conjugales aux procédures judiciaires : logique d'avocates - logique de travailleuses sociales ». Cet atelier avait pour objectif de mettre en regard l'approche des avocates, celle des travailleuses sociales et celle des femmes suivies par les associations afin de permettre une réflexion autour de leurs articulations pour assurer une protection optimale des femmes. Cet atelier a été l'occasion de parler des représentations à l'œuvre en matière judiciaire, appuyé par une intervention spécifique sur les notions de « genre » et « droit ». Deux interventions ont souligné l'importance de se constituer partie civile pour les associations dans l'accompagnement juridique des femmes victimes de violence.

Le projet FRDVA

Le Fond Régional De la Vie Associative (FRDVA) du Conseil Régional Ile de France finance a financé pendant trois ans un projet visant au « développement de l'inter-associatif autour de la notion de réseau et à l'émergence de projets communs inter-réseaux ». L'année 2012 en était donc la dernière année.

Sous la responsabilité des deux administratrices du territoire et de la directrice de la FNSF, les deux chargées de mission Ile de France qui se sont succédées ont permis la mise en œuvre de ce projet dont le premier objectif était de renforcer la dynamique partenariale entre les associations du réseau FNSF en Ile de France en mettant en place des projets communs et en développant une partie du site FNSF spécifique à la région Ile de France.

La dynamique partenariale a porté ses fruits puisqu'elle a permis la constitution d'une Union Régionale Solidarité Femmes réunissant les associations Solidarité Femmes du territoire Ile-de-France qui a rédigé ses statuts en juillet 2012.

La dynamique partenariale s'est manifestée en 2012 comme en 2011 par l'organisation d'un colloque portant sur le parcours des femmes migrantes victimes de violences. Ce colloque, qui s'est tenu le 4 décembre à Paris, a réuni 80 personnes, salarié-e-s, bénévoles du réseau, partenaires associatifs et institutionnels (voir le point « les événements et manifestations de Solidarité Femmes en 2012 »).

Le site internet de la fédération abrite désormais une partie réservée au territoire

Solidarité Femmes Ile de France, avec une carte des associations du territoire. Ces pages figurent parmi les plus visitées du site, ce qui confirme la nécessité pour le public de pouvoir identifier rapidement ce que propose le réseau Solidarité Femmes dans cette région.

La FNSF a grâce à ce projet –et c'était un de ses objectifs– renforcé ses partenariats extérieurs en Ile-de-France en s'inscrivant dans des collectifs associatifs mobilisés pour la reconnaissance des droits des femmes telles les Féministes en Mouvements ou le centre de ressources Hubertine Auclert, en développant des stratégies communes avec les organisations investies dans la lutte contre les violences faites aux femmes telle que l'Amicale du Nid, et en s'engageant dans la mise en lien avec des scientifiques menant des recherches portant sur ces différents thèmes lors par exemple du colloque « Violences faites aux femmes, pourquoi tant de résistances à en parler » de novembre 2011.

L'organisation de l'Université d'Automne de la FNSF du 25 au 27 octobre 2012 à Saint-Denis (93) a permis d'apporter un éclairage particulier sur les expériences innovantes menées sur ce territoire et de valoriser les projets communs élaborés avec d'autres pour la lutte contre les violences sexistes et la reconnaissance des droits des femmes, et ce grâce au soutien du Conseil Régional d'Ile-de-France.

S'appuyant sur la toute nouvelle Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France (URSFIdF), créée à la faveur de la dynamique enclenchée grâce au projet FRDVA, un nouveau projet associatif est en cours comme on le verra ci-dessous au chapitre 'Le réseau Solidarité Femmes'.

La mission Logement en Ile de France

Faisant suite à la conférence du 11 octobre 2009 intitulée « l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales » initiée par deux directrices d'associations Solidarité Femmes en Ile de France, une convention triennale a été signée entre la Région Ile de France, l'AORIF¹ et la FNSF le 3 janvier 2010.

Par cette convention, le Conseil Régional s'est engagé à attribuer au réseau Solidarité Femmes Ile de France un minimum de 50 logements² par an permettant à autant de femmes de retrouver une autonomie et une vie normale. De son côté, la FNSF garantit la constitution de dossiers fiables en lien avec ses 13 associations membres en Ile de France. La Fédération Nationale Solidarité Femme assure le travail d'interface entre la Région, les associations et les bailleurs. Elle contacte les bailleurs, assiste lorsque cela est nécessaire aux commissions d'attribution et assure le suivi des dossiers jusqu'à l'entrée dans les logements des femmes concernées.

Ce dispositif, mis en place dès juillet 2009, a ainsi permis de reloger plus de 360 femmes depuis juillet 2009, dont 131 femmes en 2012 accompagnées de 149 enfants.

L'objectif de ce partenariat est l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans leur parcours résidentiel, la facilitation de l'accession de ces femmes à un logement locatif social tout en favorisant leur sortie des structures et/ou dispositifs d'hébergement et/ou

établissements sociaux de court séjour. Il s'agit de fluidifier les sorties des dispositifs d'hébergement temporaire, d'insertion et/ou collectif, ainsi que de développer un partenariat avec les bailleurs sociaux d'Ile de France.

En 2012, 244 logements ont été rétrocédés par la Région, comme on le voit sur le tableau qui récapitule les situations année par année depuis le démarrage de cette initiative :

	en 2009	en 2010	en 2011	en 2012
Nombre de logement rétrocédés	51	102	272	244
Logements attribués (signés)	34	67	138	113
Nombre de dossiers traités	64	155	371	338

Evolution des rétrocessions, logements attribués et dossier traités de 2009 à 2012

Plus de soixante-dix bailleurs différents ont participé à ce projet en 2012.

On observait en 2010 une forte montée en puissance puisque les objectifs fixés au moment de la signature de la convention (50 logements rétrocédés par an) avaient été doublés dès la première année (objectif annuel atteint en un semestre) et que la deuxième année plus du double de dossiers par rapport à la première année avaient été traités. En 2011, ce chiffre s'était encore accru puisque la région avait rétrocédé plus de 270 logements à la FNSF. En 2012, on observe une stagnation du nombre de rétrocessions même si elles restent largement au dessus du chiffre de 50 logements fixés par la convention.

L'intégralité des partenaires étant satisfaits de ce dispositif, une nouvelle convention triennale devrait être signée lors du 1^{er} trimestre 2013 pour 2013-2015.

¹ L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'organisation professionnelle au service des organismes de logement social franciliens. L'Association régionale Hlm regroupe les organismes de logement social ayant leur siège social dans la région d'Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (nom d'usage de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'HLM).

² Il s'agit de mobiliser une partie des droits de désignation régionaux correspondant aux logements locatifs sociaux n'ayant pas fait l'objet d'une candidature de la part des agents de la Région.

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS FINANCIERS

Réflexion stratégique sur le développement des partenariats financiers

La FNSF s'est engagée dès janvier 2012 dans une réflexion sur la stratégie de développement des partenariats financiers de l'association. La chargée de développement appuyée par la directrice a animé une série d'ateliers sur ce thème dans la cadre d'un séminaire du Conseil d'Administration.

Cette réflexion s'est poursuivie au second semestre avec les conseillers bénévoles de l'Institut du Développement de l'Éthique et de l'action pour la Solidarité (IDÉAS³) puisque la FNSF s'est engagée avec IDÉAS dans un processus de labellisation (label IDÉAS). Elle s'est engagée depuis septembre 2012 dans une phase d'optimisation de ses pratiques (dans les domaines de la gouvernance, de la transparence financière, de la gestion comptable et de l'évaluation de ses actions).

Stratégie de recherche de fonds

Depuis cette année 2012, la FNSF peut recevoir les legs et les donations. Elle a en effet été reconnue par la Préfecture de Paris comme association à but exclusif de bienfaisance et d'assistance. Cette reconnaissance, acquise en juin 2012, lui a permis de devenir légataire universel d'un legs qui lui était consenti. La décision du Préfet de Paris est valable durant cinq ans et peut être renouvelée, à moins que dans l'intervalle la FNSF ne décide de se faire reconnaître d'utilité

publique (RUP), ce qui lui donnerait la capacité de continuer à recevoir des legs sans limitation dans le temps.

Comme on le voit avec IDEAS, la FNSF développe le recours au mécénat de compétences. Elle a en particulier signé un partenariat de compétences avec Passerelles & Compétences afin d'aider la chargée de développement des partenariats sur le sujet de la communication spécifiquement dédiée à la recherche de fonds privés auprès des entreprises. Une personne bénévole a conseillé la chargée de développement tout au long du second semestre 2012.

Elle a poursuivi la démarche entreprise en 2011 d'approcher des fondations d'entreprises (fondation Orange, fondation L'Oréal, fondation Sanofi, fondation Elle, fondation Boulanger, fondation du Crédit Coopératif,...), avec peu de succès car le plus souvent, ces fondations financent des projets de terrain. Les contacts potentiellement intéressants ont été relayés aux associations du réseau (fondation Raja, fondation Elle, fondation Orange, Fonds Méditerranéen pour les Femmes, fondation pour le lien social Croix Rouge, fondation Auchan Simply Market) dans le cadres des « appels du mardi » (voir ci-dessous).

Une veille active sur les appels à projets privés et publics a permis d'identifier trois appels à projets auxquels la FNSF a répondu avec succès dans deux cas.

L'appel à projets de la DAIC (ministère de l'Intérieur) dans le cadre de sa politique « Prévenir et lutter contre les violences spécifiques dont les femmes

³ IDEAS, association loi 1901, apporte des services de conseil et un accompagnement aux associations dans les domaines suivants : gouvernance, finance et gestion comptable, efficacité et performance. Voir le site www.ideas.asso.fr.

immigrées peuvent faire l'objet » a fait l'objet d'un projet présenté par la FNSF et retenu par la DAIC, intitulé « Promouvoir les actions en faveur des associations du réseau Solidarité Femmes qui accueillent, accompagnent et hébergent les femmes étrangères et issues des immigrations victimes de violences conjugales »

L'appel à projet du CDVA (Comité de Développement de la Vie associative) a permis de présenter un projet au bénéfice du réseau Solidarité Femmes puisqu'il s'agissait de proposer la formation de base FNSF aux bénévoles du réseau. Avec les fonds obtenus, la formation a pu se tenir en novembre (voir à ce sujet le point Service Formation)

Le projet présenté pour le Prix Prévention Délinquance (Forum Français pour la Sécurité Urbaine) au bénéfice du dispositif national de mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales au sein du réseau Solidarité Femmes n'a pas été retenu.

La collecte de dons auprès des particuliers a été intensifiée grâce à deux événements. La FNSF a participé en juin 2012 à la Course des Héros, organisée par Alvarum, événement de collecte de dons pour les associations. Deux femmes (une salariée de la FNSF et une personne extérieure) ont couru pour la FNSF lors de cet événement et ont collecté 928€. A l'occasion de la campagne de sensibilisation « Le Souffle », en novembre 2012, un appel à dons a été lancé sur le site internet de la FNSF, via facebook et twitter. Les dons pouvaient être faits sur le site [aiderdonner](http://aiderdonner.com) (Alvarum) ou sur le site internet www.solidaritefemmes.org. En novembre et décembre 2012, 965€ de dons des particuliers ont été récoltés, dont 470€ via la plateforme Alvarum. Ce mode de collecte demande une forte mobilisation pour être vraiment efficace et la FNSF doit

s'interroger sur la pertinence à le développer au détriment d'autres actions.

Des propositions de partenariats spontanées ont abouti. Il s'agit de l'initiative de personnes physiques ou morales qui souhaitent contribuer à leur échelle à la lutte contre les violences faites aux femmes et qui organisent une manifestation ou une opération dont les bénéfices (ou une partie) sont versés à la FNSF. Les dons ainsi générés ne sont pas très conséquents mais ils témoignent d'une volonté du public de participer à la cause de la FNSF. Ces opérations sont autant de moyens de mieux sensibiliser et informer le public par effet « boule de neige ». Ainsi, l'entreprise « Ellips » (fabrication et vente de chaussures d'une créatrice) ayant organisé une opération Coup de Cœur au profit d'une association, au choix parmi trois associations, a fait connaître la FNSF à ses clientes internautes qui étaient appelées à voter pour l'une des trois associations mises en avant sur le site Ellips. C'est la FNSF qui a recueillie le plus de votes et a reçu 1 650 € (représentant le bénéfice des ventes de chaussures durant une semaine de soldes).

L'entreprise Oval Consortium a contacté la FNSF en juillet et présenté son projet « Les maisons de Lucienne », consistant à construire et offrir des maisons pour héberger les femmes victimes de violences suivies par les associations du réseau Solidarité Femmes. Le projet a été lancé le 14 novembre 2012 par la signature d'un « passeport pour les maisons de Lucienne ». Ce projet à long terme profitera dans les années à venir aux associations dans les localités où une Maison de Lucienne sera construite (la première sera construite dans la banlieue de Grenoble).

Il apparaît que la chargée de développement assure de fait une mission de veille et

d'information au réseau Solidarité Femmes sur les financements privés et appels à projets publics et privés. Bien que secondaire, cette mission a pu être valorisée dans les « Appels du mardi », mise en place en 2011 jusqu'au milieu de l'année 2012. Cette lettre d'information électronique spécialisée, diffusée au réseau d'associations de la FNSF par voie de circulaires (11 lettres envoyées en 2012) informait sur les appels à projets en cours et à venir dans les domaines d'activité des associations du réseau Solidarité Femmes. Un échéancier des appels à projets était actualisé régulièrement et envoyé avec Les Appels du mardi.

Par ailleurs, les Appels du mardi comportaient un « focus » avec des informations méthodologiques et techniques sur la recherche de financement ou l'explicitation d'un appel un projet important.

Cette initiative n'a pu être poursuivie faute de temps de la chargée de développement à qui cette lettre électronique prenait en définitive beaucoup de temps. La valorisation des informations recueillies pouvant être utilisées par les associations devrait pouvoir se faire à moindre coût en temps sur l'intranet de la FNSF. Fin 2012, le dispositif reste à mettre en place.

Les fiches réalisées en 2012

- ✓ une fiche technique sur intérêt général - don - reçu fiscal
- ✓ une information sur le guide des logiciels libres pour les associations (lien de téléchargement)
- ✓ une méthode pour renouveler à moindre coût son équipement informatique
- ✓ un lien vers les ressources en ligne du site Hubertine Auclert
- ✓ un résumé de l'enquête Admical sur le Mécénat
- ✓ une présentation du référentiel des partenariats associations-entreprises
- ✓ une présentation du Prix prévention Délinquance 2012 et des conseils
- ✓ un point sur le nouveau dossier " CERFA " de demande de subvention
- ✓ un point sur les fonds pour le développement de la vie associative (CDVA, FRDVA)
- ✓ une présentation de la mesure 4-2.3 du FSE

ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS DE SOLIDARITÉ FEMMES EN 2012

Le colloque et la formation Protect II de WAVE - FNSF – Paris - 10 & 11 octobre

La FNSF est membre du réseau européen, Women Against Violence in Europe (WAVE) (un point est consacré à ce partenariat dans les pages qui suivent). Le réseau Wave partage les mêmes préoccupations que le réseau Solidarité Femmes en ce qui concerne les femmes en très grand danger. Une étude de 2006 menée grâce à des fonds Daphné estimait à 1 400 le nombre de femmes tuées par leur (ex)partenaire sur une période de 12 mois dans les 27 états membres de l'Union Européenne. En 2010, Wave a mené une étude dans 9 pays européens sur la sécurité et la protection des femmes victimes à très haut risque, étude révélant des lacunes importantes dans les dispositifs visant à protéger les femmes et leurs enfants (Protect I). De ce constat est née l'idée que pour protéger efficacement une femme en très grand danger, il faut que tous les acteurs susceptibles d'intervenir dans la chaîne de protection de cette femme soient formés de façon à développer une culture commune en matière d'évaluation des risques et de gestion de la sécurité. Pour cela il faut encourager les partenariats entre tous les acteurs privés ou publics.

Protect II a pour objectif de « renforcer les capacités d'évaluation des risques et de gestion de la sécurité pour protéger les victimes à haut risque ». Le projet a consisté à concevoir un document pédagogique adapté à tous les pays européens, conception à laquelle la FNSF a participé en apportant son expertise en matière de violences conjugales et de gestion des situations difficiles.

Puis la FNSF a proposé que la formation des acteurs soit dispensée en France dans le cadre d'un colloque et d'une formation qui se sont déroulés à Paris les 10 et 11 octobre 2012.

Afin de sensibiliser les associations Solidarité Femmes à cette formation et parce que la question de la Mise En Sécurité est un sujet important pour elles, la FNSF avait organisé une réunion nationale du réseau Solidarité Femmes à Paris le 11 juin afin d'élaborer une matrice d'expérimentation permettant d'évaluer la dangerosité des auteurs de violences. Cette réunion a permis de poursuivre le travail initié sur ce sujet lors d'un atelier de l'Université d'Automne 2011.

La présence à Paris de formatrices-expertes européennes sur ce sujet a été l'occasion pour la FNSF de sensibiliser les politiques et les parlementaires à cette question : « Femmes victimes de violences, du repérage à la mise en sécurité : comment prévenir le risque de fémicide ? », lors d'une matinée de conférence organisée au Sénat, le 10 octobre. L'ouverture de la conférence a été assurée par la nouvelle Ministre des Droits des Femmes, Madame Najat Vallaud-Belkacem, ainsi que par la Présidente de la délégation aux Droits des Femmes du Sénat, Madame Gonthier-Maurin. La conférence a été close par un discours de Madame Catherine Coutelle, présidente à la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale. Les trois tables-rondes de la matinée portaient sur 'les regards croisés européens et français sur les morts violentes au sein du couple et la prévention des féminicides, sur 'l'expérience institutionnelle, le recueil et le traitement des faits de violences conjugales' et sur le repérage assuré par les professionnels de

santé et du secteur médico-social. Ces tables-rondes ont permis que s'expriment des acteurs locaux de diverses institutions, partenaires d'associations Solidarité Femmes, venus tout exprès pour échanger avec la centaine de participant-e-s, parlementaires et personnels des administrations de l'état et des associations.

La formation a duré une journée et demie, le 10 octobre après-midi et le 11 toute la journée. Réservée aux associations Solidarité Femmes et à leurs partenaires de terrain, elle a réuni autour des 4 formatrices européennes 37 personnes venues de 13 associations et de 12 institutions différentes : santé, police, services socio-judiciaires, gendarmerie, conseils généraux, etc. La formation a porté sur l'outil pédagogique Protect II, la gestion du risque et de la sécurité, l'analyse partagée d'une situation de grand danger, etc. La traduction de l'ensemble de la formation a été assurée par des traductrices et traducteurs professionnels (de même d'ailleurs que pour les interventions en anglais durant la conférence au Sénat).

Le colloque FRDVA - Paris - 4 décembre

Le colloque « Violences faites aux femmes : parcours de femmes migrantes. Freins, enjeux, perspectives », s'est tenu au Comptoir Général, à Paris, le 4 décembre. Il a réuni 80 personnes, salarié-e-s, bénévoles du réseau Solidarité Femmes Ile de France ainsi que des professionnels d'associations et d'institutions partenaires. L'objectif était de confronter les constats et difficultés rencontrés par différents partenaires intervenant auprès des femmes migrantes victimes de différentes violences, à des fins d'élaborer des préconisations communes. La participation de plusieurs associations travaillant auprès de migrant-e-s et sensibilisées aux problématiques relatives aux violences faites

aux femmes a permis de développer l'axe inter-associatif du projet FRDVA : le GAMS, l'Amicale du Nid, France Terre d'Asile, la Ligue des Droits de l'Homme et la Cimade, ont mis en commun leur diagnostic des freins à l'autonomisation des femmes migrantes victimes de violences, avec sept associations du réseau Solidarité Femmes en Ile de France.

Étaient présents outre le conseiller en charge de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences faites aux femmes du Ministère des Droits des Femmes, la Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat et la cheffe de Bureau de l'Intégration Territoriale de la DAIC du Ministère de l'Intérieur.

REPRÉSENTATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Participation à des instances institutionnelles ou associatives

Faisant suite à la mise en place du **Ministère aux Droits des Femmes et à l'Égalité**, la FNSF a été régulièrement sollicitée pour participer à des travaux, sous forme de rencontres ou de groupes de travail. Il s'agissait pour le ministère de préparer le comité interministériel aux Droits des Femmes, qui s'est tenu le 30 novembre, présidé par le Premier Ministre. On trouvera à cet égard en annexe la contribution de la FNSF pour ce comité interministériel. Solidarité Femmes a participé au colloque organisé par le ministère le 23 novembre 2012, intitulé « violences faites aux femmes, l'enjeu de la formation aux professionnels ».

Comme mentionné au premier point de ce rapport d'activité, la FNSF a également participé aux réunions portant sur les questions d'hébergement et de logement qui se sont tenues dans les quatre derniers mois de l'année, tant au Ministère des Droits des Femmes qu'à la **Direction Interministérielle à l'Hébergement et au Logement des personnes mal logées et sans abri (DIHAL)**.

En Ile de France, la FNSF est impliquée dans le développement du **centre Hubertine Auclert** pour l'égalité femmes hommes. Le centre a pour objectifs de sensibiliser, de former et d'informer tous les publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un lieu ressources qui renforce le réseau des acteurs et des actrices en apportant des conseils, un soutien aux associations notamment par l'organisation de

colloques. La fédération en tant que membre du conseil d'administration du centre Hubertine Auclert (collège associatif) participe à toutes les réunions. Elle apporte sa contribution lors d'évènements et de colloques en intervenant sur la problématique des violences faites aux femmes et sur les actions en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons

A Paris, la FNSF est invitée et participe aux réunions du **Comité de suivi sur les violences faites aux femmes**, présidé par Fatima Lalem, adjointe au maire de Paris en charge de l'égalité femme/homme. Au cours de ces réunions, les sujets d'actualité sont régulièrement abordés, tels que l'application de l'ordonnance de protection, le manque de places en hébergement, la situation des femmes étrangères face à l'obtention de leur titre de séjour. Les associations font part des démarches en cours et selon les difficultés Fatima Lalem s'engage à intervenir dans le cadre de sa délégation en charge des droits de femmes et de l'égalité. En février, la Mairie de Paris a organisé un séminaire sur l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences conjugales, réunissant les associations et les bailleurs sociaux pour faire un état des lieux, un échange de pratiques entre les diverses associations et examiner de nouvelles solutions en lien avec les associations intervenant dans ce domaine. La FNSF a pu évoquer le projet logement Ile de France qu'elle mène depuis 2009.

La FNSF fait partie du **collectif abolition 2012** dont toutes les associations considèrent que la prostitution est une violence faite à toutes les personnes prostituées. Les associations demandent une loi qui supprime la

prostitution en luttant contre les différentes formes de proxénétisme et en donnant les moyens d'accompagner les personnes prostituées. Aujourd'hui, le système prostituteur constitue un obstacle fondamental à l'égalité.

La FNSF est impliqué dans le **collectif « Féministes en Mouvement »** et a participé toute l'année à ses réunions. Il s'est agi dans les premiers mois d'élaborer et de présenter les revendications du collectif aux différents candidats à l'élection présidentielle. La FNSF était présente au rassemblement du 7 mars à la Cigale pour attirer leur attention sur les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans les domaines économique, professionnel, social et dans l'application du droit. Puis la FNSF s'est impliquée dans les rencontres des 7 et 8 juillet à Evry, par la tenue d'un stand permettant de faire connaître ses activités et celle de son réseau, en animant un atelier ayant pour thème « Femmes et mères dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ». La FNSF est également intervenue dans la plénière « Eduquer au genre pour en finir avec Mars et Vénus » avec l'objectif de montrer comment dans la pratique professionnelle et militante de Solidarité Femmes, on aborde auprès des jeunes et des parents la déconstruction des stéréotypes véhiculés à travers l'éducation dès le plus jeune âge.

La FNSF est 'soutien actif' du **collectif TeSS Téléphonie en Santé et Social** depuis 2010 et participe régulièrement à ses réunions. Ce collectif regroupe 12 structures associatives de tailles différentes qui toutes ont créé et gèrent des plateformes téléphoniques dans les secteurs social, de la santé, du handicap et des violences. Ce collectif a pour vocation de poser en commun et de se préparer aux enjeux de la téléphonie sociale et d'améliorer

les services rendus aux publics touchés par ces acteurs (par la formation des écoutant-e-s, par une réflexion sur la qualité du service rendu, en étant force de proposition des pouvoirs publics financeurs).

Les auditions parlementaires

Le 7 mars, la FNSF a été auditionné au Sénat dans le cadre d'un atelier- débat sur " les liens entre l'accès aux droits et à la santé et l'autonomisation des femmes de milieu rural". L'atelier réunissait une trentaine de participant-e-s, parlementaires, travailleurs sociaux, personnels des administrations d'état (Justice). La FNSF a fait une intervention sur la problématique de femmes victimes de violences en milieu rural sous le titre " Entre dénis et oubli, les femmes victimes de violences en milieu rural " qui présentait les difficultés particulières rencontrées par les femmes en matière d'accès à la santé, au droit, aux structures spécialisées.

La FNSF s'est mobilisé avec d'autres associations les 5 mai et 14 juin pour qu'une loi juste et efficace soit votée le plus vite possible contre le harcèlement sexuel afin de combler le vide juridique créé par la décision du Conseil Constitutionnel du 4 mai via une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) de censurer la loi existant sur le harcèlement sexuel. **Le 31 mai**, la FNSF a été auditionnée par les parlementaires chargés de préparer **le nouveau texte de loi contre le harcèlement sexuel**, qui sous la pression des associations et par la volonté du gouvernement a été votée le 6 août 2012.

La FNSF a été auditionnée :

> le **18 septembre**, par Monsieur Christophe Siruge, député, membre de la commission des affaires sociales et rapporteur pour avis **sur le PLF (projet de loi de finances) pour 2013 pour les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**.

> **le 17 octobre**, par Madame Nicole Bonnefoy, sénatrice, membre de la commission des lois, rapporteure pour avis sur le Programme 137 « Egalité Hommes-Femmes » dans le cadre du PLF 2013

La FNSF a fait une mise en regard entre les coûts des violences conjugales en France (2,5 milliards d'euros par an) et la faiblesse du programme 137, doté de 20 millions d'euros annuels auquel se sont ajoutés en 2012 les 3 millions d'euros obtenus par la Ministre des Droits des Femmes à son arrivée au gouvernement. Les 14,5 millions d'euros (PLF 2012) dédiés à la promotion des droits, à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ne peuvent suffire à remplir les objectifs de la convention d'Istanbul, signée par la France, ni même à ceux du 3^{ème} Plan violences (2011 – 2013) même s'ils doivent faire levier pour mobiliser des moyens d'autres ministères. La faiblesse des financements dédiés aux violences faites aux femmes se traduit très concrètement non seulement pour la FNSF qui n'arrive pas à assumer toutes ses missions de tête de réseau (elle reçoit annuellement 910 keuros pour le fonctionnement quotidien du 3919 et pour l'animation du réseau Solidarité Femmes) mais également pour ses associations membres. Les associations spécialisées souffrent particulièrement des baisses de financements des acteurs publics. La FNSF a également indiqué qu'après 6 ans de campagnes médiatiques mettant en avant le 3919, le taux de révélation des violences faites aux femmes et notamment au sein du couple a augmenté. Les femmes sortent du silence et paradoxalement, les associations voient leurs moyens baisser et ne peuvent recevoir les femmes victimes comme il y a encore peu. Les femmes doivent parfois attendre plusieurs jours pour avoir un rendez-vous dans une association spécialisée. La faiblesse du financement d'État spécifique pour les actions

en faveur de la lutte contre les violences conjugales est un réel problème pour le réseau Solidarité Femmes et donc pour les femmes victimes.

Participation à des réseaux internationaux

La FNSF est membre du réseau **Women Against Violence in Europe** dont elle est point focal pour la France et le Luxembourg. **Wave**, né à la fin des années 90 au moment de la conférence de Pékin sur les femmes, est basé à Vienne en Autriche. C'est un réseau européen qui compte environ 4 000 associations féministes membres de tous les pays de l'Union européenne. Wave mène une intense action de lobbying auprès des institutions européennes (commission, parlement, conseil) pour faire évoluer les législations européennes. Wave a en particulier beaucoup œuvré à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe de 2011.

Wave mène des projets grâce à des fonds européens (Daphné en particulier), tel que Protect II dont il est question plus haut. Elle héberge des études, dont une étude annuelle sur les activités des organisations qui accueillent, accompagnent et hébergent les femmes victimes de violences en Europe ainsi que les avancées législatives, sociales, des pays membres de l'UE.

Tous les ans, Wave organise une réunion de ses membres *focal points*, le CoCo Meeting (Coordination Committee). Les membres présents font un état des lieux de la situation dans leurs pays respectifs. L'équipe permanente de Wave présente les projets en cours (études, enquêtes, formations, publications). Wave fait état des développements au plan européen (exemple présentation des orientations des programmes Daphné). Le CoCo meeting a une fonction de comité de pilotage pour

l'organisation de la conférence Wave annuelle, généralement hébergée par une ou des associations membres (2011, en Italie, 2012, à Londres).

La FNSF était présente au CoCo Meeting de 2012, qui s'est tenu à Vienne du 25 au 27 juin. En plus des points évoqués de façon générale ci-dessus, il a été question de la cotisation qu'auraient à payer -à partir de 2012 si possible et au plus tard en 2013- les membres du réseau. Wave n'a en effet plus assez de moyens de l'Europe pour financer ses activités, ni d'ailleurs pour financer la venue des membres à cette réunion annuelle (à partir de 2013, les membres devront prendre en charge intégralement leur participation au CoCo Meeting). Une première discussion, qui doit se poursuivre à l'automne lors de la conférence annuelle, a permis de donner des éléments de réflexion sur ce sujet.

Une autre discussion a porté sur la tenue d'une 5^{ème} conférence sur les femmes qui se tiendrait au Qatar en 2015 (pour mémoire, les 4 premières conférences se sont tenues respectivement à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985 et à Pékin en 1995). Des réserves à l'encontre d'une telle conférence s'expriment au regard du climat conservateur concernant les droits des femmes dans le monde. La peur d'un 'backlash', autrement dit d'un retour de manivelle fait craindre une régression par rapport aux avancées de Pékin. La tenue de cette conférence à Qatar est un point de crispation également et les féministes exigent qu'une telle conférence se tienne dans un pays ayant un haut niveau d'exigence en matière de droits des femmes. Le débat au sein de Wave montre qu'il n'y a pas un consensus clair sur la tenue de cette conférence. Il faudrait avoir à minima des garanties des Nations Unies sur le lieu et sur l'implication possible des ONG de femmes.

La FNSF a pris également part à la conférence annuelle Wave, qui se tenait cette année à Londres, du 18 au 20 septembre. Elle a apporté sa contribution en intervenant dans un atelier sur le financement des Ong par des fonds privés en prenant comme cas le partenariat entre la FNSF et la fondation PPR. La session a été animée par la directrice de la FNSF et la secrétaire générale de la fondation PPR dans un atelier qui comportait trois interventions en binômes mécènes/Ong.

La FNSF est membre du réseau **Euromed** depuis 2011 auprès duquel elle représente la France avec la Ligue des Droits de l'Homme. La FNSF est membre de la commission Droits des Femmes et à ce titre a été invitée à participer à une réunion à Chypre du 26 au 28 avril avec 25 représentants d'organisations de promotion des droits humains et des droits de la femme dans la région euro-méditerranéenne.

Elles et ils ont discuté des moyens de mobiliser et d'unir leurs forces afin de lutter contre les menaces sérieuses à l'encontre, voire dans certains pays la violation, des droits des femmes, et contre le recul manifeste de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la vie et notamment en matière de représentation politique...

« Les participants ont fait état de l'importance d'inscrire les droits des femmes dans les constitutions et les régimes législatifs des pays de la région, de garantir et d'accroître la participation des femmes à la vie politique, de promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes et de lutter contre la violence sexiste. Ils ont souligné l'importance d'encourager la solidarité entre les femmes du monde arabe et de l'Europe, à la fois parce que ces régions sont interdépendantes et parce que les femmes sont les premières à souffrir de la marginalisation dans les

processus politiques ou des effets de la crise économique ». (extraits du site : www.euromedrights.org/fra/2012/05/15/ou-sont-les-femmes-2/)

La FNSF a été invitée par le Ministère des Affaires Étrangères via l'Ambassade de France à Washington pour participer à la **2^{ème} conférence mondiale des hébergements pour femmes victimes de violences**, du 27 février au 1^{er} mars. Cette conférence organisée par le réseau national nord américain pour mettre fin aux violences conjugales et le réseau mondial des hébergements pour femmes a réuni plus de 1 300 personnes, majoritairement des femmes mais quelques hommes aussi, venu-e-s de 95 pays avec pour objectif de « mettre en lien tous les acteurs de la planète afin d'en finir avec les violences faites aux femmes ». Durant cette conférence, la FNSF a organisé un atelier en français (traduit simultanément en anglais) intitulé « Héberger des femmes victimes de violences en France » qui présentait la FNSF, le réseau Solidarité Femmes, le 3919, le dispositif de Mises En Sécurité, ainsi que le parcours de femmes (situations réelles) illustrant cette organisation Solidarité Femmes. L'atelier a intéressé 18 personnes francophones du Québec, de Syrie, de Turquie, des EU, du Danemark,....)

Profitant de la présence d'une Ong française à Washington, l'ambassade de France a organisé dans la soirée du 28 février une table-ronde en anglais à l'intention d'un public de ressortissants français vivant à Washington et d'américains sur le thème « les violences faites aux femmes et égalité hommes-femmes » à laquelle la FNSF a été invitée à intervenir ainsi qu'un déjeuner le 1^{er} mars, réunissant la FNSF et Madame Carmen Moreno, présidente de la Commission interaméricaine des Femmes (la CIM).

LA DYNAMIQUE SOLIDARITÉ FEMMES

LA COMMISSION PRÉVENTION

La commission, qui comprend huit membres, représentant les 8 territoires de la FNSF (pour les DOM-TOM les relations sont assurées par mail), s'est réunie deux fois en 2012.

La commission s'était fixé comme projets pour l'année 2012 la diffusion du document « Principes d'intervention de la FNSF dans les actions de prévention des comportements et violences sexistes », la mise à jour du catalogue « outils de prévention » ajouts de nouvelles fiches et élargissement du catalogue autour des bonnes pratiques du réseau en matière de prévention et la mise en place d'une formation intitulée « comment animer une intervention en prévention des comportements et des violences sexistes ? Quels argumentaires ? »

La première réunion a consacré un temps d'échange pour redéfinir les valeurs de la commission prévention, à la suite de quoi une fiche présentant l'activité de prévention des comportements et des violences sexistes au sein de Solidarité Femmes a été réalisée pour aider les associations dans leur fonctionnement en matière de prévention. Cette fiche remplace dans l'immédiat le document « principes d'intervention de la FNSF en matière de prévention » qui avait été mis à l'agenda de cette année.

Un repérage quantitatif et qualitatif des associations pratiquant la prévention a mis en perspective l'importance des actions de préventions dans les différents territoires mais a révélé également la disparité des moyens humains et économiques d'une association à

l'autre dans ce domaine. Cet état des lieux doit permettre aux associations d'un même territoire de se regrouper afin d'échanger sur leurs pratiques.

Il reste à la commission à déterminer et élaborer des indicateurs communs et précis mettant en évidence la spécificité des interventions de Solidarité Femmes en matière de prévention.

Le service Formation a été sollicité pour effectuer une formation « sur mesure » pour l'Union Régionale Solidarité Femmes des Pays de Loire qui s'est intitulée « Comment animer une intervention en prévention des comportements et des violences sexistes ? Quels argumentaires ? » initialement prévu dans les projets.

LA COMMISSION COMMUNICATION

La communication de la FNSF est administrée par la commission communication sous la responsabilité de l'une des deux vice-présidentes. En 2012, la commission, était composée de 8 membres : l'administratrice, responsable de la Commission, cinq membres du réseau Solidarité Femmes et deux salarié-e-s, le chargé de documentation et de communication qui en assure le secrétariat et la chargée de développement. La commission s'est réunie quatre fois en 2012 (en janvier, mars, juin et octobre).

Le travail de la commission est de réfléchir à mise en place d'actions de communication et

particulièrement de campagnes médiatiques. Ces actions médias permettent d'alerter le grand public sur les violences faites aux femmes et sur la lutte contre ces violences assurée par les associations du réseau Solidarité Femmes. En 2012, la commission a ainsi travaillé sur la diffusion de deux spots (*La meilleure maman du monde* pour le 8 mars et *Le souffle* pour le 25 novembre) qui ont chacun rencontré un grand succès.

La commission communication est également en charge des communiqués de presse et de l'ensemble des opérations communicantes organisées par la FNSF, ainsi que des vitrines d'informations que sont le site internet, la Lettre d'Infos et les réseaux sociaux.

Enfin, la commission assure une réflexion permanente sur les partenariats en matière de communication proposés à Solidarité Femmes, ainsi que sur la mise en place du projet de comité de soutien dont le principe a été adopté formellement en Assemblée Générale Extraordinaire en octobre. Les objectifs de ce comité ont été définis par la Commission Communication (voir le Rapport d'Activité 2011). En 2012, une liste de personnalité a été définie et des prises de contact ont eu lieu. Le processus de constitution du comité devrait se développer en 2013.

LA COMMISSION JUSTICE

La Commission Justice s'est réunie trois fois en 2012 (4/02, 21/04 et 15/09) pour élaborer une réflexion autour de grands thèmes juridiques liés à la violence conjugale. Elle est composée de deux représentantes par territoire (une avocate et une professionnelle ou une administratrice d'association). Elle a pour rôle, en s'appuyant sur l'expérience de

terrain des associations, de répondre aux sollicitations du réseau sur certaines situations juridiques particulières et d'en examiner les suites possibles au niveau de la FNSF, d'apporter un éclairage juridique au Conseil d'Administration afin que la FNSF élabore des stratégies et positionnements politiques et soit force de proposition pour faire évoluer les textes législatifs.

En 2012, la Commission Justice a réalisé un travail de veille et d'analyse sur le contenu de la loi du 9 juillet 2010, qui est détaillé dans son rapport annuel au Ministère de la Justice et dont les points principaux sont exposés au chapitre Justice de ce Rapport d'Activité. Si elle a manifesté sa satisfaction de voir la mise en place d'une ordonnance de protection, mesure phare de la loi de juillet 2010, elle émet toutefois des réserves en ce qui concerne la durée de 4 mois pour son application, qui risque d'en limiter la portée.

Dans le rapport annuel au Ministère, la Commission Justice de la FNSF a livré également ses avis sur le délit de violences psychologiques, l'exercice de l'autorité parentale, la situation des femmes étrangères vivant en France et celles en situation irrégulière. Ces avis sont exposés dans les documents que la FNSF remet à l'issue des auditions qui lui sont accordées auprès des parlementaires. La commission Justice a également participé à l'élaboration de la position de la FNSF sur le harcèlement sexuel.

LA COMMISSION FEMMES ÉTRANGÈRES, FEMMES ISSUES DES IMMIGRATIONS

La commission, constituée de 8 personnes, s'est réunie deux fois en 2012. Elle a effectué un travail de fond

autour de l'accompagnement spécifique des femmes étrangères victimes de violences. En effet, les associations du réseau Solidarité Femmes sont confrontées au cumul des difficultés que rencontrent ces femmes. Depuis déjà deux ans, la construction du partenariat avec la CIMADE a permis de réviser et revoir les connaissances juridiques en droit de séjour et droit d'asile. Il s'agissait de doter les intervenantes des associations de connaissances afin de répondre aux urgences dans l'accompagnement et de mettre en place des partenariats locaux pour aider les femmes dans la résolution à moyen ou long terme de leur situation.

Dans cette dynamique, l'année 2012 a été consacrée à compléter les outils juridiques par des outils spécifiques d'accompagnement comme « la question du récit de vie ». Il a été prévu de former le réseau des associations sur les aspects méthodologiques de la construction de ce récit. En effet, il recouvre des objectifs différents car au-delà du droit, il participe à une reconstruction identitaire des victimes et va être un levier pour leur projet de vie et la sortie des violences subies. La commission a organisé une journée partenariale mettant en chantier les questionnements comme le travail en partenariat sur la question du récit de vie, la guidance dans l'entretien avec les femmes, la question de la reconstruction et de l'estime de soi. Le souhait de la commission est de faire partager au plus grand nombre toutes les pistes de réflexion et d'envisager une formation pour le réseau des associations dans l'avenir.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques et/ou de réflexion sur la culture commune de la FNSF, la commission a participé aux travaux de l'Université d'automne. Elle a préparé et animé un atelier sur « les pratiques culturelles des femmes accueillies » afin de comprendre

comment les associations Solidarité Femmes se saisissent de ces questions et quelles solutions elles apportent dans le suivi en individuel et en collectif. L'atelier posait ainsi les questions : « *Les femmes et les enfants que nous accompagnons ont des pratiques culturelles diverses. Est-ce que ces pratiques nous ébranlent et nous interpellent parfois ? Comment en parlons-nous dans les équipes ? Au sein de l'association ? Avec les femmes ? Quelles sont nos pratiques ? Nous souhaitons ouvrir un espace de réflexion, d'échanges. Existe-t-il des positions associatives ?* ». Il s'est déroulé sur deux demi-journées et a intéressé 50 participantes, ce qui est un indicateur du besoin des associations de se réunir pour échanger sur les pratiques, les femmes étrangères victimes de violence représentant un fort pourcentage des accueils en CHRS dans le réseau Solidarité Femmes.

Dans le cadre des activités de l'ADFEM, la secrétaire de la commission et la chargée de mission de la commission Justice ont participé à l'organisation de la conférence débat de l'ADFEM du 27 janvier 2012 sur la thématique des femmes migrantes. Par ailleurs, les réunions de l'ADFEM ont été suivies cette année par la chargée de mission Justice en étroite collaboration avec la secrétaire de la commission.

En 2013, la commission projette de poursuivre sa réflexion sur l'accompagnement des femmes étrangères en essayant de mieux cerner les attentes du réseau afin de proposer une formation adéquate. Elle continuera également à collecter les adresses d'associations dans les pays d'origine des femmes étrangères afin d'élaborer un répertoire.

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Les huit personnes constituant le comité d'éthique ont participé aux quatre réunions organisées en 2012. Le CEVS a poursuivi son travail sur la question des hommes victimes de violences conjugales afin de tenter de cerner ce phénomène et de le comprendre, de ne pas laisser le monopole de cette question aux mouvements masculinistes, et de participer à la constitution d'une connaissance rigoureuse. Il s'agit de munir la FNSF et ses associations d'un argumentaire solide face à cette question qui se pose toujours inévitablement que ce soit dans les diners en ville, au cours des interventions en formation ou en sensibilisation, par les médias...

Par ailleurs, le CEVS a souhaité engager une réflexion sur les notions de "amour, sexualité, consentement" et poser la question des relations amoureuses et/ou sexuelles en lien avec celle des violences conjugales. L'interrogation porte sur les représentations et vécus de l'amour et de la sexualité à l'oeuvre dans la société, notamment pour les femmes victimes de violences conjugales.

Afin d'élargir ce questionnement à l'ensemble de Solidarité Femmes, le CEVS a proposé et animé un atelier lors de l'Université d'Automne 2012 sur ce même thème de "amour, sexualité, consentement". L'atelier a réuni une quarantaine de participant-e-s lors de deux sessions d'une demie journée, montrant l'importance de cette question pour les personnes travaillant au sein du réseau Solidarité Femmes, quelque soit leur âge et leur position (salarié-e-s et bénévoles accompagnant les femmes, administratrices/administrateurs).

La problématique était ainsi posée : « on entend souvent dire que les femmes victimes de violences conjugales seraient consentantes

à ces violences, au nom de l'amour qu'elles portent à leur conjoint. Or dissocier amour et violences ne suffit pas. Il faut aussi questionner l'amour : est-il, sinon porteur de violence, du moins aliénant pour les femmes, au point qu'il pourrait les rendre consentantes à la domination et aux violences ? Or, il y a diverses représentations et pratiques de l'amour, de la sexualité et de leur rapport – certaines étant aliénantes pour les femmes. Pouvons-nous en construire d'autres ? ».

L'enjeu de ce questionnement était d'aider les participant-e-s dans leurs pratiques d'accueil, d'écoute et d'accompagnement ; dans le suivi des pratiques judiciaires lorsqu'il y a procès pour viol, notamment viol conjugal, dans lesquels la notion de consentement est invoquée ; dans les pratiques de prévention auprès des jeunes (codes amoureux, représentation du féminin et du masculin, de l'amour et de la sexualité). Un tel questionnement permet d'alimenter le débat d'idées au sein de la FNSF et en direction des pouvoirs publics, des médias et de l'opinion.

A l'issue de la première phase de l'atelier consistant en un brainstorming, quatre groupes de réflexion se sont constitués pour la deuxième partie d'atelier permettant d'explorer quatre axes de réflexion : 'Peut-on élaborer un discours féministe sur le consentement ? ou Egalité-Réciprocité-Activité' ; 'Liberté-Dépendance-Estime de soi' ; 'Rapport au corps sexualisé' ; 'Sexualité et violences conjugales. Rapports consentis, concédés et forcés'. Les réflexions menées dans ces ateliers ont fait l'objet d'un compte-rendu exhaustif disponible auprès de la FNSF. Elles fournissent notamment des pistes d'action intéressantes pour l'accompagnement des femmes dans les associations Solidarité Femmes.

L'Université d'Automne 2012 intitulée « Intervention sociale, intervention féministe », s'est déroulée du 25 au 27 octobre, organisée par la FNSF et les quatre associations parisiennes (HAFB, Libre Terre des Femmes, Elle's Imagine'nt et FIT, une femme, un toit). Elle s'est tenue à la Bourse du Travail de Saint-Denis (93) grâce au concours de SOS Femmes 93 et de ses partenaires locaux (la Mairie de Saint-Denis et la Bourse du Travail elle-même). **229 personnes y ont participé, dont 94 salarié-e-s au titre de la formation continue.**

Les interventions en plénière se sont centrées sur les modes d'intervention spécifiques au sein du réseau Solidarité Femmes, une plénière mettant l'accent sur la difficulté des métiers exercés dans les associations, avec ce titre « le féminisme, outil de résistance au traumatisme vicariant ? ». La première plénière a traité de « l'individualisation des droits sociaux : un enjeu d'émancipation » dont le sujet a été traité par l'économiste Hélène Périvier (OFCE-PRESAGE), et Pauline Delage, doctorante en sociologie.

La troisième plénière intitulée « Comment ai-je construit ma pratique professionnelle féministe ? » a pris la forme d'une table-ronde donnant la parole à de jeunes professionnelles d'associations parisiennes de la FNSF. Comme à l'UA de Toulouse en 2011, des professionnelles du réseau Solidarité Femmes ont été mises sur le devant de la scène et ont pu montrer à l'assemblée comment de bonnes pratiques peuvent être transmises, voire modélisées et/ou théorisées. A Saint-Denis, il a été possible pour la deuxième année consécutive de montrer que les jeunes travailleuses sociales du réseau Solidarité Femmes ont une vision réfléchie et réflexive sur leurs pratiques, à des fins de

capitalisation et de valorisation. Il s'agissait cette fois de dégager des questions posées aux trois jeunes professionnelles témoins de cette table-ronde. Le processus de socialisation à une pratique et à des valeurs féministes depuis la formation de chacune jusqu'à l'exercice de son métier au sein d'organisations féministes. Elles ont pu également partager sur les éventuels conflits et tensions entre carrière militante et carrière professionnelle.

Comme tous les ans, six ateliers ont permis de travailler collectivement les questions pratiques suivantes : 'Prostitution : repérer, accompagner, identifier les violences conjugales' (avec la contribution de l'Amicale du Nid) ; 'Amour, sexualité et consentement' (proposé et animé par le comité d'éthique) ; 'Questions autour des pratiques culturelles et religieuses des femmes accueillies dans le réseau Solidarité Femmes' (proposé et animé par la commission femmes étrangères et migrantes) ; 'Comment prépare-t-on une femme victime de conjugales aux procédures judiciaires : logique d'avocates et logique de travailleuses sociales' (proposé et animé par la commission Justice) ; 'Femmes victimes de violences conjugales en zone rurale : entre déni et oubli' et enfin 'Femmes, alcool et violences conjugales' (proposé par l'Observatoire, dans le cadre d'un projet financé par un appel à projets DGS).

La soirée d'ouverture, le jeudi 25 octobre, a été consacrée aux 20 ans du service Violences Conjugales Info. Elle a été l'occasion de mettre en lumière les écoutantes du « 3919 » et de rendre hommage à celles qui -pour certaines depuis 20 ans- répondent quotidiennement aux femmes victimes de violences au téléphone.

LES « MISES EN SÉCURITÉ »

Tous les ans, le réseau Solidarité Femmes permet la mise en sécurité avec éloignement géographique de plusieurs dizaines de femmes en situation de très grand danger, voire en danger de mort, ainsi que leurs enfants. Ces mises en sécurité sont rendues possibles grâce à la solidarité du réseau qui s'exprime de deux façons. Soit par la demande directe d'une association à une ou plusieurs associations avec réponse(s) en direct, soit grâce au dispositif centralisé par la FNSF. Dans tous les cas, il s'agit de soustraire des femmes à des violences graves par l'élargissement de l'offre d'hébergement à l'ensemble du territoire entre associations membres du réseau Solidarité Femmes.

Ces mises en sécurité permettent d'assurer une continuité dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales puisqu'il y a transmission dans un cadre sécurisé des éléments sociaux concernant la femme, et le cas échéant ses enfants, et une approche éthique similaire, d'une association à l'autre. Elles s'appuient sur la volonté du réseau Solidarité Femmes de sécuriser la femme victime et ses enfants dans son parcours de sortie des violences en limitant les risques, sans pour autant la soustraire à ses obligations juridiques et administratives mais au contraire en l'accompagnant de la façon la plus sûre possible.

En ce qui concerne le dispositif national, les demandes de mises en sécurité ainsi que les disponibilités d'hébergement sont transmises par mail à la FNSF suivant un protocole et un document formalisés. Toutes les demandes sont transmises à l'ensemble des associations du réseau disposant de places d'hébergement. Les associations se mettent directement en contact avec l'association demandeuse pour

évaluer conjointement la situation et faire des propositions.

La FNSF ne peut prendre en considération que les demandes émanant de son réseau. Toutefois, lorsqu'une organisation extérieure pense devoir mettre en sécurité avec éloignement géographique une femme, elle peut se rapprocher d'une association Solidarité Femmes. Celle-ci, après avoir fait l'évaluation de la dangerosité de la situation, porte le cas échéant la demande de MES auprès de la FNSF et donc de l'ensemble du réseau.

Grâce à la mobilisation de la FNSF qui a défendu la spécificité du public que les associations accueillent et hébergent, malgré la mise en place des SIAO depuis 2010, ce dispositif particulier est reconnu dans presque tous les départements. Il permet donc aux associations de répondre directement aux urgences des situations en faisant entrer des femmes d'autres départements dans leurs hébergements.

En 2012, la FNSF a reçu et transmis les demandes de mises en sécurité pour 192 femmes et les 318 enfants qui les accompagnaient.

La FNSF traite les données (anonymisées) recueillies sur les fiches de liaison des MES et produit des analyses relatives aux femmes, aux enfants, aux auteurs ayant à voir avec le dispositif, dans un document bilan annuel sur le 'Dispositif national Solidarité Femmes – Mise en Sécurité des femmes victimes de violences à haut risque de fémicide ».

LE RÉSEAU SOLIDARITÉ FEMMES

Faisant suite à l'Assemblée Générale de 2010, « Solidarité Femmes » désigne tant les associations membres de la FNSF, que l'ensemble du réseau lui-même, la FNSF faisant partie prenante de ce réseau. Les vocables « Réseau Solidarité Femmes » et « associations Solidarité Femmes » sont donc utilisés dans les rapports d'activité depuis 2011. Ce vocable, « Solidarité Femmes », est en particulier utilisé pour être accolé au nom d'une région administrative lorsque les associations Solidarité Femmes se constituent en Unions régionales (voir ce point, ci-dessous).

La FNSF comptait 63 adhésions après l'Assemblée Générale du 23 juin 2012, avec deux associations ayant adhéré à la FNSF lors de cette AG (une nouvelle association en territoire Sud-Ouest et une en territoire Ouest) et la 'disparition' en 2011/2012 de six associations par fusion-absorption, cessation d'activité pure et simple ou cessation avec reprise par une association hors FNSF.

Certaines des nouvelles entités ainsi créées pourront demander leur adhésion lors de l'AG 2013. Les délais n'ont pas permis ces réintégrations pour l'AG 2012. Le solde est donc de moins 2 associations par rapport à 2011.

La représentation des associations au Conseil d'Administration de la FNSF se fait sur la base d'un découpage en « territoires » (voir en annexe la liste des associations membres).

Les huit territoires de la FNSF étaient ainsi constitués après l'AG 2012.

LA VIE DES TERRITOIRES

Le Règlement Intérieur de la FNSF indique que les regroupements territoriaux se déroulent à un rythme trimestriel et au minimum deux fois par an et que les associations locales s'engagent à contribuer à la vie du réseau Solidarité Femmes territorial dont elles dépendent par une participation régulière à ces regroupements. Les regroupements sont organisés par les représentant-e-s de territoire – administratrices/administrateurs de la FNSF qui convoquent et animent les réunions, participant ainsi d'une circulation d'informations de la FNSF vers le réseau et inversement.

« TERRITOIRES	NOMBRE D'ASSOCIATIONS
Dom-Tom	3
Est	5
Île-de-France	14
Nord	5
Ouest	6
Rhône-Alpes	9
Sud-Est	5
Sud-Ouest	16

Le territoire Dom-Tom

Les associations des deux départements concernés, Martinique et Guadeloupe, ne se sont pas regroupés en 2012 mais ont fait exister la vie de territoire par des contacts mails et téléphoniques qui ont permis d'établir que les associations sont confrontées à des difficultés de fonctionnement semblables et récurrentes

liées pour l'essentiel aux financements (insuffisance, arrivée tardive, non renouvellement).

Le manque de moyens financiers obère considérablement le déroulement des activités quotidiennes des associations, ce qui se traduit par l'impossibilité d'établir une continuité des actions engagées et des freins dans les projets...

Malgré tout, ce territoire se félicite d'avoir pu engager des actions nouvelles en 2012 : agrément accueil de jour en Martinique, ouverture d'un CHRS femmes victimes de violences en Guadeloupe, en septembre, attribution de la référence 'dispositif de téléprotection femmes en grand danger' en Guadeloupe, en novembre.

Le territoire Est

Les associations se sont réunies 3 fois (aux 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestres). Elles ont mis à leur ordre du jour des questions relevant de la mise en œuvre des politiques publiques avec la mise en place des SIAO sur chaque département, l'appel à projet concernant les Accueil de Jour, les dialogues de gestion et de contractualisation ; des questions relevant de la vie de la FNSF : nomination d'une représentante à chaque commission de la FNSF, opportunité ou non de la création d'une entité régionale ou interrégionale, informations de la FNSF et points sur les avancées des commissions. Les débats internes à la FNSF trouvent un fort écho dans ces regroupements où se préparent également les discussions portées devant la réunion de présidente, l'AG, l'Université d'Automne.

A chaque rencontre, les difficultés de financement sont évoquées lors d'un point systématique sur la situation financière de chaque association.

Le territoire Ile de France

Les réunions du territoire Ile de France se tiennent à raison d'une tous les deux mois environ et permettent aux directrices des 14 associations de débattre des sujets d'actualité qui touchent le territoire ou les associations, de répondre à des appels à projet ou appels d'offre collectivement ainsi que de mutualiser les différentes expériences de terrain et de créer des outils communs aux différents services chargés de lutter contre les violences au sein du couple.

Les réunions du territoire Ile de France sont devenues plus fréquentes et régulières ces dernières années grâce à un financement du Fond Régional de la Vie Associative du Conseil Régional Ile de France qui a permis l'embauche d'une chargée de mission exclusivement pour ce territoire. Neuf réunions se sont tenues en 2012 (les 6 janvier, 21 janvier, 3 février, 17 février, 30 mars, 21 mai, 7 septembre, 19 octobre et 14 décembre). Cette fréquence des réunions de territoire montre la vitalité du travail de partenariat et de mise en réseau entre les associations Solidarité Femmes de la région Ile de France, favorisée par rapport à d'autres territoires par la proximité géographique qui facilite grandement les rencontres.

Cette dynamique a permis la concrétisation du projet de création d'une Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France, qui a déposé ses statuts en juin.

Le territoire Ouest

Le territoire Ouest compte 6 associations dont 5 en région Pays de Loire et 1 en Bretagne. Trois rencontres ont eu lieu en 2012 (les 28 janvier, 2 juin et 13 octobre) réunissant des bénévoles et des salariées des associations avec en moyenne 17 participants dont la coordinatrice de l'Union Régionale Solidarité Femmes Pays de la Loire.

Les travaux ont porté sur l'avancement des projets de chaque association, la mise en place des accueils de jour, l'information sur les travaux de la FNSF ainsi que sur ceux des différentes commissions, le renouvellement des déléguées du territoire au CA de la FNSF ainsi qu'aux différentes commissions, l'examen et le vote sur la demande d'adhésion à la FNSF d'une nouvelle association, la présentation des actions et des projets de l'Union Régionale.

Les regroupements de ce territoire sont l'occasion de tenir des ateliers qui cette année ont concerné les outils utilisés par les associations pour établir les statistiques, la place des pères dans le fonctionnement des structures et les accueils collectifs.

Le territoire Rhône-Alpes

En 2012, les associations se sont rencontrées à 4 occasions (les 2 février, 16 avril, 5 juin, 15 novembre, à Lyon, à la Roche sur Foron et à St Etienne). Les associations sont généralement toutes présentes et une quinzaine de personnes y participent en moyenne (salarié-e-s et bénévoles). La réunion de février qui s'est déroulée dans les locaux de la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes de Rhône-Alpes et en sa présence durant la matinée a été suivie par 21 participant-e-s.

Ces réunions permettent de faire le point sur les sujets d'actualité au sein de Solidarité Femmes et plus particulièrement en 2012 : les accueils de jours, le projet DGS de la FNSF sur femmes victimes de violences conjugales et addiction, le comité interministériel de Lutte contre les violences faites aux femmes. Y sont traitées également les représentations du territoire aux commissions nationales. Par ailleurs, chaque réunion donne l'occasion d'organiser une réflexion approfondie sur un sujet précis et cette année les actions de

prévention et de sensibilisation (outils, bonnes pratiques et formations), la question des auteurs de violences (avec l'appui d'un membre du comité d'éthique), la préparation du 25 novembre, les difficultés spécifiques des femmes en zones rurales (à la demande d'une administratrice de la FNSF, qui veut engager un nouveau chantier sur ce thème).

Le territoire Sud-Ouest

Le territoire s'est réuni trois fois (le 22 mars Pessac en Gironde, 12 associations/30 personnes ; le 4 mai à Cadalen dans le Tarn et Garonne, 14 associations/28 personnes ; le 13 septembre à Sarlat en Dordogne, 12 associations/22 personnes).

Lors de ces trois réunions, les échanges ont permis de rendre compte ou d'organiser les manifestations et la présence du territoire pour le 8 mars, aux rencontres féministes, à la journée des présidentes de la FNSF, à l'AG. L'entrée d'une nouvelle association sur le territoire a par ailleurs permis de poser la problématique de l'accompagnement spécifique des femmes victimes de violences conjugales.

Les questions relatives à l'Accueil de Jour, les SIAO, la contractualisation des CHRS (fonctionnement, dysfonctionnements, répercussions sur les associations et leur public) ont été abordées dans deux des trois réunions du territoire, réunions qui sont l'occasion pour les associations de faire état de leurs difficultés financières qui sont ensuite transmises au Conseil d'Administration de la FNSF.

Comme dans les autres territoires, la responsable de l'observatoire de la FNSF est venue présenter le projet Santé de la FNSF, soutenu par la DGS dans le cadre d'un appel à projet.

C'est sur ce territoire qu'a été posée la problématique relative aux femmes en zones

rurales, qui se trouvent 'entre déni et oubli'. Les questions suivantes ont été posées : quelle réalité aujourd'hui dans les départements ? Quelles réponses trouvent les femmes en matière d'accueil, d'hébergement, de services de santé, d'insertion sociale et professionnelle ? Quelles actions spécifiques à envisager ? Comment alerter les élus et les institutions qui très souvent pensent que seules les zones urbaines sont touchées par ce fléau que représentent les violences conjugales et familiales ? Ce sujet porté par une administratrice de ce territoire doit être élargi à l'ensemble du réseau Solidarité Femmes en 2013.

Le territoire Sud-Est

Les 5 associations du territoire se sont rencontrées 4 fois (les 14 mai, 18 juin, 17 septembre, 3 décembre). Les réunions conjuguent territoire et nouvelle Union Régionale Solidarité Femmes Méditerranée (voir ci-dessous).

A chaque réunion, il est fait un tour financier, qui a permis de mettre en évidence par exemple la diminution systématique (voire pour certaines associations la disparition) des fonds FIPD. Par ailleurs en matière de financements, en 2012, les associations se sont concertées sur l'appel à projet Accueils de Jour pour les femmes victimes de violences.

Comme dans les autres territoires, les deux administrateurs font état des démarches de la FNSF au plan national pour une meilleure reconnaissance de la spécificité des violences conjugales, et notamment au deuxième semestre, en matière d'hébergement et de logement.

Les réunions de territoire permettent d'échanger sur les pratiques intéressantes ou

innovantes. Ainsi, il a été rendu compte par une travailleuse sociale du Foyer Bouissonnade à Montpellier de sa participation à titre expérimental à un groupe de paroles d'auteurs de violences conjugales du SPIP, au sein duquel elle portait la parole des victimes. Cette expérience a modifié sa vision et ses pratiques d'accompagnement tout en permettant une conscientisation des auteurs de violences.

Les réunions de territoire de l'année 2012 ont permis l'intégration au sein de Solidarité Femmes d'une nouvelle entité, née en 2012 de la fusion-absorption de l'Agfas à Alès (ex membre de la FNSF) avec deux autres associations locales, dont La Clède, dont le nom est devenu celui de la nouvelle entité. La Clède, souhaitant garder aux activités liées à l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales leurs spécificités, a participé à presque toutes les réunions de l'année 2012, en vue d'une adhésion à la FNSF à l'AG 2013.

Lors de la dernière réunion, les associations ont commencé à envisager l'organisation de la prochaine Université d'Automne de la FNSF, puisque sur proposition du territoire Sud-Est et de l'URSF Méditerranée au CA de la FNSF, Marseille a été choisie pour être la ville d'accueil de l'UA 2013.

LES UNIONS RÉGIONALES

Le principe de création d'Unions Régionales ou Inter-régionales a été voté lors de la révision des statuts à l'AGE de 2010. Cette possibilité de création de nouvelles entités territoriales (ne remettant pas en cause les entités historiques que constituent les « territoires ») permet aux associations d'une même région de disposer d'une structuration légale à l'échelle d'une région. Ceci permet de faire des demandes de subvention auprès des Conseils Régionaux et le cas échéant de se doter d'une ressource humaine permettant de faire vivre les projets d'un territoire.

Les Unions Régionales, associations de loi 1901, doivent par ailleurs permettre aux associations d'unir leurs forces et leurs ressources afin d'avoir une taille critique suffisamment importante pour peser auprès des pouvoirs publics. Enfin, elles permettent de bénéficier d'une meilleure visibilité à l'instar d'autres associations ou fédérations partenaires.

Trois Unions Régionales Solidarité Femmes ont vu le jour ces deux dernières années : L'URSF Pays de Loire en 2011, l'UirSF Méditerranée et l'URSF Ile de France en 2012.

L'Union Régionale Solidarité Femmes Pays de Loire

Elle réunit quatre associations du territoire Ouest. Créée en 2011, elle a tenu trois Conseils d'Administration et une Assemblée Générale et a poursuivi le développement des deux axes de travail qu'elle s'était fixée dès sa création.

La promotion des actions de prévention des violences conjugales et des comportements sexistes s'est concrétisée par la mise en place de groupes de travail pour échanger sur les

pratiques, découvrir et créer de nouveaux outils. L'Union Régionale a rédigé un texte commun avec l'URCIDFF et la fédération du Planning Familial pour présenter la cohérence des actions respectives de prévention au Conseil Régional Pays de Loire.

Le renforcement du réseau de l'Union Régionale et l'harmonisation des pratiques a été assuré grâce au soutien administratif et technique aux associations en développement. Le travail commun sur des sujets tels que l'évaluation interne des structures, le document unique des risques, la formation des équipes (des bénévoles sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et des salariées sur la gestion des conflits). L'Union Régionale a organisé un travail d'harmonisation des règles d'admission dans les structures.

En matière de formation à la prévention, l'Union Régionale Solidarité Femmes Pays de Loire a organisé la formation de toutes les personnes salarié-e-s et bénévoles des associations de l'union sur l'animation d'interventions en prévention des comportements et des violences sexistes. La formation a accueilli 10 participantes de différentes associations de ce territoire (SOS femmes 49, SOS femmes Angers, AUFDF la Roche sur Yon, SOS femmes 72). A partir des attentes du groupe (prendre du recul, réfléchir à ses propres représentations, améliorer sa pratique...), les contenus ont été articulés avec des apports théoriques sur le genre, des exercices de déconstruction des stéréotypes sexistes, des exemples de bonnes pratiques. La synthèse a fait ressortir la nécessité de se former sur les aspects sociologiques, de comprendre les enjeux des stéréotypes sexistes. L'URSFPL a pour objectif de

construire sa pratique à partir de cette culture commune.

L'Union inter Régionale Solidarité Femmes Méditerranée

Elle est née officiellement le 19 mars 2012. La presse locale était présente (La Provence et le Dauphiné Libéré) et a relayé l'information.

L'UIRSF Méditerranée s'est engagée tout particulièrement sur la question de la formation permanente des professionnels, acteurs sociaux susceptibles d'identifier des femmes victimes de violences conjugales dans leurs actions et missions. Pour cela, les associations membres (dont deux disposent d'un numéro d'agrément auprès de la DRTEFP) ont organisé le recensement de leurs compétences et outils pédagogiques et des tarifs de formation pratiqués afin de pouvoir dès 2013 demander un numéro d'agrément spécifique et proposer des formations à l'échelle régionale.

L'Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France

L'Union Régionale Solidarité Femmes Ile-de-France a déposé ses statuts en juillet 2012. Elle a vocation à formaliser la mise en réseau des associations accueillant et accompagnant les femmes victimes de violences, à donner une dimension et une visibilité régionales à chacune de ces structures et à porter des projets à l'échelle régionale tels que réponses à des appels d'offre ou appels à projets.

Un projet associatif a été élaboré et pour le soutenir l'URSFIdF a déposé une demande de subvention au Fonds de Développement de la Vie Associative du Conseil Régional Ile de France en novembre 2012 pour la période 2013-2016. Ce projet a pour principale finalité

de défendre et promouvoir sur le territoire Ile de France l'accompagnement spécialisé des femmes victimes de violences et la mutualisation des méthodes d'intervention des équipes opérationnelles sur le terrain, grâce au développement des solidarités inter-associatives.

Pour améliorer la communication autour de leurs actions, les associations membres de l'Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France ont ouvert une page Facebook en juillet 2012. Elle réunissait 238 personnes à la fin de l'année, un chiffre qui devrait continuer de croître en 2013. Elle permet aux associations de partager leur actualité avec une communauté de personnes, citoyen-ne-s et professionnel-le-s, intéressé-e-s par la cause défendue par la FNSF.

LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LA RÉUNION DES PRÉSIDENTES

Après trois années (2009/2011) passées à réviser ses textes fondateurs et statutaires (Charte, Statuts, Règlement intérieur, Projet associatif), la FNSF s'est en 2012 interrogée sur les moyens et méthodes pour maintenir et développer son réseau. Cette réflexion revêt plusieurs aspects qui ont été traités lors de la réunion de président-e-s et de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se sont tenues à Paris, respectivement les 14 avril et 23 juin.

Comment faire pour éviter que des associations disparaissent, comment repérer les signaux d'alerte afin de remédier aux situations quand cela est encore possible ? Poursuivant également les travaux engagés depuis 2009 sur les regroupements, les mutualisations et les coopérations, trois territoires (voir chapitre ci-dessus) ont créé des Unions Régionales, avec quels objectifs, quels projets ? La FNSF peut-elle/doit-elle s'ouvrir à des associations ne répondant pas complètement aux exigences de ses textes : des associations féministes ne traitant pas des violences conjugales ou au contraire des associations traitant des violences conjugales mais ne revendiquant pas des valeurs féministes (exemple d'une association généralistes hébergeant des femmes victimes de violences conjugales) ? Élargir le réseau, oui, mais jusqu'où et à quel prix ?

Les réflexions ont permis de montrer que certaines associations sont plus touchées par des problèmes de gouvernance que par des

problèmes financiers. Or dans un contexte de tensions budgétaires et de mises en concurrence des associations par le biais des appels à projets, les difficultés internes des associations peuvent être fatales. La lourdeur de la tâche des administratrices et administrateurs des associations dépourvues de direction, faute de moyens financiers, se révèle être par ailleurs un point particulièrement critique dans un environnement administratif de plus en plus contraignant (délais de réponse très courts, appels à projets, appels d'offre,)

En ce qui concerne les difficultés financières, il a été décidé que les ordres du jour des réunions de territoire devraient comporter obligatoirement un tour de table permettant que s'expriment les difficultés dans ce domaine, ce afin que le Conseil d'Administration de la FNSF soit informé en temps réel et qu'il puisse agir le cas échéant.

L'apparition d'un nouveau mode d'organisation, les Unions Régionales, et l'interrogation permanente sur l'évolution, pour ne pas dire la mutation, du paysage associatif amène à se poser des questions nouvelles : intégration de partenaires non membres de Solidarité Femmes mais proches (exemple d'une association qui traite des violences conjugales côté auteurs de violences avec une vision proche de celle de Solidarité Femmes), apparition de notions telles que 'membre actif' et 'membre associé', de 'voix consultatives' et de 'voix délibératives', de

'membre bienfaiteur' et de 'membre d'honneur'. Ces questions restent ouvertes et seront sans nul doute portées dans les années qui viennent.

En ce qui concerne l'adhésion d'associations traitant des violences faites aux femmes, l'objectif est de répondre à la nécessité de répondre au plus près des besoins des femmes tout en garantissant le projet associatif Solidarité Femmes. Malgré les textes, il semble qu'il soit nécessaire de définir des critères permettant aux territoires dans un premier temps, puis au CA de la FNSF et enfin à son Assemblée Générale de se positionner lorsqu'une association demande à devenir membre de la FNSF. Un référentiel devait être établi et formalisé, peut-être à l'occasion de la définition d'un référentiel d'évaluation interne des structures ?

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, un consensus a été atteint après discussion sur la possibilité qu'adhèrent à la FNSF des associations qui ont une approche féministe mais qui traitent d'autres types de violences que les violences conjugales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	FONCTION AU CA	ASSOCIATION	FONCTION ASSOCIATIVE	TERRITOIRE
Maryvonne BIN-HENG	Présidente	Filactions (Lyon)	Présidente	Rhône-Alpes
Françoise BRIÉ	Vice-présidente	L'Escale (Gennevilliers)	Directrice	Île-de-France
Nicole CREPEAU	Vice-présidente	Paroles de Femmes (Massy)	Présidente	Île-de-France
Betty FOURNIER	Trésorière	Paroles de Femmes (Gaillac)	Présidente	Sud-Ouest
Josette GONZALES	Trésorière adjointe	SOS Femmes 13 (Marseille)	Administratrice	Sud-Est
Marie-Jeanne RAGUENEAU	Secrétaire	SOS Femmes (Angers)	Administratrice	Ouest
Monique BAUDIER	Secrétaire adjointe	La Maison de Simone (Pessac)	Administratrice	Sud-Ouest
Martine GASSIOT	Administratrice	AUFD (La Roche sur Yon)	Présidente	Ouest
Danièle GODARD	Administratrice	SOS Femmes Violences (Chambéry)	Présidente	Rhône-Alpes
Jean-Yves JALAIN	Administrateur	ARS (Lille)	Directeur	Nord
Martine NOEL	Administratrice	Initiative'Eco (Basse-Terre)	Directrice	DOM TOM
Patricia STAINÉ	Administratrice	Solidarité Femmes (Besançon)	Coordinatrice	Est
Bernard ZIMBRIS	Administrateur	Rhéso 84 (Carpentras)	Présidente	Sud-Est

L'ÉQUIPE SALARIÉE

CADRES

Directrice générale (TP):	Christine CLAMENS
Responsable du service Violences Conjugales Info - 3919 (TP) :	Adrien RICCIARDELLI
Responsable de l'Observatoire (TP) :	Pascale CARAYON
Responsable du service formation (TP) :	Clémentine LÉVY

SERVICES GÉNÉRAUX

Comptable (TP) :	Chantal EL MANANI
Secrétaire de direction (TP) :	Constance SCIAMA
Agent d'accueil-standardiste (TP) :	Emilie RÉSIDENT
Entretien des locaux (mi-temps) :	Kara IBRAHIMA

DOCUMENTATION/COMMUNICATION/WEB

Documentaliste, webmaster (TP) :	Laurent LEMAITRE
----------------------------------	------------------

MISSION ÎLE-DE-FRANCE

Chargée de mission logement (TP) :	Florie BALLAND
Chargée de mission (temps partiel) :	Valentine BALEATO

MISSION PARTENARIATS

Chargée de développement (TP) :	Amandine TRIZAC-LEJEMBLE
---------------------------------	--------------------------

MISSION JUSTICE

Chargée de mission (mi-temps) :	Lucile ROUTCHENKO
---------------------------------	-------------------

VIOLENCES CONJUGALES INFO – 3919 (VCI)

En 2012, 19 écoutantes professionnelles ont assuré les 11 ETP effectués par le service VCI.

ANNEXES

LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA FNSF (2012)

CONTRIBUTION DE LA FNSF AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX DROITS DES FEMMES – NOVEMBRE 2012

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE LA FNSF

COUVERTURE MÉDIATIQUE

LISTES ASSOCIATIONS DE LA FNSF PAR TERRITOIRE (2012)

DÉP.	NOM	VILLE	TÉLÉPHONE	COURRIEL
TERRITOIRE DOM-TOM				
97	Union des femmes de la Martinique	Fort-de-France	05 96 71 26 26	u.femmesmartinique@wanadoo.fr
97	Initiative'Eco	Basse Terre	05 90 81 80 88	i.association1@orange.fr
TERRITOIRE EST				
21	Solidarité Femmes	Dijon	03 80 67 17 89	solidaritefemmes21@wanadoo.fr
25	Solidarité Femmes	Besançon	03 81 81 03 90	chrs@solidaritefemmes25.org
67	SOS Femmes Solidarité	Strasbourg	03 88 24 06 06	sosfemmes67@orange.fr
68	Soutien Femmes Battues	Saint-Louis	03 89 70 02 21	solidarite.femme.st-louis68@wanadoo.fr
90	Solidarité Femmes	Belfort	03 84 28 99 09	solidarite-femmes@wanadoo.fr
TERRITOIRE ÎLE-DE-FRANCE				
75	HAFB	Paris	01 43 48 18 66	direction@hafb-asso.com
75	Libres Terres des Femmes	Paris	01 40 35 36 67	libresterresdesfemmes@hotmail.fr
75	F.I.T (une femme un toit)	Paris	01 44 54 87 90	afit003@wanadoo.fr
75	Elle's Imagine'nt	Paris	06 61 89 47 90	ellesimaginent@gmail.com
77	SOS Femmes	Meaux	01 60 09 27 99	contact@sos-femmes.com
77	Le Relais de Sénart	Vert Saint Denis	01 64 89 76 40	antenne.senart@lerelais77.fr
78	Mille et une femmes	Conflans Ste Honorine	01 39 78 69 42	sylvie.brodziak@gmail.com
91	Paroles de Femmes	Massy	01 60 11 97 97	parolesdefemmes@club-internet.fr
92	L'Escale	Gennevilliers	01 47 91 48 44	skle@wanadoo.fr
92	Centre Flora Tristan	Châtillon	01 47 36 96 48	floratristan2@wanadoo.fr
93	SOS Femmes Seine Saint-Denis	Bondy	01 48 48 10 48	sosfemmes93@free.fr
94	Tremplin 94	Maisons-Alfort	01 49 77 52 12	tremplin94@wanadoo.fr
95	Du Côté des Femmes	Cergy	01 30 73 51 52	cfemmes@ducotedesfemmes.asso.fr
10	Solidarité Femmes	Troyes	03 25 73 26 26	sf.troyes@wanadoo.fr
TERRITOIRE NORD				
59	SEDIRE	Dunkerque	03 28 26 46 75	sedire@wanadoo.fr
59	Havre (service Solveig)	Le Cateau Cambresis	03 27 77 02 92	association.havre@wanadoo.fr
59	ARS (écoute Brunehaut)	Lille	03 20 57 94 27	ecoutebrunehaut@orange.fr
59	Association Louise Michel	Villeneuve d'Ascq	03 20 47 45 15	asslouisemichel@free.fr
76	Femmes et Familles en Difficulté	Le Havre	02 35 22 70 00	affd.lehavre@wanadoo.fr
TERRITOIRE OUEST				
22	ADALEA	Saint Briec	02 96 77 05 50	secretariatdirection@adalea.fr
44	Femmes en détresse	Gétigné	02 72 20 40 16	femmesendetresseclisson@gmail.com
44	SOS Femmes	Nantes	02 40 12 12 40	sos-femmes-nantes@wanadoo.fr
49	SOS Femmes	Angers	02 41 87 97 22	sos.femmes.angers@orange.fr
72	SOS Femmes Accueil 72	Le Mans	02 43 78 12 75	sosfemmes72@orange.fr
85	AUFD	La Roche sur Yon	02 51 47 77 59	accueilfemmes@wanadoo.fr

TERRITOIRE RHÔNE-ALPES				
38	Solidarité Femmes	Grenoble	04 76 40 50 10	solidarite.femmes.gr@wanadoo.fr
38	Issue de Secours	Grenoble	04 76 70 02 05	rialto38@hotmail.fr
42	SOS Violences Conjugales 72	Saint-Etienne	04 77 25 89 10	solidarite-femmes-loire@wanadoo.fr
69	Femmes Contre les Intégrismes	Lyon	04 78 27 74 13	fcilyon@yahoo.fr
69	Filactions	Lyon	04 78 30 63 50	filactions@gmail.com
69	Femmes Informations Liaisons	Saint-Fons	04 72 89 07 07	femmes-infos-liaisons@wanadoo.fr
73	SOS Femmes Violences	Chambéry	04 79 33 95 85	sos.fv@free.fr
74	Foyer du Léman	Douvaine	04 50 94 00 03	daveine.foyerleman@wanadoo.fr
74	Espace Femme Geneviève D.	La Roche sur Foron	04 50 97 61 90	a.vandeshof@espace-femmes.org
TERRITOIRE SUD-EST				
06	Accueil Femmes Battues	Nice	04 93 52 17 81	accueilfemmesbattues@hotmail.com
13	Stop Violences Femmes	Aix-en-Provence	04 42 99 09 86	svf@wanadoo.fr
13	SOS Femmes	Marseille	04 91 24 61 50	sosfemmesmarseille@wanadoo.fr
30	AGFAS	Alès	04 66 86 85 51	agfas30@orange.fr
34	Foyer Elisabeth Bouissonnade	Montpellier	04 67 58 07 03	carine.robin@ccas.montpellier.fr
84	Rhéso 84	Carpentras	04 90 60 36 84	rheso84@orange.fr
TERRITOIRE SUD-OUEST				
19	SOS Violences Conjugales	Brive	05 55 88 20 02	solidarelles@wanadoo.fr
24	Escale	Sarlat	05 53 30 32 44	escalasarlat@orange.fr
31	Du Côté des Femmes	Muret	05 34 63 16 74	ducotedesfemmes@gmail.com
31	ISES	Revel	06 27 89 28 83	ises_revel@hotmail.com
31	Femmes de Papier	Saint-Gaudens	05 61 89 43 07	femmesdepapier@free.fr
31	APIAF	Toulouse	05 62 73 72 62	apiaf@wanadoo.fr
31	SAVIF-PEA	Toulouse	05 61 25 16 13	savifs@free.fr
31	Olympe de Gouge	Toulouse	05 62 48 56 66	claire.maison@wanadoo.fr
33	Maison des Femmes	Bordeaux	05 56 51 30 95	maison.des.femmes@wanadoo.fr
33	APAFED	Cenon	05 56 40 93 66	asso.apafed@wanadoo.fr
33	La Maison de Simone	Pessac	05 56 15 25 60	asso-maisondesimone@orange.fr
33	ACV2F	Saint Vivien Médoc	06 70 72 30 51	assoacv2f@orange.fr
47	Maison d'Accueil des Femmes	Villeneuve-sur-Lot	08 00 88 03 45	maisonfemmes@aol.com
64	Du Côté des Femmes	Pau	05 59 06 87 70	ducotedesfemmes@wanadoo.fr
81	Maison des Femmes	Albi	05 63 49 48 00	maisondesfemmes81@wanadoo.fr
81	Paroles de Femmes	Gaillac	05 63 81 22 65	parolesdefemmes81@gmail.com



Comité Interministériel aux Droits des Femmes

Contribution

Solidarité Femmes (FNSF)

Novembre 2012

(propositions développées)

Présentation

Solidarité Femmes lutte **contre les violences faites aux femmes** et s'inscrit dans le **mouvement de transformation des relations femmes-hommes fondé sur l'égalité**.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a créé en 1992, et gère depuis cette date **le service national d'écoute téléphonique, devenu le 3919 - Violences Conjugales Info** (jusqu'à 50 000 appels traités par an).

Solidarité Femmes fédère **65 associations**, qui partagent l'analyse socio-politique de la violence exercée à l'encontre des femmes, inspirée de la pensée féministe.

Chaque année, le réseau Solidarité Femmes accueille **plus de 30 000 femmes victimes de violences**, en particulier conjugales et **héberge près de 6 500 femmes et enfants dans des centres dédiés et sécurisé**. L'accompagnement spécialisé vise la sortie de la violence et l'autonomie des femmes. Il prend en compte toutes les conséquences des violences (sociales, économiques, juridiques et sur la santé globale...).

Ses associations développent des actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes et du public ainsi que des formations à destination des professionnel-le-s.

Solidarité Femmes est force de propositions, favorise les partenariats et des recherches actions. Elle dispose d'un observatoire des violences conjugales et d'un centre de formation.

La FNSF et son réseau d'associations ont analysé, au sein de ses différentes commissions dont une commission justice, l'application des lois ainsi que les différentes réponses proposées aux femmes victimes de violences conjugales.

1. Une loi globale et cohérente

Solidarité Femmes a retenu le terme de « loi globale et cohérente » plutôt que celui de « loi cadre », puisque des lois, des circulaires ont déjà été promulguées contre les violences et contre certaines discriminations à l'égard des femmes.

L'émergence d'une nouvelle loi globale et cohérente permettrait non seulement de lutter contre les violences faites aux femmes mais aussi d'instaurer une véritable égalité entre les femmes et les hommes. La loi de juillet 2010 n'a pas totalement reconnue la spécificité des violences faites aux femmes.

La simple application des lois n'est pas suffisante pour éradiquer les violences faites aux femmes. Le droit pénal a devancé les mentalités mais s'il n'est pas relayé par d'autres dynamiques, il ne changera pas à lui seul les contradictions sociales puissantes, les schémas sur les rôles sociaux de sexe profondément ancrés dans les mentalités, le rapport de domination des hommes sur les femmes, la tolérance et le silence vis à vis de ces violences.

Une loi globale devrait reconnaître dans son article premier, l'existence des violences sexistes à l'encontre des femmes. Ceci est indispensable pour restituer aux femmes leur place de citoyenne, au même titre que le citoyen et souligner le devoir de l'État de leur garantir le plein exercice de leurs droits fondamentaux à la vie, l'intégrité, la dignité, l'égalité, la liberté et la sécurité.

Au-delà de la sanction individuelle, elle permettrait de souligner l'engagement de l'Etat et des différents ministères dans la lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Le préambule de la Constitution pourrait introduire une référence à la dignité de la personne humaine, comportant une condamnation solennelle des violences faites aux femmes.

2. Loi de juillet 2010

La loi du 6 avril 2006 et celle du 9 juillet 2010 ont marqué la reconnaissance juridique des violences faites aux femmes en condamnant plus sévèrement les auteurs. La loi du 9 juillet 2010 reconnaît pour la première fois la dangerosité des hommes violents dans le cadre des procédures civiles (ordonnance de protection).

2.1 Etendre l'application de l'Ordonnance de protection

Elle est inégalement appliquée sur le territoire avec des délais de traitement plus ou moins longs. Il est nécessaire que les bonnes pratiques se généralisent, à travers notamment **la mise en place de protocoles dans chaque département qui associent l'ensemble des**

partenaires (tribunaux, bureau d'aide juridictionnelle, huissier, avocats, services de police, SDFE, DRIHL, associations spécialisées...). Sa **durée** doit être **portée à six mois**. Le dépôt de plainte est souvent la règle pour l'obtention de l'OP alors qu'il n'est pas obligatoire. L'exercice de l'autorité parentale devrait être systématiquement encadré.

2.2 Permettre le secret de l'adresse de la mère dans toutes les situations de violence conjugale afin de protéger les femmes et leurs enfants mais aussi les centres d'hébergement qui les accueillent.

Dans le cadre de l'ordonnance de protection la femme a la possibilité d'élire domicile auprès de son avocat, du procureur de la République ou d'une association agréée. Ce n'est pas le cas pour toutes les femmes victimes de violences conjugales ce qui pose une difficulté majeure lorsqu'elles doivent quitter leur domicile avec les enfants pour se mettre en sécurité. Elles sont en effet actuellement souvent soumises à une obligation de donner l'adresse où elles résident, malgré le danger encouru.

2.3 Limiter le droit de l'auteur de violences conjugales d'entretenir des relations avec l'enfant.

Dans une procédure civile, lorsqu'il y a des enfants, la loi sur l'autorité parentale de 2002 favorise encore aujourd'hui le droit du père quelque soit son comportement, au détriment du droit à la sécurité des femmes et des enfants.

Le Comité économique et social européen préconisait dans un avis du 21 avril 2006⁴ de « davantage prendre en compte la dynamique des violences domestiques dans les réglementations du droit de visite et du droit de garde ». Le comité estimait alors que « lorsque l'on met en balance le droit des femmes à être protégées et soutenues, la protection et le bien-être des enfants et les droits des hommes, c'est la protection contre la violence qui doit toujours prévaloir sur le droit à entretenir un contact ».

Dans le cadre de l'ordonnance de protection le Juge aux Affaires Familiales peut organiser la remise de l'enfant dans un lieu neutre, lorsque l'intérêt de ce dernier ou lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux. **Cette disposition devrait être systématique pour les OP et étendue aux situations où l'auteur représente un danger pour la femme ou ne respecte pas les droits élémentaires de la mère ou des enfants.**

Solidarité Femmes demande **le développement de points rencontres et de lieux tiers** en nombre très insuffisant **et la formation de leurs professionnel-le-s afin de sécuriser les droits de visite.**

⁴ Avis 2006/C 325/15

2.4 Prise en compte des conséquences sur les enfants

Les enfants peuvent être des victimes directes et ils sont toujours des victimes indirectes des violences conjugales. Ils vivent dans un domicile où la peur, la tension ne peuvent être dissimulées. Les enfants sont souvent instrumentalisés par les auteurs de violences pour maintenir une emprise sur leur compagne.

Pour les associations, cette problématique « enfants victimes directes ou indirectes », reste indissociable de la situation et de la protection de la femme, leur mère. Dissocier les deux aboutit dans certains cas à un placement ou à ce que l'enfant soit confié au père auteur des violences et donc à celui qui a enfreint la loi et est responsable de la détresse de la femme et de ses enfants. Il est encore considéré qu'il est possible d'être « mauvais mari mais bon père ». C'est un stéréotype toujours fortement ancré dans les mentalités.

Dans la loi de 2002 sur l'autorité parentale, aucune restriction n'est prévue. **Il faudrait donc introduire dans le code civil une disposition incitant le JAF à restreindre temporairement ou sur du plus long terme les droits paternels en cas de violence conjugale, et dans l'attente d'une évaluation.**

Parmi les 150 ordonnances de protection examinées par le réseau Solidarité Femmes, il n'a pas été observé de suspension temporaire du droit de visite. Or dans les situations graves, la souffrance des enfants mériterait à minima une évaluation.

Par ailleurs, l'article 9 de la loi de juillet n'est pas appliqué. Il indique : « Peuvent se voir retirer totalement l'autorité parentale par une décision expresse du jugement pénal les père et mère qui sont condamnés, soit comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime ou délit commis sur la personne de leur enfant, soit comme coauteurs ou complices d'un crime ou délit commis par leur enfant, soit comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime sur la personne de l'autre parent. »

Le principe de coparentalité lorsqu'il y a violences conjugales devrait évoluer vers celui impliquant plutôt une parentalité parallèle compte tenu des troubles de la parentalité observés chez l'auteur des violences.

2.5 Rendre systématiques et effectives les interdictions faites à l'auteur des violences d'entrer en contact avec la victime.

Il est essentiel de **détailler avec le plus grand soin les lieux dans lesquels il est interdit de paraître à l'auteur des violences sans oublier les lieux fréquentés par les enfants** de façon à ce que l'auteur des violences ne prétexte pas une visite à l'enfant pour commettre de nouveaux actes de violences.

2.6 Proscrire le recours aux médiations pénales et/ou familiales lorsqu'existent des violences conjugales.

Ces mesures proposant aux parties de trouver un accord ne peuvent que renforcer les sentiments déjà présents : la culpabilité du côté de la victime, le déni du

côté de l'auteur. En matière pénale, la médiation débouche le plus souvent sur une impossibilité par la suite pour la victime de faire falloir ses droits : divorce pour faute, titre de séjour, protection si « récidive ».

2.7 Faciliter la délivrance de titres de séjour pour les femmes étrangères, même si elles n'ont pas obtenu d'ordonnance de protection.

Solidarité Femmes demande que les femmes étrangères puissent obtenir un titre de séjour ou le renouvellement en cas de violences conjugales, de séquestration ou d'absence de démarches pour leur régularisation par leur conjoint. Souvent isolées elles sont plus que les autres femmes confrontées aux difficultés d'apporter des preuves des violences subies, de porter plainte et d'engager des démarches. Aujourd'hui certaines préfectures se montrent réticentes, voire refusent d'accorder un titre de séjour aux femmes victimes de violences conjugales qui ont quitté le domicile et n'ont pas bénéficié de l'ordonnance de protection.

2.8 Appliquer les dispositifs de protection des témoins.

Le code de procédure pénale prévoit que les témoins peuvent déposer de manière anonyme, et déclarer leur adresse au commissariat. Il faudrait, dès lors que les conditions d'application sont réunies, que le recours au témoignage anonyme soit quasi-systématique en matière de violence conjugale.

2.9 Aviser systématiquement la victime de toutes les décisions prises et en particulier la fin des incarcérations

2.10 Créer un délit de violence conjugale

La violence conjugale n'est pas nommée ni définie dans la loi pénale ou civile. Il est nécessaire qu'elle le soit.

Il s'agit est un phénomène particulier, les violences sont répétitives, tous les actes commis le sont dans une logique de destruction. Ce ne sont pas des actes isolés sans aucun rapport les uns avec les autres. Le réseau Solidarité Femmes a défini une qualification adaptée à la situation de fait et qui engloberait tous les actes délictueux commis par l'auteur. La répétition des violences et/ou leur gravité est un des éléments à retenir car il démontre que l'auteur entend détruire sa victime et nier ses droits fondamentaux en tant qu'être humain.

En résumé les éléments « clés » qui caractérisent la violence conjugale sont :

- La répétition, la durée, « **les faits graves et réitérés** »,
- Le processus de domination à visée de destruction,
- La multiplicité des formes de violences subies, articulées les unes aux autres dans une situation de couple et dans la sphère privée,

- Les atteintes à l'intégrité physique et psychique d'une personne.

Solidarité Femmes propose qu'une nouvelle infraction soit insérée dans le Code pénal, laquelle constitue un délit dont la définition serait la suivante :

« Toute atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychique, aux libertés individuelles de la femme, exercée par le conjoint ou ex-conjoint, concubin ou ex-concubin pacsé ou ex-pacsé constitue le délit de violence conjugale. Il est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

Les infractions les plus graves (ex : viol) resteraient bien entendu du ressort des juridictions désignées.

2.11 Articulation entre les procédures civiles et pénales

La poursuite des violences exercées par le père, à l'occasion des droits de visite et d'hébergement, pose la question de l'articulation entre les procédures civiles et pénales. Il est nécessaire que se développe la collaboration entre les magistrats. A ce jour le Juge aux Affaires Familiales et le Juge des Enfants ne sont pas toujours informés des faits de violence et des procédures en cours.

L'introduction dans le code civil de dispositions incitant à prendre ces violences en considération permettrait de **rétablir la cohérence entre civil et pénal**, en complément de la disposition qui permet l'éviction du concubin ou du partenaire d'un PACS lorsqu'ils sont violents.

3 Nomination de professionnel-le-s spécialisé-e-s

Au-delà de la formation de base destinée aux professionnel-le-s, et compte tenu de la complexité et du nombre de situations, des référents violences faites aux femmes devraient être nommés au sein de chaque institution judiciaire (exemple des référents violences au sein de certains services de police). Les associations de la FNSF proposent de **nommer des magistrats spécialisés**, formés sur les violences conjugales pour assurer la protection de la victime et des tiers, et chargés de la coordination entre les procédures. Une copie du dossier traité par ce magistrat spécialisé du parquet serait transmise au Juge aux Affaires Familiales et éventuellement au Juge des Enfants de la même affaire.

4 Partie civile

Du fait du décès de la victime et en conséquence de l'absence de demande de sa part, plusieurs associations ont été déboutées de leur demande de partie civile.

5 Formation des intervenant-e-s

Cette formation initiale ou continue sera réalisée en lien avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes et en prenant en compte la déconstruction des stéréotypes de genre. Elle concerne les policier-e-s et les gendarmes, les magistrat-e-s et l'ensemble des professionnel-le-s de justice, de santé, les enseignant-e-s, les assistant-e-s de service social. Etc.

6 Interventions socio-judiciaires auprès des auteurs de violences en pré-sentenciel comme en post-sentenciel avec la mise en place de protocoles d'intervention entre structures en charge des auteurs et celles en charge des femmes victimes.

Les associations Solidarité Femmes ont été sollicitées dans certains départements pour participer à la mise en place de groupes de travail ou pour intervenir directement auprès des auteurs. Elles ont défini un certain nombre de principes permettant de différencier et d'articuler les dispositifs auteurs/ victimes, notamment :

- Les violences exercées par les hommes sur les femmes, doivent être resituées dans une parole collective et politique pour promouvoir le changement des mentalités et susciter l'engagement de tous ;
- Pour donner du sens à la sanction, une coordination est nécessaire entre les magistrats et le personnel judiciaire, dans le but de responsabiliser les hommes auteurs de violence ;
- La prise en charge des auteurs doit permettre une meilleure compréhension du contexte sexiste qui « autorise » les hommes à exercer leur domination et porter atteinte à l'intégrité des femmes ;
- Le travail collectif de responsabilisation auprès des auteurs doit rester au cœur de l'accompagnement et ne pas être minoré par la prise en compte de dysfonctionnements individuels ou pathologiques;
- La garantie de la sécurité et du respect des droits des femmes victimes implique le développement de partenariat avec les associations accompagnant les femmes victimes pour que celles-ci puissent être orientées vers un accompagnement adapté et bénéficier des informations nécessaires à leur protection ;
- La séparation doit être stricte entre les actions se situant auprès des femmes et des auteurs (équipes de professionnels et lieux d'action différents).

Les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes devraient pouvoir être partenaires dans l'élaboration et le suivi de projets auprès des hommes auteurs de violences au sein du couple afin que la sécurité des femmes reste au cœur des dispositifs. Il s'agit également de faire partager leurs analyses sur les rapports sociaux de domination.

Les nouveaux dispositifs auprès des hommes auteurs de violences au sein du couple doivent pouvoir être financés sur des lignes budgétaires spécifiques et non au détriment des fonds alloués aux actions en direction des femmes victimes.

7 Publication de données sexuées

La violence conjugale et d'autres formes de violence touchent principalement les femmes. Or les recueils de données différencient rarement le sexe. Ceci se retrouve par exemple lors des présentations des chiffres portant sur les atteintes aux personnes, au sein des conseils départementaux et locaux de prévention de la délinquance (CLSPD).

Par ailleurs, il existe un **glissement sémantique** tendant à englober toutes les violences dans le terme plus général de « violences intra familiales », qui fait disparaître la notion de sexe. Les réponses à apporter risquent d'être en conséquence beaucoup moins pertinentes pour permettre un recul des violences faites aux femmes et des discriminations et inégalités qui les favorisent.

Il est essentiel d'instaurer dans la loi, l'obligation de produire des statistiques spécifiques en particulier dans les enquêtes sur la délinquance et les actes de violence à l'encontre des personnes ou les homicides/féminicides. Il s'agira également de préciser la nature des faits (on parle encore de conflit familial ou de différent familial dans les différentes administrations). Les financements nécessaires doivent être alloués à ces activités.

La majorité des états des lieux qui participent à la définition des politiques en matière d'hébergement ou de logement tiennent très peu compte de la situation des femmes. **Leur invisibilité est récurrente et prégnante**, il n'y a eu que peu voir pas d'analyse sur les inégalités auxquelles ces dernières sont confrontées en matière d'hébergement et de logement (exemple de la situation des jeunes femmes).

8 Promotion de l'égalité entre les genres et prévention des comportements sexistes dans l'éducation

Des programmes spécifiques en ligne avec les associations concernent élèves, enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s (IUFM). La visibilité des femmes doit être renforcée dans les programmes et les manuels d'enseignement.

9 Publicité

Il est important de contrôler les publicités associant le sexe et la violence et de faire respecter l'image de la femme dans les médias.

10 Campagnes de communication, de sensibilisation contre les violences faites aux femmes

Elles doivent être menées de façon régulière sur le plan national en faisant mieux connaître le numéro d'écoute 3919. Localement leur déclinaison doit permettre aux femmes de connaître les lieux ressources.

11 Apporter les moyens financiers spécifiques nécessaires à une politique globale de lutte contre les violences

L'ensemble de ces mesures ne peut que contribuer à combattre et prévenir les violences faites aux femmes et faire évoluer les relations hommes /femmes vers des rapports égalitaires. Elles ont bien entendu un coût.

A cet égard, comme d'autres textes internationaux, la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique⁵, indique que « le fait que les femmes subissent la violence fondé sur le genre, y compris la violence domestique, dans une proportion beaucoup plus élevée que les hommes peut être considéré comme une justification objective et raisonnable pour employer des ressources et prendre des mesures spécifiques au seul bénéfice des femmes».

Aujourd'hui les associations engagées aux côtés des femmes disposent de peu de financements spécifiques leur permettant d'assurer leur mission, preuve que la lutte contre les violences n'est pas une priorité. Elles émargent à différents lignes budgétaires et appels à projets dont l'incertitude génère une insécurité financière. Les fonds FIPD (pour les référents violences départementaux pourtant inclus dans le plan national violence), CUCS, DRIHL, ARS sont remis en question ou diminués. La stagnation ou la baisse des financements publics, que ce soit en matière d'hébergement ou d'accueil sans hébergement, menacent certains services au moment où le nombre de femmes s'adressant à ces services est en augmentation.

Le Ministère des Droits des Femmes et en conséquence le Service aux Droits des Femmes et à l'Égalité devrait bénéficier de fonds conséquents (Programme Égalité entre les hommes et les femmes a perdu 8 millions d'euros entre 2010 et 2012) pour assurer la généralisation de conventions triennales qui pallieraient en partie à l'insécurité financière ressentie par les associations, qui sont engagées auprès de leurs salarié-e-s à travers les conventions collectives. Ainsi le financement des lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation, des accueils de jour et des référents violences départementaux pourrait être pérennisé.

12 Développer les lieux d'accueil et d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences.

Il est important de souligner que :

- Les femmes victimes de violences conjugales ne sont pas des femmes sans abri mais des femmes en danger dans leur résidence, ce qui implique entre autres, anonymat et confidentialité ;

⁵ Conseil de l'Europe, *Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* - Art. 23, 24, 25 et rapport explicatif ; Istanbul, 11.V.2011.

- Les violences induisent des conséquences multiples, complexes, qui s'entrecroisent sur le plan psychosocial, sanitaire, juridique, économique et administratif ou en lien avec les enfants et qui nécessitent l'intervention de professionnel-le-s formés et expérimentés, s'appuyant sur des outils spécifiques ;
- Il est souvent reproché aux victimes leur indécision, leur ambivalence, leurs nombreux allers et retours. Le traitement de ces situations complexes par des lieux dédiés où elles sont uniquement avec d'autres femmes ayant vécu des situations similaires leur permet par les « jeux d'identification » de rapidement comprendre le processus d'emprise dans lequel l'auteur les avait enfermées.
- La lecture des violences dans une perspective de genre est la condition sine qua non qui garantit pour les victimes la réussite de la sortie des violences. Une lecture sociale de ces violences par les femmes elles-mêmes est indispensable.

Le fait que certaines femmes ne trouvent pas de structures spécialisées et qui tiennent compte du danger de la situation explique bien souvent que les violences perdurent, même après la séparation (divorce). Par ailleurs les procédures juridiques souvent longues et complexes, les conséquences sur leur santé et sur celles de leurs enfants font que la prise en charge doit être globale afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins et éviter que ces femmes entrent dans la précarité. Il n'est pas rare que les femmes victimes de violences refusent de se retrouver hébergées dans des lieux mixtes.

Depuis près de 40 ans, les associations du réseau Solidarité Femmes gèrent des structures qui accueillent ou hébergent les femmes victimes de violences. Elles ont développé des pratiques adaptées à ce public spécifique qui ne relève pas de l'action sociale classique. Le cœur de l'accompagnement consiste à permettre à la femme victime de se reconstruire au-delà la peur, voire la terreur, la culpabilité d'enlever un père à ses enfants, la honte. Pour sortir de la violence, elle doit divorcer, partir, parfois loin pour échapper au risque de meurtre. La prise en charge de certaines femmes nécessite que les structures accueillantes sachent prendre des mesures de mise en sécurité pour les victimes et leurs enfants.

12.1 Augmenter le nombre de places d'hébergement spécifiques, dont d'urgence, pour les femmes victimes de violences comme le recommandent les textes internationaux (1 hébergement pour 1 famille pour 10 000 habitants⁶), **en particulier dans les régions à forte densité de population mais aussi en milieu rural, où les femmes trouvent peu de réponses adaptées à leur situation.**

Le rapport du Conseil de l'Europe indique que « l'objectif de ces refuges consiste à assurer l'hébergement immédiat, à toute heure du jour et de la nuit, de victimes, souvent

⁶ Ibid. Conseil de l'Europe Istanbul 2011

des femmes et des enfants, qui ne sont plus en sécurité chez elles. Cependant l'accès à un logement temporaire ou à un refuge général comme un refuge pour sans abri ne saurait être suffisant car il n'offrirait pas de le soutien et l'autonomisation nécessaires. Les victimes se heurtent à une multitude de problèmes inter-reliés relatifs à leur santé, leur sécurité, leur situation financières et le bien-être de leurs enfants. Les refuges spécialisés pour femmes sont donc mieux équipés pour résoudre ces problèmes, car ils n'ont pas pour seule fonction d'offrir un hébergement sûr.... ».

D'après nos estimations, il manquerait 4 000 places d'hébergement dans des structures dédiées en France. Solidarité Femmes demande à minima la création de 1 500 places.

Pour illustrer, quelques chiffres sur les demandes d'hébergement recensées dans le réseau Solidarité Femmes:

- Ecoute Brunehaut à Tourcoing (59) : 323 demandes reçues en 2011 et 25% de demandes satisfaites
- Accueil Urgence Femmes en Difficultés à la Roche sur Yon (85) : 336 demandes reçues en 2011 et 28% de demandes satisfaites
- L'APAFED à Cenon (33) : 517 demandes reçues en 2011 et 17% de demandes satisfaites
- SOS Femmes Marseille (13) : 570 demandes reçues en 2011 et 3,5% de demandes satisfaites
- SOS Femmes à Angers (49) : 217 demandes reçues en 2011 et 11% de demandes satisfaites
- Solidarité Femmes à Besançon (25) : 204 demandes reçues en 2011 et 14% de demandes satisfaites
- SOS Femmes au Mans (72) : 34 demandes reçues en 2011 et 35% de demandes satisfaites
- Solidarité Femmes à Dijon (21) : 225 demandes reçues en 2011 et 4% de demandes satisfaites
- Accueil Femmes Battues à Nice (06) : 60 demandes reçues en 2011 et 8% de demandes satisfaites

En Ile de France, 13 associations spécialisées⁷ gèrent différents établissements dédiés aux femmes victimes de violences, principalement conjugales : 600 places sont réparties entre CHRS urgence et insertion, centres maternels, ALT, maison relais.

- L'Escale (92) : 653 demandes d'hébergement en 2011 et 17% de demandes satisfaites. D'avril à mai 2012 soit sur 1 mois, 67 demandes d'hébergement et 6 femmes hébergées soit 9% de demandes satisfaites.
- Centre Flora Tristan (92) : 566 demandes d'hébergement en 2011 et 23% de demandes satisfaites.

⁷ Union Régionale Solidarité Femmes Ile de France : HAFB/Espace Solidarité, FIT, Libre Terre de Femmes, Elle's Imaginent (75) ; Relais de Sénart, SOS Femmes Meaux (77) ; Mille et Une Femmes (78) ; Paroles de Femmes Massy (91) ; L'Escale, Flora Tristan (92) ; SOS Femmes 93 ; Tremplin 94; Du Côté des Femmes (95).

- Sur 563 femmes entrantes sur le dispositif Femmes Victimes de Violences 92 en 2010 pour un suivi global, 90 femmes soit 16% étaient à la recherche d'un hébergement.
- Une Femme un Toit/ FIT (75) : 278 demandes d'hébergement en 2011 et 37% de demandes satisfaites.
- Halte aide aux femmes battues (75) : 506 demandes d'hébergement par des travailleurs sociaux, 1 126 demandes directes de femmes (par téléphone) et 1% de demandes satisfaites.
- Relais de Sénart à Vert Saint Denis (77) : 458 demandes d'hébergement en 2011 et 8% de demandes satisfaites
- SOS Femmes Meaux (77) : 388 demandes d'hébergement et 19% de demandes satisfaites
- SOS Femmes 93 : 571 demandes d'hébergement en 2011 et 32% de demandes satisfaites

12.2 Mettre en place des protocoles entre Etat, SIAO et associations garantissant l'anonymat, l'accès direct et l'évaluation de la dangerosité par les structures spécialisées

Si les femmes quittent le foyer familial, souvent avec leurs enfants, c'est parce qu'elles sont en danger, voire en danger imminent. A la différence des publics en exclusion sociale, l'urgence (mise à l'abri) est corrélée à un besoin de Mise en Sécurité (MES) qui nécessite une évaluation par des professionnel-le-s formés et expérimentés.

La FNSF demande que l'anonymat soit totalement préservé avant et lors des admissions, qu'il s'agisse de l'urgence ou de l'insertion.

Solidarité Femmes demande également à ce que l'accès à l'hébergement en CHRS insertion et les financements ne soient pas conditionnés à la présence ou non d'enfants de moins de 3 ans.

12.3 Renforcer les accueils hors hébergement en créant des places d'hébergement « hors murs » adossées aux structures spécialisées

Les associations reçoivent dix fois plus de femmes dans des lieux d'accueil de jour, évitant ainsi des départs précipités, traumatisants, susceptibles de créer de la précarité. Or, ce travail, qui peut être considéré comme un travail de prévention, ne dispose d'aucun financement spécifique. Les mouvements convergents de la réforme générale des politiques publiques (incitation aux regroupements en grosses structures généralistes à services différenciés), de la déclinaison de la directive européenne sur les services sociaux d'intérêt général (généralisant l'attribution de subventions par appels d'offre pour ce type de services), de la pure et simple raréfaction des fonds publics d'état ou des collectivités territoriales provoquent la disparition à grande vitesse de petites voire de moyennes structures spécialisées qui assuraient un accueil de proximité indispensable pour des femmes dont le problème le plus crucial est d'échapper au contrôle qu'exerce sur elle le

conjoint violent. Une association qui gère une structure d'accueil et d'accompagnement de 100 000 euros par an (soit 2,5 salarié-e-s temps plein) doit faire jusqu'à 10 demandes de subvention par an, aucune n'ayant quelque pérennité que ce soit.

Les parcours très différents nécessitent que les femmes puissent accéder à différents dispositifs qui se complètent. Si l'hébergement, en particulier d'urgence reste indispensable, les accueils hors hébergement assurent la préparation du départ du domicile dans des conditions satisfaisantes. Toutes les femmes ne sont pas prêtes à une séparation et de nombreux freins peuvent exister, entre autres l'accès aux ressources du ménage, la longueur des procédures judiciaires, le lieu de résidence.

Ces places permettront également aux associations d'effectuer les évaluations des femmes ayant demandé un hébergement, soit en accès direct, soit via les SIAO et de pouvoir faire des préconisations au plus près du parcours et des demandes des femmes.

Un accompagnement spécialisé permettrait ainsi à des femmes de pouvoir accéder à un logement type Solibail (qui n'est pas adapté à toutes les femmes victimes de violences, certaines n'étant pas définitivement séparées du conjoint, ou encore harcelées par lui), à un bail glissant pour d'autres ou un logement pérenne sans risque pour leur sécurité et une fois résolues les difficultés liées aux violences (emprise, droit de visite sécurisé...Etc.).

12.4 Prioriser les femmes victimes de violences dans l'accès au logement social, en particulier pour celles qui sont hébergées ou accompagnées dans des centres spécialisés ;

Favoriser le développement de conventions entre associations spécialisées, état, collectivités locales et bailleurs en faveur permettant le relogement des femmes victimes de violences et la fluidité au sein des centres d'hébergement.

Par ailleurs, des difficultés subsistent en ce qui concerne par exemple l'application des lois (Molle, loi de juillet 2010), la désolidarisation du bail, le surendettement (lié dans de nombreuses situations à des violences conjugales, en particulier économiques).

13 Renforcer et développer le numéro d'appel national 3919

La FNSF a créé en 1992 la plateforme nationale d'écoute pour les violences conjugales. Depuis 2007, cette plateforme est dotée d'un numéro court, le 3919, qui bénéficie régulièrement des campagnes médiatiques gouvernementales, essentielles pour indiquer aux femmes où s'orienter.

La notoriété acquise par Violences Conjugales Info permet aux femmes de connaître ce soutien gratuit et anonyme, disponible tous les jours du lundi au samedi, de 8 heures à 22

heures. Le nombre d'appels arrivant au 3919 a augmenté de plus de 50% entre 2007 (45 715 appels) et 2011 (70 619 appels).

Les moyens humains n'ont pas augmenté en conséquence puisque dans le même temps la plateforme n'a été dotée que d'une écoutante supplémentaire (à temps plein) permanente. Actuellement, la plateforme Violences Conjugales Info ne peut répondre à l'ensemble des appels reçus. En augmentant de 50% les ressources humaines de Violences Conjugales Info (soit 15 écoutantes à temps plein), la plateforme pourrait répondre à 80% des appels lui arrivant (ce taux est actuellement de 50%).

La plateforme Violences Conjugales Info qui répond au 3919 devrait être reconnue d'intérêt général et dotée de moyens supplémentaires afin d'augmenter le taux de réponses au bénéfice des femmes qui la sollicitent avec une ouverture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

14 Créer un observatoire national sur les violences faites aux femmes.

La FNSF a demandé depuis plusieurs années la création d'un observatoire national contre les violences faites aux femmes, qui permettrait de :

- φ Impulser la construction de statistiques sexuées,
- φ Recenser l'ensemble des données existantes
- φ Soutenir les institutions et les associations dans leurs recueils de données et analyses,
- φ Favoriser des enquêtes portant sur les violences faites aux femmes,
- φ Encourager l'évolution des politiques dans une vision d'ensemble.

Cet observatoire devrait privilégier l'analyse de genre portant sur les inégalités femmes-hommes et les stéréotypes sexistes.

La mise en place d'un Observatoire à l'échelle nationale montre **l'engagement de l'Etat** en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et, plus généralement, des **inégalités de genre**.

Un tel organisme permettra de soutenir le pilotage de l'ensemble des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes de façon transversale : logement, animation sociale des quartiers, discriminations, protection des victimes.... Il constituera en outre un maillon incontournable de l'action partenariale entre les services de l'Etat, les Services aux Droits des Femmes et à l'Egalité Femmes-Hommes, les Régions, et les **associations féministes** engagées sur cette problématique.

Face à la complexité croissante de développer des logiques de réseau dans une perspective d'optimisation des fonctionnements visant à **préserver et à renforcer** la qualité de service auprès des femmes victimes de violences, l'Observatoire National :

- φ Satisfait à l'exigence de reconnaissance et de valorisation de l'activité des associations et des institutions agissant dans ce domaine,
- φ Favorise l'agrégation d'informations objectives et fiables relatives aux femmes victimes de violences, à leurs parcours, et aux conséquences de ces violences sur elles et leurs enfants.

Un Observatoire National peut se donner comme **missions et finalités** d'être un pôle d'expertise articulant l'expérience de terrain, la recherche scientifique et les politiques publiques :

- φ Réaliser un **état des lieux** de l'existant (structures, programmes et actions) à l'échelon national, régional et départemental,
- φ Favoriser des **rencontres** au niveau national entre acteurs spécialisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes,
- φ **Collecter et mutualiser** au niveau national les données des associations produisant des indicateurs relatifs à la problématique des violences faites aux femmes (FNSF, CFCV, GAMS, AVFT, CNIDFF...) et des services institutionnels (Etat, collectivités locales, de police, de justice...),
- φ Permettre **l'analyse et le partage des observations** recueillies en commun avec l'ensemble des partenaires impliqués,
- φ **Financer** des études et des recherches-actions en fonction des thématiques et orientations définies dans une logique de gouvernance partagée avec les pouvoirs publics et l'ensemble des partenaires au service des femmes,
- φ Assurer une veille législative et des publications en lien avec ces problématiques,
- φ Diffuser les résultats susceptibles de favoriser une prise de conscience citoyenne de l'opinion publique,
- φ Favoriser le financement de projets de lutte contre les violences faites aux femmes axés sur l'analyse de genre, en lien avec les associations et les besoins existants sur le terrain.

Axe organisationnel / gouvernance

L'Observatoire National des violences faites aux femmes gagnerait à fonctionner sur un mode collaboratif avec la mise en partenariat de multiples acteurs adhérant à une analyse **genrée** des rapports femmes-hommes.

Cette **collaboration multi-partenariale** pourrait se matérialiser par la mise en place d'un **comité de pilotage et d'orientation** réunissant des **représentant-e-s des ministères, des services de l'Etat, des laboratoires de recherche** ainsi que **des partenaires associatifs** dont la représentation serait pondérée en fonction de leur rayonnement opérationnel.

En ce sens, l'élaboration d'un **cahier des charges** permettra de définir les articulations entre ces différents services et de formaliser les missions et finalités du nouvel Observatoire ainsi que son développement stratégique.

Des commissions thématiques chargées d'élaborer des propositions d'actions ainsi qu'un service chargé de l'organisation et du suivi, pourraient soutenir le travail du comité de pilotage. **La FNSF souhaite participer à ce comité de pilotage, aux commissions thématiques ainsi qu'au travail de suivi des actions** (résultats, impacts, préconisations).

15 Emploi

Les violences conjugales ont des conséquences sur l'emploi des femmes qui en sont victimes : dénigrement, isolement, contrôle de l'activité par le conjoint, perte de confiance en soi.

A ces difficultés individuelles, s'ajoute un marché de l'emploi très défavorable pour les femmes : emploi précaire, travail à temps partiel salaires inférieurs à ceux des hommes. Ce contexte inégalitaire est préjudiciable pour la femme qui cherche à retrouver un emploi pour quitter le conjoint violent et obtenir une autonomie économique.

Pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences il est nécessaire de :

- Développer les partenariats entre les acteurs de l'aide à l'emploi et les professionnel-le-s qui accompagnent les femmes victimes ;
- Sensibiliser les entreprises et les partenaires à la question des violences conjugales et travailler sur les représentations sociales afin de faciliter le recrutement des femmes.

16 Femmes en grand danger

Pour les Mises en Sécurité des femmes à haut risque, il serait nécessaire de **créer un groupe de travail interministériel associant les associations spécialisées afin d'améliorer la protection de ces femmes. Le réseau Solidarité Femmes est en effet fortement impliqué par les Mises en Sécurité qui touchent plus de 200 femmes et 300 enfants hébergés avec éloignement géographique chaque année.**

Si une extension du téléphone d'urgence est envisagée à l'ensemble du territoire national, elle nécessite en amont une évaluation dans l'ensemble des départements déjà concernés, la mise en place de comité de pilotage et de suivi dans chaque département. Enfin l'implication du 3919 qui pourrait être au cœur du dispositif, à la fois pour l'évaluation et l'écoute, celle des associations spécialisées et des services de police est également à améliorer.

17 Repérage des femmes victimes de violences

Il devrait être au moins systématique lors de l'examen obligatoire du 4^{ème} mois de grossesse.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE



CHIFFRES VIOLENTS

STATISTIQUES 2011 DU 3919

Première estimation globale : plus de 9% de la population féminine touchée

En comparant les données du 3919 et l'estimation INSEE sur la population féminine par région, Solidarité Femmes estime à plus de **2 490 000** le nombre de femmes âgées de plus de 15 ans susceptibles d'être victimes de violences conjugales, soit 9,1% de la population féminine française.



Najat Vallaud-Belkacem au 3919

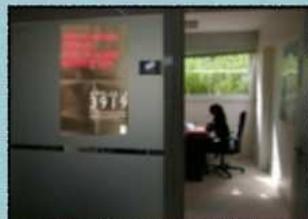
Lundi 18 juin 2012, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des Femmes, rencontre les équipes de Solidarité Femmes, en charge depuis 20 ans de la plateforme d'écoute nationale, Violences Conjugales Info, 3919. A cette occasion, Solidarité Femmes rend publique l'analyse des données des appels recueillis au 3919 en 2011.

Contact presse : Solidarité Femmes (FNSF) : 01 40 33 80 90
Françoise Brié 06 64 43 10 13

Suite en page 2



Une année de grande cause ne suffit pas. Solidarité Femmes souhaite des campagnes de communication régulières, relayées au niveau local (services de police, de justice, de santé, des communes).



La FNSF souhaite un renforcement de la plateforme du 3919. Les appels sont en progression, alors que les moyens actuels risquent d'obliger Solidarité Femmes à réduire le nombre d'heures d'écoute.



Solidarité Femmes rappelle la nécessité de prendre en compte la situation des enfants exposés aux violences conjugales, qui encourent des risques de traumatismes et de maltraitance.

VIOLENCES RÉVÉLÉES ET VIOLENCES CACHÉES

QUI APPELLE LE 3919 ?

Les victimes sont en grande majorité des femmes (95,9%). Elles ont, en moyenne, entre 30 et 50 ans. Elles travaillent et ont au moins un enfant. Dans plus 83% des situations, elles vivent dans un logement partagé avec l'auteur des violences, qui est un partenaire régulier avec une relation établie depuis plusieurs années. Le départ du domicile est souvent freiné par une précarité financière.

LES ENFANTS EN 1ÈRE LIGNE



Situation des enfants

Les données du 3919 montrent que **83,5% des enfants vivent au domicile où s'exercent les violences et sont exposés aux violences. 15% d'entre eux sont maltraités et 13,8% des victimes déclarent que leurs enfants sont menacés.** 10,5% des victimes étaient enceintes au moment de l'appel. Solidarité Femmes rappelle la nécessité de prendre en compte la situation des enfants exposés aux violences conjugales, qui encourent des risques de traumatismes et de maltraitance.



NATURE DES VIOLENCES

La majorité des appels à contenu concernait les violences conjugales soit **17 590 appels**.

1 822 soit 10,36% des appels, concernent d'autres violences (violence sexuelles en dehors du couple, harcèlement au travail, mariages forcés, etc.).

Les victimes signalent de plus en plus les violences psychologiques et verbales (**+ 7% entre 2009 et 2011** : injures, harcèlement, menaces, chantage). Solidarité Femmes constate une augmentation de la gravité des violences physiques, avec utilisation d'armes.

Les violences sexuelles sont présentes dans 6% des situations, et plus souvent révélées. **433 femmes déclarent avoir subi au moins un viol conjugal** (36 personnes de plus qu'en 2010) et 71 déclarent avoir été victimes d'une tentative de viol.

Solidarité Femmes met en lien ces données avec la loi de juillet 2010 avec la reconnaissance des violences psychologiques et la nature de la dernière campagne ministérielle en 2011 sur les violences sexuelles.

CHIFFRES CLES

Estimation de la population féminine touchée par la violence

9,1%

Augmentation des signalements de violences psychologiques et verbales

+7%

Part des violences sexuelles

6%



Comment sauver des dizaines de femmes en danger de mort imminent ?
 En mobilisant des centaines de permanents et de volontaires partout en France.
 La Fédération Nationale Solidarité Femmes publie une étude inédite concernant 204 femmes à haut risque de féminicide.

Les 68 associations de la Fédération "Solidarité Femmes" organisent l'éloignement et le relogement de femmes et d'enfants sur tout le territoire français. En 2011, 204 femmes et 300 enfants ont bénéficié de ce dispositif destiné à leur sauver la vie. L'étude de la violence extrême subie par ces familles est un éclairage important pour la compréhension des violences faites aux femmes.

Chaque année, la Fédération Nationale Solidarité Femmes conseille et accompagne plusieurs dizaines de milliers de femmes vers la sortie de la violence. Depuis 1987, le premier réseau féministe de France a développé les méthodes et les compétences spécifiques indispensables au traitement des violences faites aux femmes. Elles sont mises en œuvre dans l'écoute et l'orientation au 3919, et dans l'hébergement de celles qui doivent quitter le domicile conjugal (6300 femmes et enfants hébergés en 2011). Elles aboutissent aussi à des procédures d'exfiltration urgente et discrète pour les situations les plus graves, lorsque le risque vital est clairement engagé.

Afin de mettre en sécurité ces femmes avec ou sans enfants, la FNSF a élaboré un dispositif national axé sur l'évaluation, l'analyse des situations et une réponse basée sur l'éloignement géographique dans des lieux dédiés et sécurisés au sein de son réseau associatif.

Les résultats de l'étude montrent les indicateurs de dangerosité, les failles dans les dispositifs et comment le réseau Solidarité Femmes s'organise pour protéger les femmes en grand danger.



Solidarité Femmes mobilise son réseau d'associations et de partenaires (police, justice, services de santé) pour offrir un hébergement rapide, loin du danger.



Contact Presse :
 Françoise Brié : 06 64 43 10 13
 Solidarité Femmes : 01 40 33 80 90
www.lesassosolidaritefemmes.org



Tendances lourdes

Violences récurrentes

Dans 90,2% des situations soit 184 demandées, les violences conjugales sont signalées. Les femmes sont exposées à des violences très graves, voire des tortures.

Elles interviennent fréquemment au terme d'un parcours long et tumultueux avec des femmes qui évoquent souvent la nécessité de se cacher et qui veulent fuir de plus en plus loin, y compris après de multiples démarches (dépôt de plainte, divorce, séparation, etc.).

Violences cumulées

Plus de la moitié des situations de violences conjugales se cumulent à des violences intrafamiliales, principalement des violences sur enfants.

Violences groupées

Dans 22% des cas analysés, en plus du partenaire régulier, des violences sont exercées par la belle famille, des amis de l'auteur ou la famille de la femme mais aussi par des personnes membres de sa communauté d'origine.

Violences économiques

83% des femmes mises en sécurité n'ont pas d'activité professionnelle. C'est l'un des éléments du contrôle mis en place par l'auteur des violences. Privation des biens, de salaire, de toute prestation, interdiction de travailler dépossèdent la femme de toutes ses ressources économiques et entraînent précarité et impossibilité de partir.

Bout du rouleau Conscience du danger Réflexe de survie

Les agressions subies par les femmes qui demandent une « mise en sécurité » sont d'une extrême violence avec un haut risque de létalité. Elles sont, très souvent, anciennes et persistantes (durée moyenne : 6 ans). La plupart (85%) ont déjà signalé leur situation à la police, la gendarmerie ou aux services de santé.

Les experts et les volontaires de Solidarité Femmes proposent une mise en sécurité en s'appuyant, bien sûr, sur le témoignage et la volonté des femmes victimes. Elles ont souvent une conscience aigüe de l'urgence de leur situation.

Selon l'étude :

- Plus des 2/3 des victimes ont été menacées de mort.
- Près d'un quart ont été victimes d'une tentative de meurtre.
- Près de 30% des victimes sont victimes de séquestrations.
- Près d'un quart des victimes témoignent être victimes de viol conjugaux.

Une autre motivation puissante est la volonté de protéger les enfants.

- 94% des enfants sont témoins des violences.
- 63% des enfants sont maltraités.
- 29% subissent des violences physiques très graves, plus de la moitié de ces enfants avaient moins de 6 ans au moment des faits.

L'objectif des mises en sécurité est d'offrir, pour un temps, le moyen d'échapper à son « bourreau ». Mais malgré tout, des traumatismes demeurent.

- Pour près de 80% des victimes, les violences ont des répercussions sur leur santé mentale (stress, angoisse, dépression, tentatives de suicides, symptômes post-traumatique, anorexie mentale...).
- Pour plus de la moitié des victimes, les violences ont des répercussions sur leur santé physique (handicap partiel, déficience auditive, maladie chronique, cicatrice, fausse couche, traumatisme crânien...).
- Pour 40% d'entre-elles, les violences ont des répercussions sur leur santé physique et leur santé mentale.



L'éloignement et l'hébergement d'urgence, dernier recours pour échapper aux coups. Mais aussi, souvent, au contrôle permanent et au harcèlement de la famille du conjoint.



LE 3919 A 20 ANS : DECOUVREZ **LE SOUFFLE**, LE NOUVEAU FILM DE SOLIDARITE FEMMES

350 000 réponses à des S.O.S.

20 ans de service d'intérêt général, au sein d'un réseau social engagé contre les violences faites aux femmes.

Le 3919 s'articule avec les associations Solidarité Femmes et des partenaires d'autres réseaux associatifs ou institutionnels (hôpitaux, services municipaux, police, justice...). En lien avec le 3919, qui dispose d'une base de données (1300 adresses classées par département et activités), ce sont des centaines de professionnel-le-s salarié-e-s et bénévoles qui sont mobilisés pour accompagner les femmes vers la sortie de la violence et dans leurs démarches en ce sens.

Après l'écoute, qui reste souvent le premier contact, chaque femme est orientée vers des réponses de proximité, adaptées à sa situation.

Il s'agit principalement de lieux d'accueil et d'hébergement dédiés, sécurisés et gérés par des associations spécialisées, engagées aux côtés des femmes. Dans certaines situations, il est proposé à l'appelant-e de rappeler le 3919.

Le 3919 peut être amené à gérer des situations de dangerosité extrême pour lesquelles la FNSF se met directement en contact avec les services de police (si tentative de meurtre) ou d'urgence (pompiers si tentative de suicide).

Les femmes se reconstruisent lorsque les violences sont reconnues par le système judiciaire mais aussi si elles sont crues, entendues, soutenues.

**Tolérance zéro pour les violences
 faites aux femmes : dénonçons les
 violences qui se cachent !**



Chaque année, ce sont plus de 30 000 femmes que les associations Solidarité Femmes accompagnent et plus de 6 000 femmes et enfants qu'elles hébergent. Parmi eux, en 2011, 204 femmes et 303 enfants ont été mis en sécurité, parce qu'ils vivaient des situations d'une telle gravité que leur vie était en danger.

Avec vous, CONTINUONS

Contact presse : Françoise Brié, vice-pdte FNSF - tél : 06.54.43.10.13 - courriel : fnsf.doc@wanadoo.fr FNSF tél : 01.40.33.80.90



LE FILM :

<http://www.wcie.fr/SOLIDARITEFEMMES-lesouffle>

<http://vimeo.com/53083397>

Le spot «Le souffle» a été conçu et réalisé pour les 20 ans de Violences Conjugales Info par l'agence W&Cie (www.wcie.fr) à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Il sera diffusé sur plusieurs médias dans la semaine du 19 au 25 novembre.



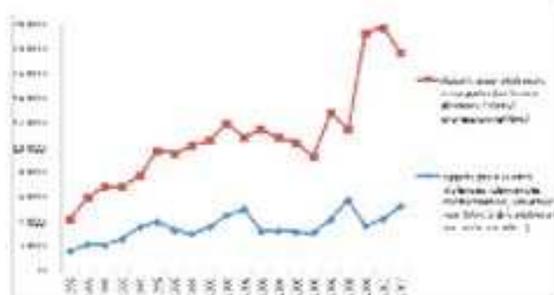
Réalisé avec le soutien de la Fondation d'Entreprise PPR pour la Dignité et les Droits des Femmes

En partenariat avec la Ligue de Football Professionnel (www.lfp.fr). Le Souffle sera diffusé dans les stades lors de la journée du championnat de France du 23 au 25 novembre 2012.

Toujours plus d'appels, pour une grande cause nationale.

Les années comme 2009 et 2010, qui ont fait l'objet de plusieurs campagnes de communication sur les violences conjugales ou les violences faites aux femmes voient évidemment un plus grand nombre d'appels arriver sur la plateforme. Pour répondre à l'afflux d'appels, la FNSF organise un pré accueil lors de chaque campagne de communication.

En 2011, chaque jour, le 3919 a reçu entre 170 et 270 appels. Le lundi est le jour le plus chargé, après le week-end, où l'auteur des violences se trouve le plus longtemps au domicile. Les femmes appellent plutôt aux heures où les enfants sont scolarisés.



LES CHIFFRES DU 3919	500 000	350 000	X 6	17773	42140
	appels reçus entre 1992 et 2011	appels traités.	augmentation des appels après la grande cause nationale	appels traités en 2007	appels traités en 2011

Contact presse : Françoise Brié, vice-présidente FNSF - tél : 06.64.43.10.13 - courriel : fnsf.doc@wanadoo.fr FNSF tél : 01.40.33.80.90

Les écoutantes du 3919 :

Une équipe professionnelle et pluridisciplinaire

La pertinence des réponses apportées par les écoutantes et des orientations proposées est aussi en constante amélioration. Soutenue par une équipe d'encadrement, l'ensemble de l'équipe est formé de façon continue et vient d'horizons professionnels variés :

- assistantes de service social 33%,
- conseillères en économie sociale et familiale 19%,
- autres métiers du secteur sanitaire et social 19%
- psychologues 14%,
- éducatrices spécialisées 10%
- juristes 5%

Leurs compétences :

- des connaissances théoriques et pratiques (sociologie, psychologie, droits et démarches, services)

Les appelant-e-s

En 2011 :

93% sont des femmes, 7% sont des hommes.

Pour près de 90%, l'appel au 3919 est un premier contact.

Dans près de 96% des situations de violence, la victime est une femme.

La majorité des appels à contenu concernent les violences conjugales (plus de 77% et 6,1% d'autres violences) avec plusieurs violences souvent cumulées : verbales (72,3%), psychologiques (87,8%), physiques (79,4%), sexuelles (6% déclarées et en dessous de la réalité), économiques (7,5%) et administratives (1,1%).



Nos vœux les plus sincères

Afin d'améliorer la qualité de service et répondre à l'ensemble des appels, la Fédération Nationale Solidarité Femmes recommande une ouverture 365 jours sur 365 et 24H/24 du centre d'appel.

La demande d'aide a grandi en 20 ans, de plus en plus de femmes s'adressent au 3919 mais aussi aux associations du réseau Solidarité Femmes.

A travers le travail social féministe, les associations de la FNSF agissent au quotidien sur le terrain contre les violences faites aux femmes, les stéréotypes et les inégalités.

Sans structures pour l'accueil en direct, l'hébergement, l'accompagnement, la complexité des situations auxquelles sont confrontées les femmes ne peut évoluer.

Une politique efficace contre les violences faites aux femmes passe par des moyens financiers conséquents et spécifiques.

Contact presse : Françoise Brié, vice-présidente FNSF - tél : 06.64.43.10.13 - courriel : fnsf.doc@wanadoo.fr FNSF tél : 01.40.33.80.90

COUVERTURE MÉDIATIQUE

LE NOUVEL OBSERVATEUR

15 février 2012

Droits des femmes : l'appel des féministes aux candidats

Dans une lettre ouverte adressée aux candidats à la présidentielle, plusieurs associations féministes réclament notamment la création d'un ministère des Droits des femmes.

Quarante-cinq associations de défense des droits des femmes lancent mercredi 15 février une "lettre ouverte" aux candidats à la présidentielle, leur demandant notamment de s'engager sur la création d'un ministère des Droits des femmes ou de "réaliser l'égalité professionnelle".

"Un ministère sera un signe politique fort, un préalable à tout le reste", affirme Magali De Haas, porte-parole de "Osez le féminisme !", membre du collectif "Féministes en mouvement", qui rassemble aussi les Chiennes de Garde, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération nationale Solidarité Femmes ou encore le Planning familial.

Des revendications fortes

"Nous voulons que la question de l'égalité soit davantage présente dans le discours des candidats", ajoute la militante.

Le collectif demande aussi la réalisation de "l'égalité professionnelle avant 2017" notamment en "majorant" les cotisations des entreprises sur les contrats à temps partiels, souvent subis et majoritairement féminins.

Pour les "Féministes en mouvement", il faut aussi "rembourser l'IVG à 100%", "ouvrir 500.000 places d'accueil en crèche", créer 4500 places d'accueil pour femmes victimes de violences (contre 1500 aujourd'hui) ou encore "supprimer le délit de racolage passif" pour les prostituées.

Elles exigent aussi le droit à l'adoption pour les couples homosexuels, auquel est opposé Nicolas Sarkozy mais qui rencontre l'adhésion du candidat socialiste François Hollande.

Un manifeste adressé aux candidats le 7 mars

Elles présenteront ces revendications ainsi qu'un manifeste plus étoffé à plusieurs candidats le 7 mars, veille de la Journée internationale des Femmes.

A travers cet appel, les associations féministes veulent "parler d'une seule voix", affirme Magali De Haas.

Plusieurs initiatives distinctes fleurissent néanmoins ces derniers jours, comme "l'appel du 6 mars" rendu public samedi 11 février, porté par les associations Paroles de Femmes et les Mariannes de la Diversité, ou encore les "111 propositions pour une égalité effective" de l'Assemblée des Femmes d'Ile-de-France, qui seront présentées jeudi.

18 juin 2012

Violences conjugales : le 3919 a traité 42140 appels en 2011

Le numéro "3919", dédié aux violences conjugales, a traité 42 140 appels en 2011, selon les données fournies dimanche 17 juin par la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), réseau d'associations qui gère la plateforme d'écoute depuis vingt ans.

La majorité des coups de fils pertinents concernaient directement des cas de violences conjugales, le reste portant sur des demandes d'information ou d'autres violences. 95,9 % des appels concernaient des situations où la victime était une femme et l'auteur un homme. Mais dans 2 % des cas, un homme était victime d'une femme, dans 1 % des cas, une femme, victime d'une femme, et dans 0,7 % des cas, un homme, victime d'un homme.

2,5 MILLIONS DE VICTIMES

Solidarité femmes évalue le nombre de femmes victimes de violences conjugales à près de 2,5 millions de personnes, soit 9,1 % de la population féminine française. Parmi les femmes victimes de violences, seules 9 % ont indiqué avoir porté plainte en 2011, et 18 % avoir obtenu un certificat médical.

Solidarité femmes relève par ailleurs que le nombre d'appels est étroitement lié aux campagnes d'information et estime nécessaire de faire des rappels réguliers dans les médias, mais aussi au niveau local (services de police, justice, santé et collectivités). Le "3919" (Violences conjugales info), est une plateforme anonyme et gratuite qui a une mission d'écoute, d'information et d'orientation.

DOCTISSIMO

19 novembre 2012

Violences conjugales : le 3919 à l'écoute depuis 20 ans

Depuis sa création en 1992, le 3919 "Violences conjugales" a reçu plus de 500 000 appels. A l'occasion de son 20^e anniversaire, une nouvelle campagne de communication est lancée.

Chaque année, ce sont plus de 30 000 femmes que les associations Solidarité Femmes accompagnent et plus de 6 000 femmes et enfants qu'elles hébergent. Parmi eux, en 2011, 204 femmes et 303 enfants ont été mis en sécurité, parce qu'ils vivaient des situations d'une telle gravité que leur vie était en danger.

Mise en place il y a 20 ans, la plateforme nationale d'écoute téléphonique "Violences conjugales Femmes info services" a reçu depuis sa création 500 000 appels. Au bout du fil, l'ensemble de l'équipe, soutenue par une équipe d'encadrement, est formé de façon continue et vient d'horizons professionnels variés : assistantes de service social, conseillères en économie sociale et familiale, psychologues, éducatrices spécialisées, juristes...

Cette année, les équipes de l'agence W&Cie ont mobilisé leur temps et leur créativité au soutien d'une cause qui les touche. Pour la journée internationale contre la violence faite aux femmes, un nouveau spot baptisé "le souffle" a été réalisé pour les 20 ans de "violences conjugales info".

15 novembre 2012

Violences conjugales. Le 3919 a reçu 500 000 appels en 20 ans

Plus de 500 000 personnes ont appelé le numéro de téléphone 3919 « Violences conjugales Info » depuis sa création en 1992, a indiqué jeudi la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), qui lance une nouvelle campagne de communication sur le sujet.

Entre 170 et 270 appels par jour en 2011

« En 2011, chaque jour, le 3919 a reçu entre 170 et 270 appels », a détaillé la FNSF, qui gère la plate-forme téléphonique, précisant que « le lundi est le jour le plus chargé, après le week-end, où l'auteur des violences se trouve le plus longtemps au domicile ».

« Les femmes appellent plutôt aux heures où les enfants sont scolarisés », ajoute la Fédération dans un communiqué.

350 000 appels traités

Le plus souvent, la FNSF aiguille vers des professionnels ou des lieux d'accueil gérés par des associations spécialisées. En cas d'extrême urgence (tentative de meurtre ou de suicide), la Fédération prend contact directement avec la police ou les pompiers.

Au total, entre 1992 et 2011, le 3919 a reçu 500 000 appels, dont 350 000 ont été « traités », c'est-à-dire que le personnel (assistantes sociales, psychologues, juristes...) de la plate-forme y a répondu.

Demande grandissante

Rien qu'en 2011, ces « écoutantes » ont répondu à 42 140 appels (venant à 93 % de femmes) contre 17 773 en 2007, ajoute la Fédération, qui note que le nombre d'appels augmente à chaque campagne de communication sur les violences conjugales.

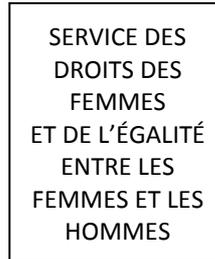
Notant que « la demande d'aide a grandi en 20 ans », la FNSF souhaiterait avoir les moyens nécessaires pour que le 3919 soit accessible 24 heures sur 24.

Nouveau spot le 19 novembre

Pour dénoncer ces violences et inciter les femmes à appeler, un spot d'une minute sera diffusé à la télévision à partir de lundi. Sur fond noir, il met en scène des hommes prêts à frapper ou à violer mais repoussés par un souffle puissant, qui s'avère être celui d'une femme qui éteint une bougie.

Il sera visible jusqu'au 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce jour-là, il sera aussi diffusé lors de matches de football dans les stades. Près de 150 femmes meurent chaque année sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint.

LES INSTITUTIONS QUI SOUTIENNENT LA FNSF



Nous adressons nos sincères remerciements aux entreprises qui ont soutenu la FNSF en 2012, toutes ne pouvant figurer ici, ainsi qu'aux nombreuses donatrices et donateurs pour leur mobilisation et leur générosité.



LA FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES - FNSF

Les violences conjugales constituent un véritable fléau social et traversent tous les pays. Elles existent dans un contexte de discriminations et d'inégalités hommes-femmes. Le silence et la tolérance de la société favorisent ces violences. Des centaines de milliers de femmes subissent quotidiennement des violences de toutes natures au sein de leur propre foyer.

En France en 2012, 148 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon.*

* Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, Ministère de l'Intérieur – Délégation aux Victimes, année 2012.

Un réseau

Pour dénoncer les violences qui s'exercent à l'encontre des femmes, et en particulier les violences conjugales, une coordination d'associations issues du mouvement des femmes a vu le jour à la fin des années 70, pour devenir en 1987, la FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES. Les féministes à l'origine de multiples initiatives en faveur des droits des femmes et de ce mouvement, créent ainsi des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement.

Le RESEAU SOLIDARITE FEMMES, dont le siège social est à Paris, compte en 2012 63 associations membres. Chaque année celles-ci accompagnent plus de 30 000 femmes victimes de violence conjugale et hébergent plus de 5 500 femmes et enfants.

Les associations SOLIDARITE FEMMES constituent une référence en matière de violences conjugales du fait de leur analyse et leur expérience. Elles proposent aux femmes un accompagnement spécialisé et professionnel, qui prend en compte toutes les conséquences des violences (sur leur santé physique et psychique, sur le plan social, économique et juridique).

Elles initient, animent localement des actions de sensibilisation ou de formation et participent à l'organisation d'événements sur la question des violences faites aux femmes.

Des missions

- ☐ S'engager aux côtés des femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et les accompagner vers la sortie de la violence et l'autonomie.
- ☐ Faire reconnaître les violences faites aux femmes comme une des manifestations des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.
- ☐ Interpeller et sensibiliser l'opinion publique.
- ☐ Être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des politiques afin de faire évoluer les lois.
- ☐ Favoriser des échanges, des réflexions, des partenariats et des recherches pour améliorer les réponses apportées.

Des actions

VCI-3919

La FNSF gère depuis 1992 le service national d'écoute, d'information et d'orientation pour les violences conjugales, Violences Conjugales Info – 3919.

Le service formation

Le service formation de la FNSF propose des formations en direction des membres du réseau, des associations ainsi qu'auprès des différents professionnel-le-s confronté-e-s dans leurs pratiques aux violences conjugales.

L'Observatoire

L'observatoire de la FNSF mène des recherches et réalise des études en s'appuyant sur les statistiques nationales du service Violences Conjugales Info – 3919 ainsi que sur les informations et analyses apportées par les associations du réseau.

Les Commissions et les groupes de travail

L'ensemble des bénévoles et professionnelles appartenant à la FNSF affinent leurs réflexions, échangent sur leurs pratiques et construisent des actions à travers plusieurs commissions thématiques et groupes de travail (justice, prévention, communication, santé, femmes issues des immigrations, etc.).